

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2020 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux Maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité, détaille pôle par pôle - développement économique, aménagement et animation du territoire, environnement et ressources - les actions de l'année 2020.

A travers la somme de ces réalisations, se dessinent on ne peut plus clairement les grands axes de notre politique communautaire. Ce rapport note aussi, bien évidemment, la particularité de cette année en raison de la crise sanitaire.

En plus d'être une photographie de nos actions, ce document est un outil. Car si la vocation première de ce rapport est d'établir un bilan d'activité de notre collectivité, elle est aussi de vous livrer une information factuelle sur son fonctionnement. Ce rapport d'activité vous présente également, en toute transparence, les éléments comptables et budgétaires.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrice LAURENT
Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

SOMMAIRE

1 - Pôle Développement économique

1. Une stratégie globale de reconversion industrielle vers la transition énergétique	4
2. L'animation et les aides aux entreprises	6
3. La politique foncière.....	12
4. L'agriculture.....	15
5. Le commerce et l'artisanat.....	15
6. La contribution à la dynamique locale.....	16
7. Le tourisme	18

2 - Pôle Aménagement du territoire

1. Voirie.....	25
2. Eclairage public.....	27
3. Parc routier et moyens matériels	34
4. Marchés à bons de commande	35
5. Espaces verts.....	36
6. Bâtiments.....	37
7. Urbanisme	47
8. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	52
9. Eau et assainissement.....	52

3 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	53
2. La production photovoltaïque	53
3. Le fonds dédié à l'agriculture	53
4. Le bilan à mi-parcours du PCAET	53
5. La gestion des déchets	54
6. Les risques technologiques et naturels	55
7. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation (GEMAPI)	56
8. La Trame verte et bleue	57

4 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance - L'enseignement	59
2. L'habitat.....	64
3. Les transports.....	66
4. La culture	68
5. Les politiques contractuelles	74

5 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	78
2. La communication	82
3. L'informatique.....	84
4. Le service SIG.....	87
5. Le personnel	88
6. La vie associative	90

1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Agricole dans ses paysages, le territoire de Lacq-Orthez est connu depuis soixante ans pour son bassin industriel majeur en Europe, historiquement lié aux énergies. Cette double et forte identité implique pour la CCLO de mener une ambitieuse politique économique. Pourvoyeuse d'emplois, de solutions aux défis climatiques, mais aussi de recettes fiscales redistribuées à travers nos services à la population, l'économie doit concilier croissance et respect environnemental pour se réconcilier avec les attentes de notre société. Préservation des ressources naturelles, sobriété foncière, diminution des gaz à effet de serre et santé environnementale doivent désormais faire partie intégrante d'un développement économique se voulant responsable.

Dans cette optique, les actions et réalisations sont développées au travers des sept chapitres suivants :

- 1 - Une stratégie globale de reconversion industrielle vers la transition énergétique
- 2 - L'animation et les aides aux entreprises
- 3 - La politique foncière
- 4 - L'agriculture
- 5 - Le commerce et l'artisanat
- 6 - La contribution à la dynamique locale
- 7 - Le tourisme

1. UNE STRATEGIE GLOBALE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

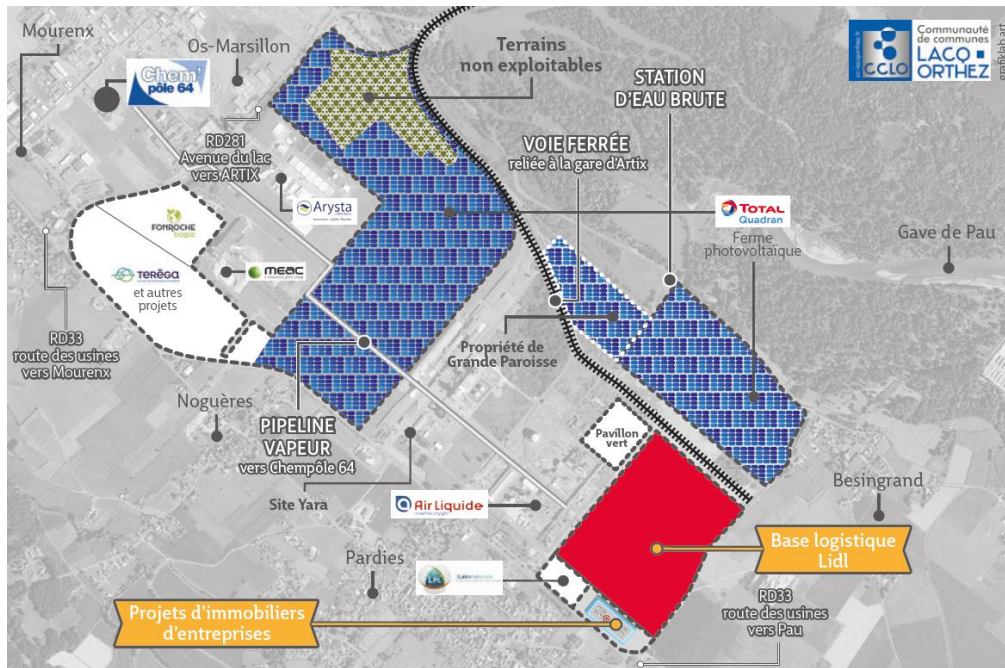
Depuis bientôt dix ans, la CCLO et Chemparc œuvrent ensemble à la reconversion du bassin de Lacq. Au cœur de leur stratégie, priorité est donnée aux projets à haute valeur ajoutée, autour d'une conviction forte : pas de transition environnementale sans chimie. Une chimie responsable, capable de développer des solutions pour remplacer les énergies fossiles, construire des matériaux recyclables ou biosourcés, tendre vers la réduction des phytosanitaires...

Cette stratégie est rendue possible grâce aux actions mises en place en matière d'accueil et d'accompagnement des entreprises développées ci-après (foncier et immobilier d'entreprises, soutien financier, mise en réseau...).

Dans cette optique, plusieurs opérateurs sont approchés et de nombreux échanges sont menés pour attirer sur le territoire des investissements lourds, générateurs de nouveaux emplois et compétences. Ainsi, la plateforme Mourenx Pardies Noguères Bézingrand pourrait recevoir des investissements significatifs et exemplaires en matière d'économie circulaire et de transition énergétique.

Toutefois, entre les interdépendances et synergies attendues entre les opérateurs et la nécessité pour ces grands groupes d'accéder à plusieurs niveaux de décisions, les réalisations s'inscrivent dans le temps long.

Dans l'intervalle, les dispositifs en vigueur en termes d'aménagement et de financements sont passés à la loupe pour faire converger au mieux besoin des entreprises et actions publiques.



Projets industriels sur la plateforme Mourenx Pardies Noguères Bésingrand

Dans cette même optique, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de porter la 3^{ème} extension immobilière de Chemstart'up afin de recevoir les développements industriels de CANOE, ARKEMA, et M2I. Sur ce dossier, 2020 a vu la définition du programme avec les futurs utilisateurs, le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre et la recherche de cofinancement auprès de l'Etat (DETR), de la Région Nouvelle-Aquitaine, et du Département.



3^{ème} extension de Chemstart'up - 2020 Phase esquisse

2. L'ANIMATION ET LES AIDES AUX ENTREPRISES

2.1. Aides à l'immobilier d'entreprise

2020	Investissement immobilier total (€ HT)	Enveloppe de dépenses retenue / éligibles (€ HT)	Taux	Montant subvention délibéré (€)	Date délibération	Investissements complémentaires connus (€ HT)
SARL CACHAU via la SCI VAL D'ASPE	627 243,00 €	533 157,00 €	10%	53 315,00 €	17/02/2020	
OCTIME via la SCI GB ACTIV IMMO 1	1 563 274,99 €	1 400 330,16 €	7,14%	100 000,00 €	14/12/2020	Acti éco non éligible (hôtel restaurant) : 4 700 000 €
SAS UsinedeLacq via la SAS COMGRAF (nom commercial d'ALPHA CHITIN)	3 850 000,00 €	2 905 332,00 €	3,44%	100 000,00 €	14/12/2020	Matériel : 13 817 000 € entre 2020 et 2024
Totaux :	6 040 517,99 €			253 315,00 €		18 517 000,00 €

En 2020, 253 315 € de subventions ont été alloués aux investissements immobiliers d'entreprises éligibles au règlement d'intervention de la communauté de communes de Lacq-Orthez en la matière.

Pour 253 315 € affectés, 6 040 518 € ont été investis (pour 1 € injecté, 23,8 fois plus sont investis sur les bâtiments).

Le plus souvent, ces bâtiments sont réalisés pour recevoir de nouveaux investissements machines, venant augmenter encore ce rapport.

a) Soutien à l'investissement immobilier pour la SARL CACHAU via la SCI VAL D'ASPE

La SCI VAL D'ASPE, gérée par M. François CACHAU, va porter un investissement immobilier, zone Eurolacq 2 à Artix, en vue de donner plus d'espace à la société SARL CACHAU, dont M. CACHAU est également le gérant.

La SARL CACHAU est spécialisée dans le chauffage, la climatisation, les énergies renouvelables et les salles de bains clé en main.

La clientèle de l'entreprise se décompose comme suit : les pavillonneurs (8 %), les maîtres d'œuvre et architectes (15 %), les bailleurs sociaux (5 %), les PME-PMI (20 %), les appels d'offres (10 %), les industriels (7 %) et les particuliers (35 %).

L'entreprise a développé son activité de maintenance en créant un service après-vente en janvier 2019, ce qui a permis d'embaucher 3 personnes. L'effectif de la SARL CACHAU s'élevait en 2020 à 16 salariés.

Son chiffre d'affaires et son résultat n'ont cessé de croître ces dernières années. Le chiffre d'affaires a atteint 1 698 592 € fin 2018.

L'entreprise, à l'étroit dans ses locaux, manquait d'espace notamment de stockage. Elle souhaitait donc disposer d'un espace de travail fonctionnel de 600 m² dans lequel serait développé un espace showroom, de 90 m², pour poursuivre sa croissance et se diversifier avec la vente de poêles à granulés ou à bois et de salles de bain.

Ce développement permettra le recrutement de 7 personnes, une dédiée à la commercialisation des poêles et salles de bains et 6 qui composeront les deux équipes de poseurs.

L'investissement immobilier était estimé à 627 243 € HT.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise inscrit dans notre règlement d'intervention économique a vocation à soutenir prioritairement les entreprises de production et services à l'entreprise.

Au regard de l'activité, de la clientèle de l'entreprise et de son projet de développement tourné vers les particuliers, l'enveloppe de dépense éligible exclut donc les 90 m² consacrés au showroom. L'enveloppe éligible retenue est ainsi de 533 157 € HT.

Le conseil communautaire réuni le 17 février 2020 a décidé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SCI VAL D'ASPE au profit du développement de la SARL CACHAU d'un montant plafonné à 53 315 €, soit un taux d'intervention de 10 %.

b) Soutien à l'immobilier d'entreprise pour la société OCTIME via la SCI GB ACTIV IMMO 1

Depuis son installation fin 2016 sur la commune de Biron, OCTIME n'a cessé de poursuivre sa croissance.

Après l'acquisition des sociétés SPEC en 2015, MAPOTEMPO en 2017 et HR MAPS en 2018, avec un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros en 2019 et un effectif global de 215 salariés, le groupe OCTIME continue sa progression sur le marché du SIRH (Système d'information de gestion des ressources humaines) et de la planification métier en France ainsi que dans ses filiales internationales.

Depuis 2017, le groupe a recruté environ 87 personnes dont 64 d'entre elles sont basées à Biron, amenant ainsi l'effectif du siège social à 109 personnes.

Le projet de construction, porté par la SCI GB ACTIV IMMO 1, est basé sur les 3 axes suivants :

- Extension de bureaux afin de permettre au groupe OCTIME de poursuivre sa croissance tout en proposant aux collaborateurs une offre de service nouvelle renforçant la qualité de vie au travail pour fidéliser et attirer les talents ;
- Construction d'un hôtel franchisé ACCOR de 60 chambres suivant un concept nouveau
« eco-friendly » (création de 12 à 15 emplois immédiatement) ;
- Construction d'un restaurant franchisé LA BOUCHERIE pour soutenir l'activité hôtelière, créant ainsi un ensemble attractif « hôtel + restaurant » au sein de l'une des zones d'activités économiques d'Orthez tout en allant dans le sens du développement touristique d'Orthez et des communes avoisinantes (création de 12 à 15 emplois immédiatement).

Ces projets amèneraient environ 200 emplois localisés sur l'emprise foncière vendue par la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'extension d'OCTIME devrait permettre de localiser 50 à 60 nouveaux collaborateurs dans les 5 prochaines années.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise inscrit dans notre règlement d'intervention économique a vocation à soutenir les entreprises de production et services à l'entreprise, c'est pourquoi n'est soutenu que le programme d'investissement lié à l'activité de la SAS OCTIME.

L'investissement objet de la demande de subvention correspond au programme d'extension des bureaux pour l'activité d'OCTIME, d'une superficie de 584 m² et d'un budget de 1 563 274,99 € HT. L'enveloppe de dépenses éligibles à notre règlement d'intervention est estimée à 1 400 330,16 € HT.

Le conseil communautaire réuni le 14 décembre 2020 a décidé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SCI GB ACTIV IMMO 1 au profit du développement de la SAS OCTIME d'un montant plafonné à 100 000 €, soit un taux d'intervention de 7,14 %.

c) Soutien à l'immobilier d'entreprise pour la SAS USINEDELACQ via la SAS COMGRAF (communication sous le nom commercial d'ALPHA CHITIN)

Le projet d'implantation de la SAS COMGRAF, appelé commercialement ALPHA CHITIN, consiste en l'implantation, chemin de Pampou à Lacq, du premier site de production français de chitine et de chitosane produits de manière répétable et de grade pharmaceutique à haut poids moléculaire.

Le développement de cette production est prévu en plusieurs phases. Le premier centre de production, objet d'une demande de permis de construire déposée le 8 juillet 2020, utilisera les larves de mouches comme matière première. Des développements ultérieurs, également envisagés à Lacq, utiliseront du krill et des champignons.

Cette première phase nécessite la construction d'un bâtiment industriel de 2 500 m² sur un terrain de TOTAL EP et devait voir le début de sa production en décembre 2021, ce sera finalement en 2022.

Des interactions fortes devraient se développer avec le milieu agricole, les entreprises locales de maintenance, mais aussi le port de Bayonne. L'activité commencerait avec une douzaine d'emplois mais devrait croître régulièrement pour atteindre 55 emplois en 2024. D'autres phases d'investissements devraient suivre.

Afin de boucler le plan de financement des investissements nécessaires, les dirigeants ont décomposé le projet en deux parties, la partie process et la partie immobilière.

Le dossier de demande de subvention déposé auprès de la communauté de communes de Lacq-Orthez, conformément à son règlement d'intervention économique, concerne la partie immobilière.

La partie immobilière est portée par la SAS UsinedeLacq, société d'exploitation immobilière formée avec la financière Pouyanne, dont COMGRAF détient 40 % des parts, soit un montant de 650 000 €.

Le projet immobilier est financé par la Financière Pouyanne et construit par le groupe Essor pour un montant initial tous frais compris de 3 850 000 €.

TDR (Total développement régional) soutient également le volet immobilier.

La SAS COMGRAF a pour objectif de détenir toutes les parts de la SAS UsinedeLacq, soit d'être propriétaire du bâtiment d'exploitation à échelle de 6 ans. Ce montage est ainsi prévu dans le cadre d'un pacte d'associés.

L'investissement objet de la demande de subvention correspond à la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de 2 500 m² et d'un budget de 3 850 000 €. L'enveloppe de dépenses éligibles à notre règlement d'intervention était alors estimée à 2 905 332 € HT.

Le conseil communautaire réuni le 14 décembre 2020 a décidé d'attribuer une aide à l'investissement immobilier à la SAS COMGRAF au profit de la SAS UsinedeLacq qui porte l'investissement, d'un montant plafonné à 100 000 €, soit un taux d'intervention de 3,44 %.

En complément, en novembre 2020, COMGRAF a été lauréat de l'appel à projet Résilience lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de relance. Grâce aux financements complémentaires obtenus et à la visibilité engendrée, le groupe devrait accélérer le calendrier de réalisation des phases d'investissement 2 et 3 et réaliser de la chitine à partir de champignons plus tôt qu'envisagé initialement.

Toutefois, la crise du Covid-19 a également frappé de plein fouet le projet augmentant le coût des investissements immobilier et matériel d'environ 1 million d'euros.

2.2. Animation économique et accueil de jeunes entreprises

Le service animation et aides aux entreprises, afin de dynamiser et de faire connaître le réseau de pépinières d'entreprises et l'offre de service communautaire en termes d'accueil et de développement d'activités, réalise un programme d'animations au sein des pépinières d'entreprises et ouvert à tous, ainsi que des animations / rencontres entre entreprises en pépinières et des actions de prospection.

a) Le programme d'animations économiques

Conformément à ses missions d'animation, le réseau de pépinières d'entreprises a organisé, sur l'année 2020, un programme d'animations thématiques en collaboration avec les entreprises en pépinières.

Face aux contraintes sanitaires liées au Covid-19, l'organisation de ces animations a été réadaptée pour être proposée dès le mois d'avril 2020 en visioconférence.

Nombre d'animations	Dont nombre d'animations en visio	Nombre d'intervenants sollicités	Nombre de participants	Dont d'entreprises en pépinières
14	9	12	81	14

Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, 14 animations ont été organisées, dont 9 en visio, 1 à Artix, 2 à Biron, 1 à Monein, 1 à Mourenx.

81 personnes ont participé, hors intervenants.

En début d'année, avant la mise en place des visioconférences, dans un souci de développement durable, le service avait cherché à favoriser le covoiturage pour les déplacements sur les lieux des animations grâce à la plateforme <https://www.covoit.net>.

Date	Lieux	Thème
10/01/2020	Biron	Mieux se connaître pour améliorer sa compétitivité !
24/01/2020	Artix	Le choix du statut du dirigeant
07/02/2020	Monein	Fidéliser ou prospecter ?
21/02/2020	Mourenx	Le fablab au service des entreprises
06/03/2020	Biron	Rencontre des entrepreneurs - entreprendre au féminin
17/04/2020	En visio	Booster sa prospection avec LinkedIn (1 ^{ère} tentative visio)
29/05/2020	En visio	Approche commerciale post crise
26/06/2020	En visio	Communiquer en période de crise
18/09/2020	En visio	Trouver la subvention la plus appropriée
16/10/2020	En visio	Transition RH- TPE : test psychométrique
30/10/2020	En visio	Rencontres des entrepreneurs du territoire
13/11/2020	En visio	Conditions générales de vente
27/11/2020	En visio	Découvrir la Carbileb
17/12/2020	En visio	Loi Pacte et réforme retraites

- Des rencontres d'entrepreneurs

Des rencontres d'entrepreneurs, ouvertes à tous, sont organisées en principe trimestriellement pour permettre aux entreprises locales, en particulier celles en pépinières, de développer leur réseau professionnel. En 2020, l'objectif complémentaire a été de leur permettre de rester en contact malgré le contexte particulier lié au Covid-19.

- Promotion de l'entrepreneuriat au féminin (6 mars 2020)

Depuis 2019, est organisée, au sein des pépinières d'entreprises de la communauté de communes de Lacq-Orthez, une animation destinée à des femmes cheffes d'entreprises et porteuses de projet au cours de laquelle elles témoignent de leur parcours.

Le 6 mars 2020, cette animation a été reconduite à la pépinière d'entreprises de Biron. 4 cheffes d'entreprises, aux profils différents et complémentaires, ont témoigné. Ont participé la dirigeante d'Inovesign (jeune entreprise en pépinière à Artix), une jeune esthéticienne à domicile (ayant bénéficié du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés »), la représentante d'AL Evolution (entrepreneure en test d'activité / Contrat d'appui au projet d'entreprise) et la dirigeante de Thermocolor64 (entreprise plus mature implantée à Monein). La matinée s'est clôturée par l'intervention d'une psychologue sur la thématique : comment concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle. 11 cheffes d'entreprise et porteurs de projet ont participé à cet événement.

b) La formation

La communauté de communes avait repris les marchés de formation assurés par Eurolacq Entreprises dans le cadre de réponses à des marchés publics avec des mandataires et co-traitants. L'ensemble de ces marchés a pris fin en 2019.

Le réseau de pépinières d'entreprises a expérimenté la mise en place d'un programme de formation mutualisé avec la pépinière d'entreprises de Béarn des Gaves ayant obtenu un cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine, suite à une réponse à un appel à projet nommé « pépinières ».

La mise en œuvre a démarré en 2020 (lancement de l'appel d'offres – sélection des candidats). Compte tenu du contexte dégradé lié au Covid-19, le lancement et le déroulement du programme de formation ont dû être décalés sur le 1^{er} semestre 2021. L'action de formation a été dispensée à l'attention de l'ensemble des entreprises en pépinières des deux territoires intercommunaux correspondant au périmètre du Pays, en présentiel ou en visioconférence. Ce programme a été également ouvert aux bénéficiaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) réalisé dans le cadre de notre partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées.

c) L'accueil en pépinières d'entreprises

▪ Le suivi des entreprises en pépinières.

Au cours de l'année 2020, 13 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement renforcé lié au contexte Covid-19.

Le service s'est attaché à favoriser la diffusion des informations sur les dispositifs mis en place pour accompagner et soutenir les entreprises en période de crise.

2 entreprises pépinières ont bénéficié d'accompagnement pour la constitution et présentation d'une demande auprès du fonds de solidarité et de proximité (Région / Banque des Territoires / Initiative Nouvelle-Aquitaine) qu'elles ont obtenue.

▪ Les entreprises hébergées en pépinières

Au 31/12/2020 :

- 10 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Artix (bureaux + ateliers)
- 4 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Biron (bureaux + ateliers)
- 5 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises généraliste à Monein (bureaux + ateliers)
- 2 entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises artisanale à Arthez-de-Béarn (ateliers équipés de vestiaires et d'un bureau).

- 1 entreprise hébergée au pôle I-Etech à Orthez, à sa demande, tout en bénéficiant des services et avantages du réseau de pépinières.

22 entreprises occupent les locaux du réseau de pépinières.

Parmi les dirigeants (y compris cogérants), on compte 18 hommes, 4 femmes.

Les recettes en termes de loyers et charges s'élevaient à 230 901,65 € HT en 2020.

▪ **L'accueil de porteurs de projet**

Le réseau de pépinières d'entreprises est très souvent sollicité soit directement par les porteurs de projet, soit par les partenaires locaux (Pôle Emploi, PLIE, Conseil Départemental, Mission Locale, Acteurs du dispositif Activ Créa) pour recevoir et apporter un premier niveau d'informations sur la création / reprise d'entreprises, ou pour les orienter vers un interlocuteur spécifique technique.

En 2020 : 21 personnes ont été orientées vers le réseau de pépinière d'entreprises :

- dont 14 femmes et 7 hommes,
- dont 18 porteurs de projet et 3 travailleurs indépendants.

d) L'accueil en espace de travail partagé et de coworking

La communauté de communes de Lacq-Orthez compte deux espaces de travail partagé et de coworking, un à Orthez, au Pôle I.Étech depuis 2013, et un à Artix depuis 2018 à la pépinière d'entreprises.

Cette offre de service permet à toute entreprise, salarié, porteur de projet, indépendant, etc. de bénéficier d'un espace professionnel fonctionnel en dehors du domicile et de l'entreprise. Cela peut permettre à un indépendant sans local de recevoir un partenaire ou un client dans un endroit professionnel, à une jeune entreprise de démarrer avec des charges minimisées en n'utilisant le bureau que les jours nécessaires, etc.

Cela constitue donc une offre de service complémentaire en termes d'accueil d'entreprises. Parallèlement, cela permet de faire connaître notre offre d'immobilier d'entreprises.

L'utilisation se fait à la demande, sur réservation. Il est possible de réserver et d'utiliser un bureau individuel ou un espace de travail dans un bureau partagé ou une salle de réunion.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les espaces ont été fermés de mars à mai, puis les capacités des salles de réunion ont été réduites afin d'assurer une plus forte distanciation.

Toutefois, 17 personnes ou structures avaient une convention d'utilisation active ; les utilisations sont très variables, de l'utilisation très ponctuelle à l'utilisation régulière.

Ce dispositif a permis une implantation plus durable en pépinière à partir de 2021.

Cela représente 66 jours d'occupation, près de 400 h en salle de réunion et près de 480 h d'occupation de bureaux.

Cette activité a généré une recette de 2 320 € TTC.

e) Le test d'activité : l'accueil en coopérative d'activité et d'emploi

Depuis avril 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité développer son offre de service en termes d'accompagnement à la création d'activité. Elle a conclu à cet effet un partenariat avec la SCIC Pau-Pyrénées, porteuse d'une coopérative d'activité et d'emploi. Cet outil complémentaire permet à des porteurs de projet de pouvoir tester en situation réelle une activité économique avant de se lancer seuls et de façon indépendante.

L'objectif pour le territoire : être en capacité de proposer des outils et dispositifs complémentaires pour accompagner au mieux l'initiative entrepreneuriale.

A cet effet, 16 réunions d'informations collectives ont été organisées en 2020. 5 personnes ont été rencontrées (3 en informations collectives sur la communauté de communes de Lacq-Orthez et 2 à Pau) et 2 comités d'agrément ont été tenus en 2020. 3 contrats d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ont été signés : 1 d'une durée de 6 mois et 2 d'une durée 12 mois reconductibles et 3 contrats ont été renouvelés en 2020 dont 2 d'une durée de 6 mois et 1 d'une durée de 12 mois. Au 31/12/2020 : 2 personnes en CAPE ont achevé leur période de test d'activité et se sont immatriculées sur le territoire, pour créer leur propre activité. L'une d'entre elles a souhaité intégrer la pépinière d'entreprises.

2.3. Actions transversales de services aux entreprises

a) La signalétique économique

Depuis 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a lancé les études nécessaires à la mise en place d'une signalétique économique harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Après une première phase consistant à la mise en place de la signalisation routière de jalonnement et de rabattement vers les zones d'activité en 2017, puis l'implantation de la signalisation de position des zones d'activité, marquant l'entrée et la sortie des 23 zones et 4 plateformes industrielles du territoire en 2019, 2020 a vu le début de la mise en place de solutions d'adressage à l'intérieur des zones les plus vastes ou denses pour 34 171 € HT.

b) Territoire d'industrie

En 2019, Lacq-Orthez est l'un des 136 « Territoires d'industrie » labélisé en France, au sein d'un espace interrégional allant de Lacq à Pau et Tarbes, désormais intitulé LACQ – PAU – TARBES.

Le territoire d'industrie LACQ – PAU – TARBES fait partie des territoires pilotes, un des premiers à contractualiser avec l'Etat en juillet 2019.

Lancée le 20 septembre 2018, l'initiative « Territoire d'industrie » constitue le volet territorial de la politique industrielle du gouvernement.

En 2020, Territoire d'industrie a constitué un relai fort pour le plan de relance lancé par l'Etat.

Il a également constitué l'instance de conduite de nombreux groupes de travail notamment sur :

- La constitution d'un écosystème local sur le sujet du déploiement de solutions hydrogène,
- La GPECT,
- La data industrielle.

3. LA POLITIQUE FONCIERE

Les sommes totales allouées à la politique foncière en 2020, hors budgets annexes, se sont élevées à 1 € en dépenses et à 325 875 € en recettes.

En intégrant les budgets annexes des zones d'activité, le montant total des recettes liées aux ventes s'élève à 4 812 211,67 €.

3.1. Les dépenses

- **Acquisition d'une bande de terrain le long de la propriété RIO TINTO**

Huit parcelles d'une superficie totale de 2ha 37a 65ca ont été acquises au Syndicat Gave et Baïse. Elles sont situées le long de la clôture de la friche Péchiney sur trois communes : Pardies, Noguères et Mourenx. La communauté de communes de Lacq-Orthez, propriétaire contigu de ces parcelles, en a fait l'acquisition pour 1 € et a établi une servitude d'accès et de tréfonds au bénéfice du Syndicat concernant le réseau d'assainissement des eaux usées.

3.2. Les recettes

- **Biron : GB ACTIV IMMO 1**

Dans le cadre de ses projets de développement, le groupe OCTIME, représenté par M. Guillaume BERBINAU, a souhaité acquérir les parcelles cadastrées, sur la commune de Biron, B 1247, B 1248 et B 1250 d'une superficie totale de 1ha 27a 95ca. Ces parcelles permettront l'extension du bâtiment existant et la création d'un hôtel et d'un restaurant « La Boucherie ». Le prix de vente a été fixé à 257 875 € HT.

- **Orthez : SCI ENOLA**

La société PAYSIA-VERT représenté par M. Yannig BERNARD alors locataire a souhaité devenir propriétaire de ses locaux et rester sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Pour cela, il a acquis la parcelle cadastrée BK 97, d'une superficie de 32a 40ca, située sur la commune d'Orthez, zone Louis. Le prix de vente a été fixé à 21 € HT/m², soit 68 000 € HT.

3.3. Les zones d'activité

a) Zone Eurolacq 2 - Artix, Labastide-Cézéracq, Labastide-Monréjeau

- **Société PROLACQ**

Les lots 8 et 10 d'une superficie totale de 6ha 82a 85ca situées sur la commune d'Artix zone Eurolacq 2 ont été acquis par la société PROLACQ au prix de 65 €/m² HT, soit un total de 4 438 525,00 € HT.

Cette société porte la création de l'hypermarché de l'enseigne Super U et d'un retail parc attenant.

b) Zone de la Geüle - Arthez-de-Béarn

- **Société TLS IMMO**

M. TIFFREAU, locataire, par l'intermédiaire d'un crédit-bail, d'un terrain appartenant à la communauté de communes Lacq-Orthez cadastré C 973, d'une superficie de 2 324 m², situé à Arthez-de Béarn zone de la Geüle a acquis ce terrain afin d'y implanter définitivement son entreprise.

Cette transaction a généré une recette de 41 031,67 € (HT).

c) Zone Loupien - Monein

- **Société LILIDREA**

Dans le cadre de son développement, la société LILIDREA représentée par M. DA COSTA a souhaité acquérir une emprise de la parcelle AH 272 d'environ 300 m² située sur la commune de Monein, zone Loupien. Le prix de vente a été fixé à 20 € HT/m².

3.4. Orthez : ancienne Papèterie des Gaves (Saïca)

▪ En 2017

L'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées a acquis pour le compte de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'ensemble immobilier Saïca pour un montant de 500 000 €. Une convention de portage financier de 8 ans a été signée entre l'EPFL et la communauté de communes.

▪ En 2018

L'ensemble des bâtiments du site, d'une superficie totale de 11ha 23a 85ca, a été démoli et une étude de programmation a permis de définir les grandes lignes du projet d'aménagement. Ce projet a été le point de départ pour la réalisation des dossiers de demande de subventions.

▪ En 2019

La SEPA a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération pour un montant de 133 760 € HT.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a également été désignée pour réaliser les études urbaines paysagères et techniques. Il s'agit du groupement représenté par THAL ARCHI et comprenant ETEN ENVIRONNEMENT, APICAL PAYSAGISTE et OTCE (VRD) pour un montant de 53 040 € TTC. Le bureau d'études ETEN ENVIRONNEMENT a par ailleurs été retenu afin de réaliser les études environnementales pour un montant de 18 984 TTC.

La procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez a été lancée.

D'un point de vue financier, une promesse de vente a été signée avec le Centre hospitalier des Pyrénées pour la vente d'une superficie d'environ 5 250 m² au prix de 294 000 € TTC.

Le Département 64 et la Région Nouvelle-Aquitaine ont octroyé une subvention d'un montant de 950 000 € chacun pour l'ensemble du projet.

Des demandes de subventions ont été faites au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du fonds Leader.

• En 2020

La procédure de mise en compatibilité du PLU d'Orthez pour la réalisation du projet de requalification de la friche a abouti en décembre 2020.

Parallèlement, la définition plus fine du projet permettant la rédaction des pièces du dossier de permis d'aménager a été validée en comité de pilotage. Le dossier de demande de Permis d'aménager pour l'ensemble de la zone et la demande au titre de la loi sur l'eau ont été déposés en juillet 2020 pour instruction.

La société ACOGEC a été retenue en tant que maître d'œuvre pour la réhabilitation de la passerelle pour un montant de 78 400 € HT. Des études complémentaires ont permis de rédiger le dossier de consultation des entreprises.

Cette réhabilitation en circulation piétonne /cycles permettra de relier la zone requalifiée de l'ancienne Papèterie des Gaves au centre-ville d'Orthez. Le projet permettra de structurer l'offre de service et les circulations douces d'une rive à l'autre du Gave de Pau. En effet, ce projet a de multiples enjeux en matière de développement économique, en matière de service à la population et en matière de développement durable en privilégiant les circulations douces. Cette réouverture de la passerelle permettra aux collégiens et lycéens de gagner du temps de trajet quotidien pour rejoindre leur établissement. De plus, elle permettra également au personnel du Centre hospitalier des Pyrénées qui s'implantera sur un lot reconverti de l'ancienne friche de rejoindre très facilement l'hôpital d'Orthez situé sur l'autre rive.

4. L'AGRICULTURE

4.1. Les marchés de producteurs de pays

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes.

En 2020, en raison de la pandémie du Covid 19, il a été décidé conjointement avec les communes d'annuler ces manifestations.

4.2. Autres subventions octroyées

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 2 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Une subvention d'un montant de 2 850 € a été octroyée au comice agricole de Lagor, une partie de cette subvention étant consacrée à l'association des éleveurs de blondes d'Aquitaine du territoire.

5. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Suite à la clôture de l'Opération Collective de Modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM) en partenariat avec l'Etat (FISAC), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques, les élus intercommunaux ont décidé, dans le cadre du budget primitif 2020, de maintenir un dispositif de soutien financier aux commerçants et artisans. La collectivité ne bénéficiant plus du soutien de l'Etat, de la Région et du Département, un nouveau règlement a été voté pour recentrer l'intervention de la communauté de communes en fonction de ses moyens et de ses propres objectifs.

9 entreprises commerciales et artisanales ont ainsi été soutenues pour un montant d'aide octroyé de 37 956 €. En contrepartie, les dirigeants ont investi 446 415 € HT dans l'aménagement de leurs locaux, la réfection de leurs façades ou l'acquisition de matériel professionnel.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, le 23 avril 2020, la communauté de communes de Lacq-Orthez a pris la décision de participer au « Fonds de prêt de solidarité et de proximité » mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine pour soutenir la trésorerie des entreprises commerciales et artisanales et des associations à but économique impactées par la crise économique liée au Covid-19.

L'enveloppe régionale s'est élevée à 31 Md'€ (12 Md'€ de la Région Nouvelle-Aquitaine + 12 Md'€ de la Banque des Territoires et 7 Md'€ des intercommunalités). La communauté de communes de Lacq-Orthez a participé à hauteur de 2 € par habitant (limite réglementaire), soit 110 000 €.

Ce dispositif a permis d'allouer des prêts à taux 0 sans demande de garantie de 5 000 à 15 000 €, remboursables sur 4 ans dont un différé d'un an pour la première échéance.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a ainsi soutenu 9 entreprises de son territoire pour un montant de 110 000 €.

Le dispositif s'est arrêté en décembre 2020.

Afin de compléter ces dispositifs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 7 500 € (contre 4 950 € en 2019). Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les actions du service commerce en matière d'événementiel ont été fortement perturbées par la crise sanitaire.

En effet, les foires de Mourenx et d'Artix ont été annulées, ainsi que le festival Terrasses en Scène et les marchés nocturnes sur Orthez.

En période estivale, les marchés nocturnes et Terrasses en scène ont été remplacés par la création de l'opération Festi'marchés. Le principe était d'animer les marchés hebdomadaires de notre territoire sur le mois d'août, dans le respect des mesures de protection sanitaire. Pour un coût de 28 000 €, 19 marchés ont pu être animés sur les communes de Mourenx, Artix, Orthez, Puyô, Arthez-de-Béarn et Monein.

Les animations de Noël ont été maintenues pour permettre de conserver l'esprit de Noël et contribuer à la dynamique économique des fêtes de fin d'année, mais ont été fondamentalement revisitées au regard des contraintes sanitaires. Les festivités se sont donc limitées à la mise en place de spectaculaires structures lumineuses en centre-ville ainsi que l'animation musicale des marchés hebdomadaires d'Artix et de Mourenx pour un montant total de 80 735 €.

Le soutien aux offices de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq et d'Orthez à hauteur de 55 000 € chacun a permis de valoriser l'offre locale en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaires des professionnels -180 adhérents à Orthez et 220 adhérents sur le bassin de Lacq-, guides thématiques, etc.), en créant des animations commerciales et en soutenant les commerçants et artisans en pleine crise sanitaire. Ces associations développent également les réseaux professionnels en organisant des rencontres thématiques et des formations.

6. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, en 2020, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire ainsi qu'à l'insertion économique.

Ainsi, le montant attribué en 2020 s'est élevé à 699 165,15 €, somme qui inclut les cotisations/participations statutaires et les subventions aux associations.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter, entre autres, pour les associations en charge de l'animation économique :

- **Lacq Odysée** : l'association a bénéficié d'une subvention de 61 100 €.
- **Lacq Plus** à qui une subvention de 12 825 € a été attribuée.
- **Chemparc** : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 80 000 €.
- **Plate-forme d'initiative locale (PFIL) Initiative Béarn**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Une subvention de 6 300 € lui a été attribuée en 2020.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel :**

Une subvention globale de 12 825 € a été accordée aux trois organisations syndicales présentes sur le complexe industriel.

Enfin, la collectivité a versé une subvention de 3 000 € à la **SCIC** (Société coopérative d'intérêt collectif) **Pau Pyrénées**, partenaire du réseau des pépinières d'entreprises pour la mise en place d'un maillon complémentaire dans la chaîne de la création d'activité.

Quant aux associations œuvrant pour l'insertion économique, en ont été destinataires :

- **Ecole de la 2^{ème} chance des Pyrénées-Atlantiques** : la subvention s'est élevée à 10 000 €.

- **Centre social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 927 € pour réaliser les actions suivantes :

- 19 227 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois.
- 2 071 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés.
- 8 629 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association TRANSITION, créée le 8 mars 2000, déclarée au Journal Officiel, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi.

Le PLIE Ouest Béarn, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en « difficulté ». Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire : animation et ingénierie territoriale ; structuration et coordination des parcours ; intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Il apporte une plus-value aux dispositifs et outils existants. Il utilise la complémentarité des différents acteurs sur le territoire en reconnaissant le rôle de chacun. Il anticipe préventivement les interventions.

Pour 2020, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 150 796 € avec comme axes d'intervention :

- Pour un montant de 126 185 € :
 - Animation territoriale et ingénierie territoriale,
 - Structuration et coordination des parcours,
 - Intégration du poste de mission clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Pour un montant de 14 611 € :
 - Financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
- Pour un montant de 10 000 € :
 - Financement de la plateforme mobilité.

▪ **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- de suivre l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir,
- d'organiser les rencontres de l'emploi,
- de développer le plan d'actions de l'espace métier Aquitaine (EMA).

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est donc engagée en 2020 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre, à savoir l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 208 402,15 €.

En revanche, l'année 2020 a été marquée par la dissolution de l'association Job Express qui œuvrait sur le territoire d'Orthez.

7. LE TOURISME

7.1. La promotion du tourisme - Office de tourisme (OT) Cœur de Béarn

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, avec notamment la

création d'un office de tourisme intercommunal. Par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé ses statuts.

Par délibération en date du 9 décembre 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs qui court du 01/01/2020 au 31/12/2022. La communauté de communes lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. **Pour l'année 2020, une subvention de 418 000 € lui a été attribuée.**

Le comité de direction est composé de 15 membres répartis en deux collèges : celui des élus de la communauté de communes (8 titulaires et autant de suppléants) et celui des professionnels (6 membres titulaires et 2 suppléants). **Un nouveau comité de direction a été élu le 21/09/2020 et approuvé par délibération le 28/09/2020. En 2020, 5 comités de direction ont eu lieu :** 18/02, 03/09 (présentation des nouveaux élus), 12/10 (élection du président), 19/11, 17/12.

Une nouvelle demande de classement en deuxième catégorie a été faite par délibération en date du 04/11/2019 et il a été obtenu par arrêté du 24/02/2020 pour 5 ans.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a financé en investissement **quatre bornes d'information touristiques** : Monein en 2014 (vitrine OT), Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque), Mourenx en 2016 (Mix) et Orthez en 2018 (vitrine OT). Cout de fonctionnement 2020 : 4 975,20 €.

7.2. Les aides au classement touristique

Afin de promouvoir une image qualitative du territoire, le règlement d'intervention économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez prévoit trois types d'aides au tourisme :

- aide au classement des hébergements touristiques,
- aide au classement des restaurants au titre de « maître restaurateur »,
- aide à l'obtention du label Cuisinerie gourmande.

L'aide accordée s'élève à 60 % pour une dépense plafonnée à 800 € TTC (coût de la visite d'accréditation) et à 40 % pour une demande de renouvellement. En contrepartie de l'aide allouée, l'hébergeur s'engage à être partenaire de l'Office de Tourisme Cœur de Béarn pendant 5 ans.

En 2020, 3 propriétaires ont été aidés par la collectivité pour le classement de leurs hébergements touristiques **pour un montant total de 270 €.**

TYPE D'AIDE	BÉNÉFICIAIRES	COMMUNE	CLASSEMENT	MONTANT AUDIT	AIDE
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	OLLIARO FRANCOIS	RAMOUS	3*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	ARRIX-BAYLE ALAIN	MONEIN	3*	150,00 €	90,00 €
CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME	DEMOL STEPHANIE	ARTHEZ DE BEARN	3*	150,00 €	90,00 €

7.3. Taxes de séjour

a) Taxe de séjour récoltée

Dernière délibération en vigueur : 28/09/2020.

Catégories d'hébergements	Fourchette légale	Taxe CCLO *
Palaces *	0,70 à 4,20 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 à 3,00 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 et 2,30 €	0,90 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 et 1,50 €	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles , villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 et 0,90 €	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1 étoile , villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 et 0,80 €	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h	0,20 et 0,60 €	0,40 €
Terrain de camping/caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance *	0,20 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus	1% et 5%	5,5%

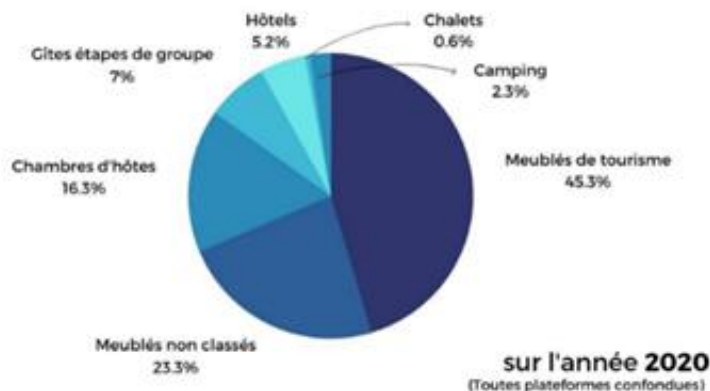
* Comprend la taxe additionnelle départementale de 10%.

La taxe de séjour est instituée au régime du réel pour l'ensemble des hébergements à titre onéreux proposés sur le territoire, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

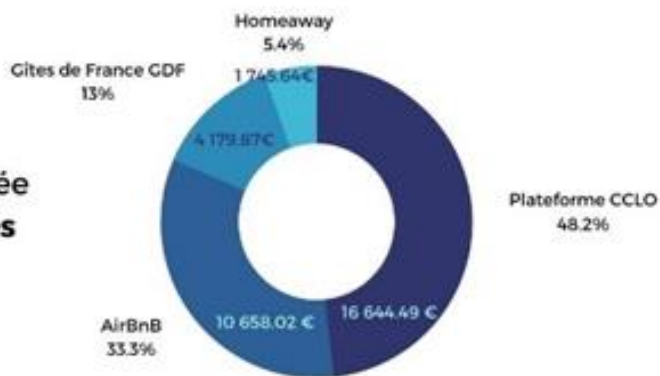
La taxe de séjour collectée en 2020 (plateforme communauté de communes de Lacq-Orthez et plateformes internet) **représente 39 738 nuitées pour un montant de 33 115,52 €** (- 15,36 % par rapport à 2019 / moyenne nationale - 40 %). 25 490,27 € ont été reversés à l'OT Cœur de Béarn.

TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2020

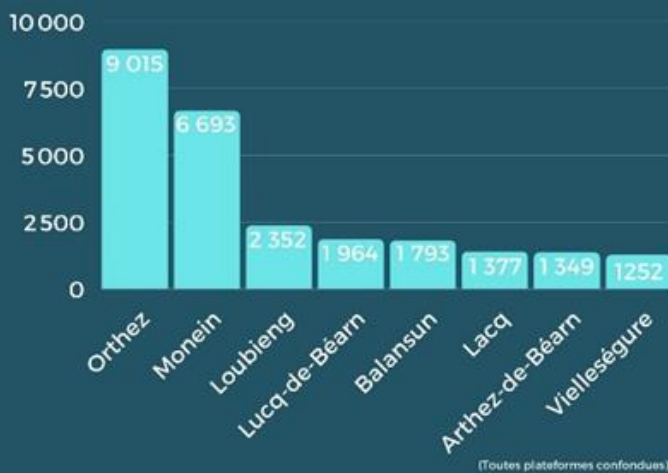
Fréquentation des hébergements touristiques



Taxe de séjour récoltée selon les plateformes



Fréquentation par communes en nombre de nuitées



RÉPARTITION DE LA TAXE DE SÉJOUR PAR COMMUNES

• DE 4000€	DE 500 à 1 500€	DE 200 à 500€	MOINS DE 200€
ORTHEZ MONEIN	ST-GIRONS-EN-BEARN MASLACQ MESPLEDE OZENX- MONTESTRUCQ CASTEIDE-CANAU CASTETNER BELLOCQ SAULT-DE- NAVAILLES LAGOR SAINT-MEDARD MONT LOUBIENG LACQ DOAZON BALANSUN LUCQ-DE-BEARN VIELLESEIGURE	ARNOS BAIGTS-DE-BEARN BONNUT CASTEIDE-CAMI CASTETIS CESCAU CUQUERON LACOMMANDE LANNEPLAA SALLES-MONGISCARD SAUVELADE HAGETAUBIN ARTHEZ-DE-BEARN SAUVELADE	ABIDOS ABOS ARTIX BESINGRAND SIBON BOLMOURT CARDESSE CASTILLON LAA-MONDRIANS LABASTIODE-CEZERACQ LABASTIODE-MONREJAU LABEVRIE LACADEE LAHOURCADE MOURENX NOGUERES OS-MARSILLON PARBAYSE PARDES PUYOO RAMOUS SAINT-BOES SALLESPISSE SARPOURENX SERRES-STE-MARIE TARSACQ URDES VIELLEHAVE-D'ARTHEZ

(Toutes plateformes confondues)

TAXE DE SÉJOUR ANNÉE 2020

Répartition des nuitées sur le territoire de la CCLO

(Toutes plateformes confondues)



b) Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS) du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD64)

La communauté de communes de Lacq-Orthez reverse 10 % de la taxe de séjour au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle. **TATS 2019 versée en 2020 : 2 779,21 €.**

7.4. Participation à l'AADT

L'Agence d'attractivité et de développement touristiques du Département 64 assure la promotion du Béarn et du Pays basque et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma touristique départemental.

La participation 2020 à l'AADT s'est élevée à 9 096,00 €.

7.5. Base de loisirs Orthez-Biron

a) Bilan de la saison 2020

Les tarifs sont identiques depuis 2014 : adulte et à partir de 13 ans 3 €, enfant (2 à 12 ans inclus) 1,5 €, tarif réduit (groupes 10 pers, étudiant, demandeur d'emploi, PMR sur présentation d'un justificatif) 2,5 €, abonnement adulte 30 €, abonnement famille 60 €, centres de loisirs CCLO gratuits, pédalos ½h 3€ les 2 places et 6 € les 5 places, paddle 9 € l'heure.

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte du 04/07 au 30/08 tous les jours de 11h à 19h. La période d'ouverture comprenait 59 jours (soit une semaine de moins que l'an passé pour se caler exactement aux vacances scolaires).

La plage de base de loisirs a obtenu le label handiplage niveau 2 le 21/03/2017 pour 5 ans.

Bilan de fréquentation :

	2019		2020	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Adultes	10 770	32 310	11 314	33 942
Enfants	6 472	9 708	6 102	9 153
Tarif réduit	1 493	3 732,50	1 160	2 900
Abt adulte	46	1 380	30	900
Abt famille	1	60	3	180
Pédalos	995	2 865	1 814	5 442
TOTAL	19 777	50 055,50	20 357	52 409

Evènements à noter :

- Tempête le 30/07 au soir : fermeture de la base de loisirs le 31/07.
- Episode Covid-19 : fermeture le 01/08
- Sur 8 contrôles de l'ARS : 6 fermetures de baignades les 03/07, 23/07, 30/07, 11/08, 12/08 et 18/08.

b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs

Les frais de fonctionnement (hors animations) se sont élevés à 92 410,24 € HT : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats (dont contrat de gardiennage renouvelé pour 4 ans le 30/04/2020), maintenance (équipements sportifs et jeux), entretien, assurances, locations, fourniture de sable, fournitures plage, contrôle ARS de l'eau, entretien du plan d'eau (épandage nautex, arrachage de la jussie, entretien roselière, piégeage ragondins, entretien sondes à ultra-sons, remise en fonctionnement de la zone de lagunage et de son canal, etc.).

Le label tourisme et handicap pour les pontons de pêche a été renouvelé pour 5 ans le 04/10/2018.

c) Investissements réalisés

Investissements 2020 : 58 325,15 € (clôture, fontaines à eau, micro-signalisation, mobilier, équipements plage.

d) Loyers base de loisirs

- Ski nautique : 3 410,01 € TTC (exonération 1 trimestre / Covid-19)
 - Buvette plage : 897 € TTC (exonération / interdictions baignade)
 - Topwatt : 1 829,39 € TTC
 - Fermages : 0 € TTC
 - Tir à l'arc : 300 € TTC
 - Gaule orthézienne : 300 € TTC
- Total : 6 736,40 €.

e) Animations base de loisirs

- **La fête du lac prévue le samedi 13 juin 2020 a été annulée à cause du Covid-19.**

- **Autres animations :**

- Animation APSPG / Centre socio-culturel d'Orthez en juillet : permanences d'accueil tous les jours de 13h à 18h et animations le jeudi. Coût : 500 €.
- Animations scolaires avec la FD des chasseurs : matin animation faune et flore à la Saligue et après-midi parcours d'orientation ou chasse au trésor à la base de loisirs. Aucune école en 2020 à cause du Covid 19.

f) Accueil de manifestations

- 05/01 : Foulées Fébus.
- 18/04 : Course pour Jérémy et Mickael.
- 30 et 31/05 : FF pêche sportive à la truite.
- 19 et 20/06 : Sandball.
- 28/06 : Les copains de Titine.
- Été 2020 : Handball sur TMS.
- Juillet 2020 : kayak.
- 19/08 : UFOLEP animations jeunes 18/25 ans.
- 16/08 : Elan basket.
- 22/08 : beach soccer EBPLO section foot.
- 20/10 : golf foot - District foot 64.

7.6. Plan local de randonnées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a créé et gère 60 chemins de randonnées sur environ 650 km.

Budget de fonctionnement réalisé en 2020 : 109 353,40 €.

a) Entretien du PLR

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique, balisage) : 94 155,64 €.
- Petits travaux et mobilier : 12 299,27 €.

b) Animations scolaires

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse.
Aucune animation scolaire en 2020 à cause du Covid-19.

c) Journée rando 2020

La 14^{ème} journée randonnée organisée à Baigts-de-Béarn le 27/09 en partenariat avec les associations de marcheurs (randonneurs de Maslacq, Mourenx évasion, section marche du Foyer des Soarns) a été annulée à cause du Covid-19.

d) Labellisation FFRP

Labellisation de 12 chemins : 1 250 € / an.

Boucles labellisées : 2 Orthez médiéval, 43 Sallespisse, 7 Monein, 15 Doazon, 28 Monein Laring, 30 Cuqueron, 35 Mesplède, 36 Abos, 37 Vielleségure, 46 Lanneplàà, 49 Crêtes Puyoo-Ramous, 51 St-Girons.

e) Investissements

- Réfection mobilier RIS (6) : 13 014 €
- Sentier d'interprétation Labastide-Cézeracq : 6 092,70 €.
→ Total : 19 106,70 €.

2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2020 s'annonçait comme une année placée dans une linéarité type de la vie des collectivités.

Pourtant, le 17 mars à 12h, en raison de l'apparition et du développement de la pandémie de COVID-19, le pays connaissait son premier confinement drastique et ce, jusqu'au 11 mai suivant. Sur l'année 2020, une seconde période de confinement, moins stricte, entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020 était décrétée.

Outre les impacts personnels de cette situation de crise sur l'ensemble des Français en général et sur nos agents en particulier, il ressort que l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 aura été bouleversée. L'activité des entreprises a été stoppée puis a repris progressivement au gré des mesures décidées par l'Etat principalement et déclinées par les autres acteurs locaux dont la CCLO.

Sur la section investissement, le résultat de l'exécution budgétaire est de l'ordre de 76 % sur l'exercice 2020 (dépenses de l'année et reports de crédits étant aux alentours de 6 300 000 € à l'origine).

Sur la section fonctionnement, sur environ 6 900 000 € de crédits votés, l'exécution budgétaire est de l'ordre de 96 % témoignant d'une consommation optimisée qui s'explique d'une part, par le budget de solidarité voté au printemps 2020 afin de pallier les besoins en protections sanitaires du personnel de la CCLO, et d'autre part, par la réaffectation suite au bilan de rentrée de septembre au sein des services du pôle aménagement (constat de gains de consommations liés notamment à l'utilisation limitée des installations et du parc roulant de la collectivité).

1. VOIRIE

1.1. Les principaux investissements

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2020 ont porté sur les opérations suivantes :

- Patrimoine : pérennisation des revêtements routiers.
- Aménagements liés à la PVR de la rue Félix et Charles Moureu à Artix.
- Aménagement cami de Gaston lo Crotzat à Sauvelade.
- Aménagement de la rue la Carrère à Biron.
- Confortement ouvrage d'art à Laà-Mondrans.
- Aménagement accès commerces route de Lacq à Mourenx.

Auxquels s'ajoutent les participations aux aménagements d'espaces publics dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes :

- Participation aux aménagements des espaces publics aux abords de la place Marcadiou à Bellocq.
- Participation aux aménagements des espaces publics aux abords de la mairie et de la rue du Vieux Mont à Mont.

1.2. Recettes attendues

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil départemental :

- Opérations au titre de l'aide aux demandes de tiers pour travaux sur routes départementales (ADTRD) ; Biron rue la Carrère.

- Aide à la voirie communale.
- Et enfin de la commune d'Artix ; reversement de la quote-part sur la PVR de la rue Félix et Charles Moureu à Artix.

1.3. Travaux d'entretien de la voirie

Travaux externalisés aux entreprises

Ce programme comprend une diversification des techniques employées : grave émulsion (GE), béton bitumineux à froid (BBF), enduits superficiels d'usure (ESU), béton bitumineux semi-grenu (BBSG 0/10 ou 0/6), grave non traitée (GNT) :

NATURE TRAVAUX	Montant	Linéaires en ml
Aménagement VRD	253 120 €	550
BBF	0 €	0
BBSG 0/10	418 170 €	10 450
Trottoirs BBSG 0/6	10 950 €	400
GNT+ESU	39 310 €	3 250
Pluvial	42 950 €	0
Total général	764 400 €	14 250

1.4. La montée en puissance du service commun

Par délibération du conseil communautaire du 18 mars 2019, le service commun d'ingénierie et d'assistance technique aux communes a été créé. La convention qui lie les 61 communes et la CCLO précise les domaines d'intervention du service en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, essentiellement dans le domaine « infrastructures ».

Les services et en particulier le bureau d'études ont ainsi travaillé sur un certain nombre de projets d'aménagement d'espaces publics communaux à savoir :

- L'aménagement de la place Marcadieu à Bellocq ; AVP, PRO, DCE, conventions, dossiers de demandes de subventions.
- La requalification des abords de la mairie de Mont ; suivi chantier, opérations de réception.
- L'aménagement des abords de la salle des fêtes d'Ozenx-Montestrucq ; suivi chantier, opérations de réception.
- Le plan de composition de la commune de Lacq ; esquisses, dossiers de présentation, avant-projets.
- L'aménagement des abords de la salle polyvalente de Laà-Mondrans ; esquisse.

1.5. Les conséquences des mauvaises conditions climatiques du début d'année

L'hiver 2019-2020 et le printemps suivant ont été marqués par un cumul d'évènements climatiques préjudiciables :

- Inondations des 12 et 13 décembre 2019.
- Tornade du 22 décembre à Serres-Sainte-Marie.
- Tempêtes Karine et Myriam des 2 et 3 mars 2020.
- Orage du 25 avril 2020.
- Épisode pluvieux des 10 et 11 mai 2020.

Ces situations répétées ont conduit à l'activation de cellules de crise plus ou moins conséquentes à plusieurs reprises.

Cela s'est traduit par la mobilisation des moyens opérationnels des services espaces verts, éclairage public, parc routier, bâtiments et voirie. Leurs missions : sécurisation du domaine public, aide aux administrés, premiers traitements des dégradations, etc.

Concrètement, des centaines d'arbres à dégager, des coulées de boue à nettoyer, des glissements de talus, des kilomètres de fossés à curer, des canalisations et avaloirs à hydro curer, des réseaux aériens à réparer, etc. Leurs traitements ont mobilisé une bonne partie des agents des services sur toute la période et même au-delà.

Dans ce contexte, de nombreuses interventions de remise en état ont été confiées à nos prestataires ; élagage, terrassements et curages de fossés, réparations de réseau d'éclairage public. Ces interventions ont été financées sur le budget de fonctionnement.

Dans un certain nombre de situations, des travaux plus lourds ont dû être engagés. Ils ont été confiés aux entreprises titulaires des marchés de travaux routiers. Ces opérations imprévues ont été financées par le budget d'investissement, sur la ligne de crédit dédiée au programme de rénovation des revêtements routiers.

Les principaux chantiers sont :

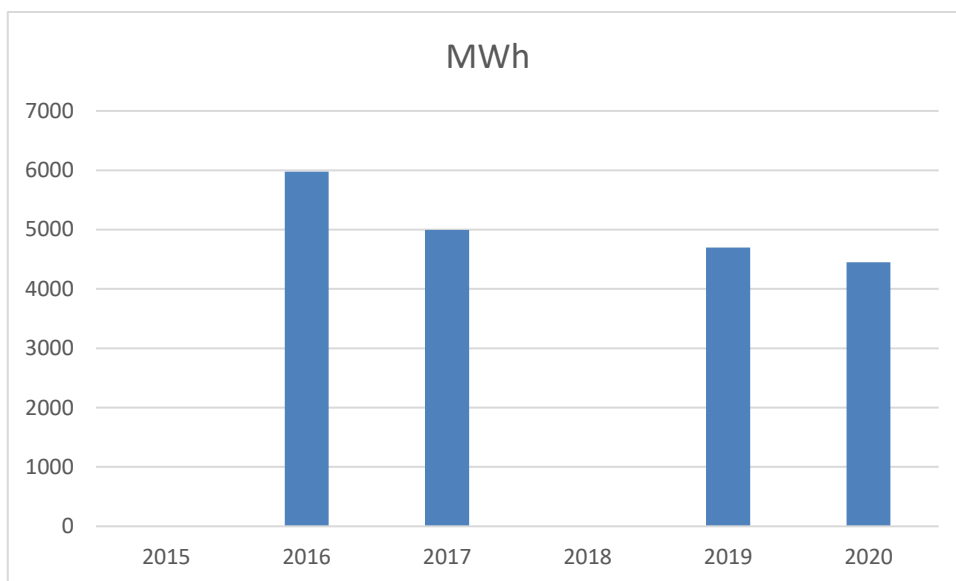
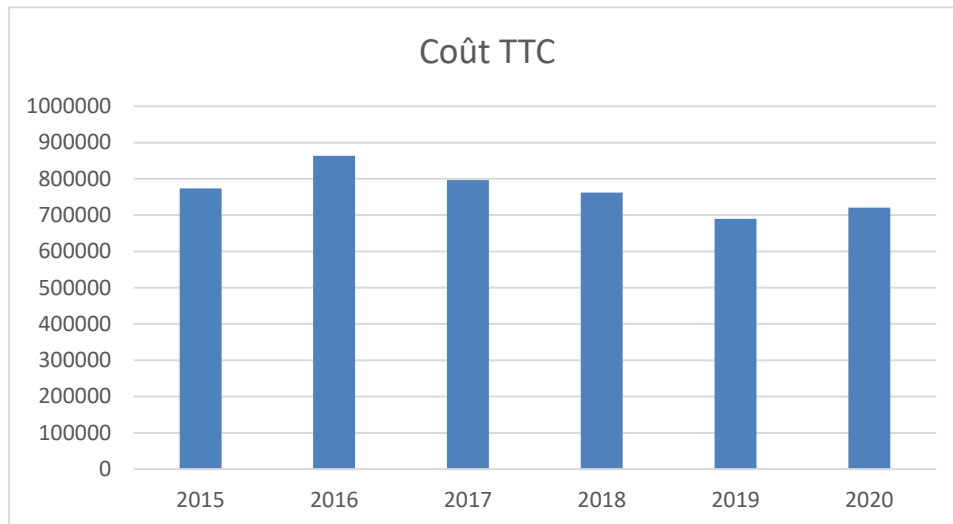
- Pardies, avenue du Moulin	30 000 €
- Mont, chemin Las Bignes	13 524 €
- Monein, chemin Saby-Gabaret.....	29 400 €
- Lagor, route de Sauvelade	27 360 €
- Orthez, chemins du Piffre, Lassalle et Mounicq	24 576 €
- Bonnut, chemins Lahoun et Casaous	3 490 €
- Laà-Mondrans, chemin de Berdot.....	15 642 €
- Monein, chemin Courèges	15 246 €
- Castétis, chemin Lacabanne.....	26 400 €
- Castillon d'Arthez, chemin de Coulolou	3 744 €
- Arthez-de-Béarn, route de Puyet	1 406 €
- Sault-de-Navailles, chemin de Tustet	13 032 €
- Urdès, chemin des Pins	22 720 €
- Arthez-de-Béarn, chemin Houn Cacareigt	20 840 €
- Bonnut, chemin de Pédeboscq.....	3 860 €

C'est donc au total une somme de 251 240 € qui a été investie sur le budget 2020 dans le cadre de ces travaux imprévus et autant de revêtements routiers qui n'auront pas été réalisés...

2. ECLAIRAGE PUBLIC

2.1. Energie

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût TTC	773 901,78	863 620	796 343,4	761 775,11	689 650,08	720 308,05
MWh		5 976,655	4 996,195		4 699,952	4 451,909



La consommation baisse, le coût augmente.

Une augmentation de 5 % par an est attendue sur les 10 prochaines années.

De plus, il est noté une augmentation des factures lors du déploiement des compteurs Linky. Cette augmentation correspond à l'ajustement des puissances souscrites.

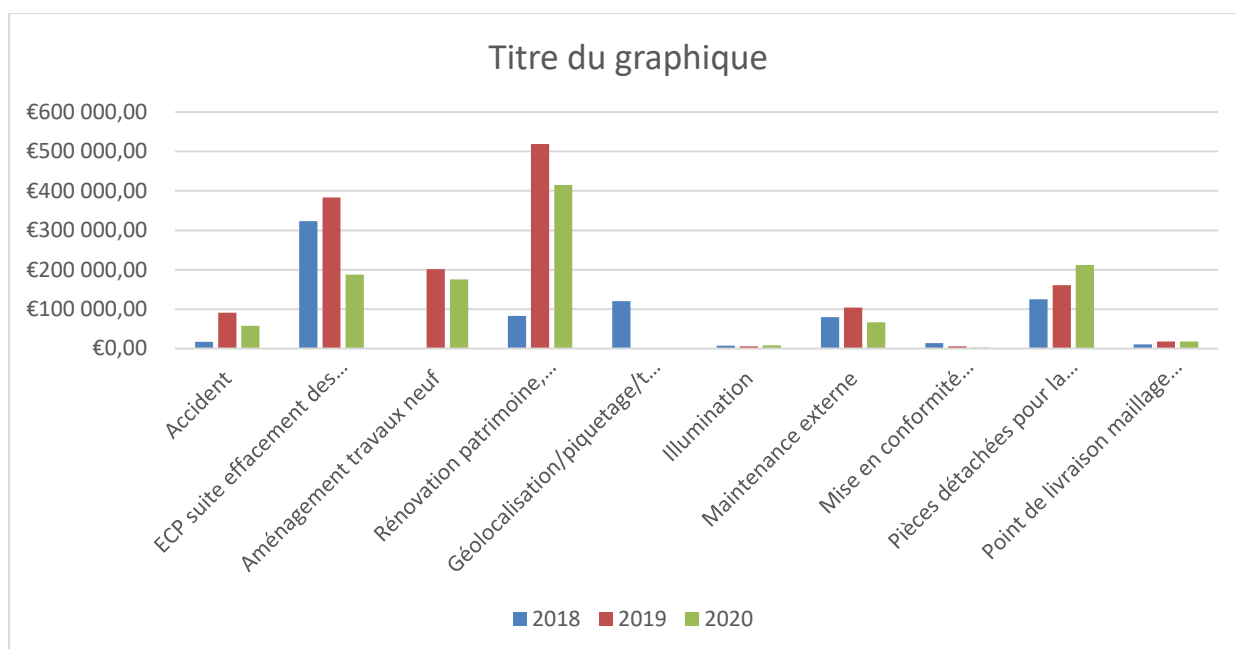
Remarque : en 2018, suite au changement de fournisseur d'énergie, il n'a pas été mis en place le suivi des consommations.

Le logiciel « ENERGISME » mis en place actuellement permettra d'avoir des alertes :

- sur le calibrage des compteurs,
- les sous-consommations,
- les surconsommations.

2.2. Coût par activité

Type d'activité/Année	2018	2019	2020
Accident	16 931,71 €	90 750,83 €	57 653,87 €
ECP suite effacement des réseaux	323 063,98 €	383 358,43 €	187 259,25 €
Aménagement travaux neuf	0,00 €	201 700,05 €	175 640,24 €
Rénovation patrimoine, optimisation énergétique	82 832,15 €	518 867,00 €	414 863,82 €
Géolocalisation/piquetage/traçage	119 917,09 €	878,40 €	0,00 €
Illumination	6 951,84 €	5 610,78 €	8 011,86 €
Maintenance externe	79 925,26 €	103 842,39 €	66 268,03 €
Mise en conformité électrique et contrôle	13 800,00 €	5 520,00 €	2 808,60 €
Pièces détachées pour la régie	125 222,41 €	160 853,56 €	212 114,67 €
Point de livraison maillage réseau	10 268,74 €	17 930,27 €	17 990,84 €
Total général	778 913,18 €	1 489 311,71 €	1 142 611,18 €



2.3. Rénovation du patrimoine

506 luminaires ont été changés par des lanternes LED divisant par 2 les consommations électriques.

3 armoires de carrefours à feux ont été rénovées : les contrôleurs en place étaient vétustes (plus de pièce détachée).

Le changement des contrôleurs dans les armoires de commande permettra d'être informé en temps réel sur les pannes.

Remarque : la rénovation des 3 autres armoires est prévue en 2021.

2.4. Projets neufs

Commune	Désignation des travaux	Montant TTC
CARDESSE	Installation de 2 candélabres sur le parking Mairie	10 181,86 €
BONNUT	Installation de 2 candélabres solaires (abris bus)	11 056,08 €
MOURENX	Eclairage du parking de la place de Navarre	52 448,16 €
SAUVELADE	Prolongation de l'éclairage aux abords de l'abbaye	2 772,48 €
CASTEIDE-CAMI	Complément d'éclairage route de Bougarber (style)	5 519,04 €
OS-MARSILLON	Intégration d'un lotissement (Thau)	10 126,93 €
MOURENX	Tourne à gauche RD33 (boulangerie drive)	38 768,66 €
BELLOCQ	Fourniture uniquement du matériel	44 767,03 €

2.5. Enfouissement des réseaux

Commune	Désignation des travaux	Montant TTC
MASLACQ	Chemin de Las Bartas (uniquement du GC, pas de matériel)	6 995,96 €
CASTEIDE-CAMI	Route de Bougarber	93 622,91 €
VIELLESEGURE	Chemin de Rey	51 850,10 €
PARBAYSE	Chemin d'Abos	37 705,56 €

2.6. Point de livraison et remallage des réseaux

Le remallage des réseaux d'éclairage public permet d'équilibrer, de diminuer et de soulager les phases électriques. Cela permet également de diminuer les chutes de tension et le cumul des défauts d'isolement.

En 2020, création de 17 points de livraison.

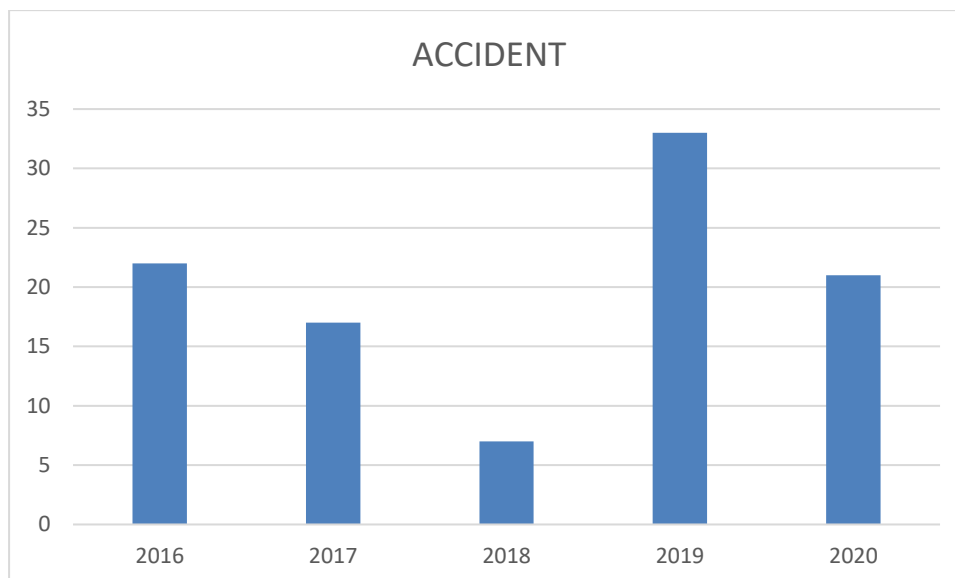
2.7. Maintenance externalisée

- 21 interventions externalisées sur le réseau éclairage public et feux tricolores.
- Mise en sécurité, travaux de maintenance nécessitant une logistique lourde.

2.8. Accidents -Vandalisme

Année	2016	2017	2018*	2019*	2020
Accidents	22	17	7	33	21

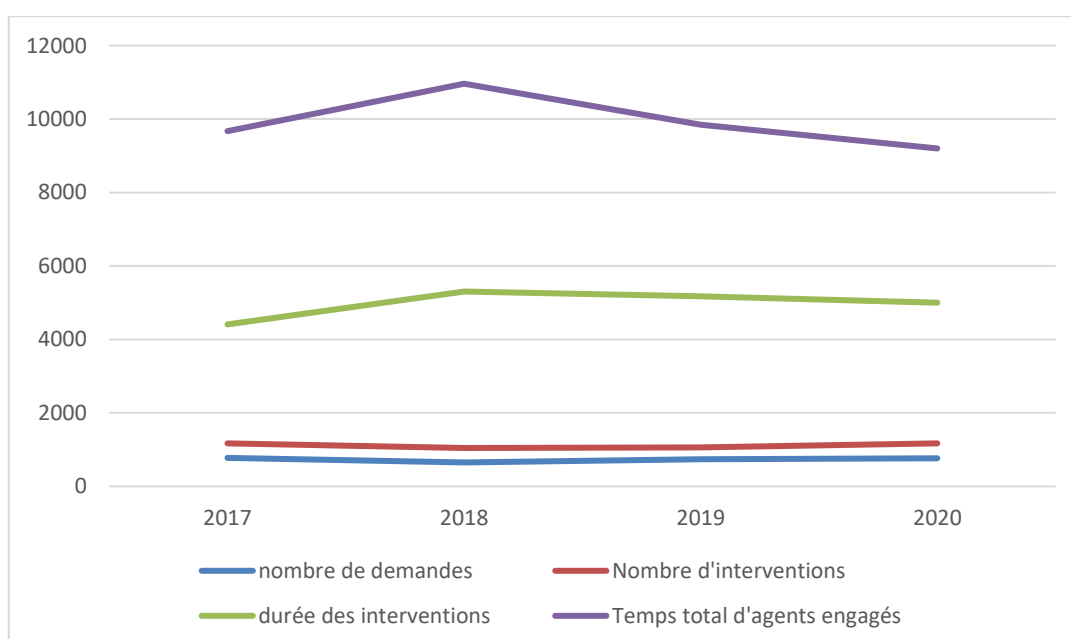
* L'augmentation du nombre d'accidents en 2019 est liée à l'absence de budget pour cette opération en 2018 (il s'agit d'un rattrapage).



Pas de vandalisme à déplorer.

2.9. Maintenance interne

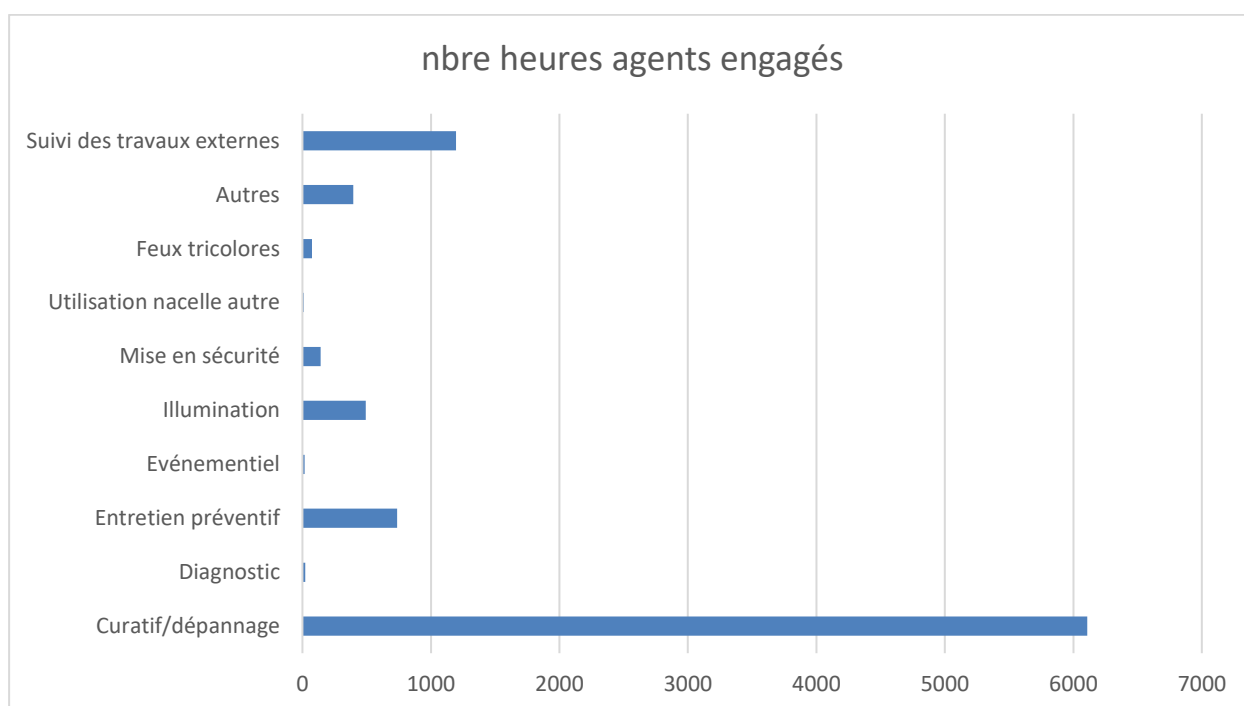
Année	Nombre de demandes	Nombre d'interventions	Durée des interventions	Temps total d'agents engagés
2017	776	1 171	4 409,5	9670
2018	652	1 045	5 304	10 961
2019	735	1 063	5 175	9 848,5
2020	765	1 171	4 998,5	9 199



Le nombre de demande d'intervention reste stable. Le temps d'intervention diminue.

2.10. Répartition par activité de la régie

Activité	Nb interventions	Nb heures interventions	Répart. Nb heures interventions	Nb heures d'agents engagés	Répart. Nb heures d'agents engagés
Curatif/dépannage	993	2 881,5	57,68 %	6 107,5	66,44 %
Diagnostic	2	11	0,22 %	22	0,24 %
Entretien préventif	23	361,5	7,24 %	737	8,02 %
Événementiel	2	8	0,16 %	16	0,17 %
Illumination	37	238	4,76 %	493	5,36 %
Mise en sécurité	22	65,5	1,31 %	142	1,54 %
Utilisation nacelle autre	3	5	0,10 %	10	0,11 %
Feux tricolores	17	41	0,82 %	74,5	0,81 %
Autres	33	189	3,78 %	396	4,31 %
Suivi des travaux externes	38	1 195	23,92 %	1195	13,00 %

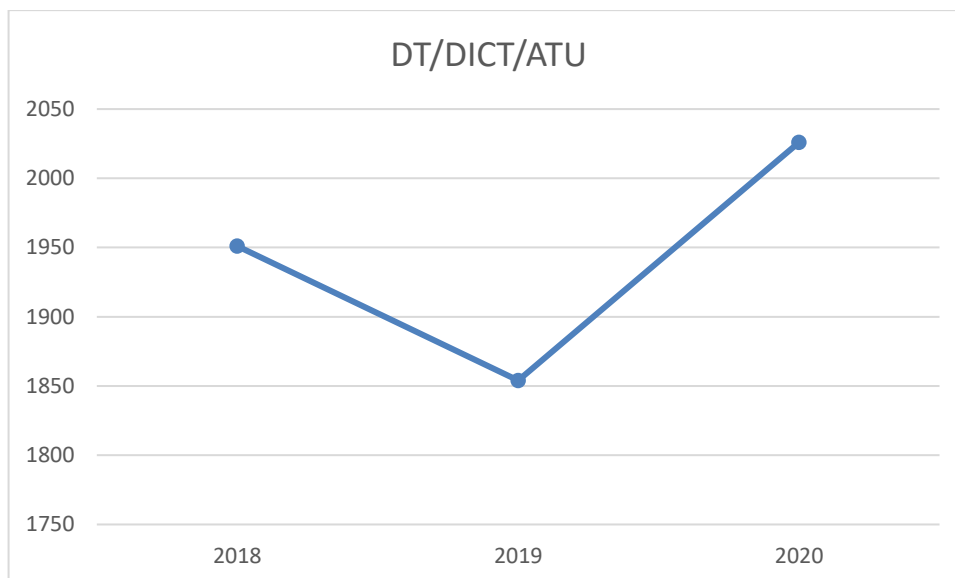


2.11. Traitement des DT, DICT et ATU

En 2020, le service éclairage public a traité **2026** demandes d'ATU, DT, DICT et DT/DICT conjointes.

Evolution par année du nombre total des demandes :

- 2018 = 1951
- 2019 = 1854 (en légère baisse)
- 2020 = 2026



2.12. Rappel de nos objectifs

- Assurer une sécurité.
- Maitriser le vieillissement du parc.
- Diminuer le nombre de pannes.
- Réduire le délai d'intervention pour la maintenance.
- Faire des économies d'énergie.
- Eclairer juste.
- Diminuer la pollution lumineuse.

Près de 70 % de nos luminaires en service ont plus de vingt ans.

L'investissement initial nécessaire à la rénovation du parc d'éclairage public peut sembler important mais il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte de la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent ainsi que leur dégradation dans le temps.

Des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage sont nécessaires pour toujours garantir un service de qualité.

L'association française de l'éclairage (AFE) a tiré la sonnette d'alarme sur le vieillissement de l'éclairage public et le manque de moyens des communes françaises pour le rénover. L'éclairage public représente aujourd'hui 12 % de la consommation électrique de l'hexagone, soit 56 TWh d'électricité consommée chaque année ou 37 % sur la facture des collectivités locales.

2.13. Obligation réglementaire

L'arrêté du 26 octobre 2018 (modifiant celui du 1er juillet 2012) impose à toutes les collectivités de réaliser un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) d'ici le 1er janvier 2026.

L'objectif de cette réforme : d'une part améliorer la précision du repérage des réseaux et, d'autre part, fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux.

2.14. Conclusion

Pour l'année 2020, la collectivité a investi en personnel et en moyen financier pour la rénovation des luminaires.

Elle doit garder le cap de la rénovation et maintenir le changement de 1 000 lanternes par an.

Elle doit aussi continuer la surveillance des 298 Km de réseau souterrain et les 171 Km de réseau aérien. Pour cela, les 570 armoires de commande sont améliorées, contrôlées par l'équipe rénovation du service éclairage public.

Il faudra contenir l'augmentation de 5 % par an du coût de l'énergie.

3. PARC ROUTIER ET MOYENS MATERIELS

3.1. Acquisitions de matériels et véhicules

Le budget investissement pour le pôle aménagement s'élève, en 2020, à 1 084 500 € pour l'acquisition ou renouvellement de véhicules ou matériels. Ces acquisitions comprennent :

- Un camion nacelle poids lourds pour le service éclairage public en renouvellement d'une nacelle PL mise en circulation en 2003. Budget 235 K€.
- Un camion poids lourds type enrobeur projeteur pour le service voirie Mourenx en renouvellement d'un poids lourds type PATA mise en circulation en 2004. Budget 321 K€.
- Une balayeuse compacte de voirie poids lourds pour le service propreté urbaine Orthez en renouvellement d'une balayeuse poids lourds type SCARAB mise en circulation en 2009. Budget 200 K€
- Une enveloppe de 120 K€ a été attribuée pour le renouvellement de 4 véhicules (administration) avec motorisation diesel remplacés par des motorisations hybrides, 1 véhicule (magasin) avec motorisation essence par une motorisation électrique, 1 nouvelle affectation (motorisation diesel) pour le service informatique et le renouvellement d'un utilitaire par un véhicule de société (2 places).
- Une nouvelle affectation pour le service espaces verts d'un caisson type AMPLIROLL équipé d'une grue avec grappin. Budget 98 K€.
- Renouvellement de 3 tondeuses autoportées pour le service espaces verts. Budget 47 K€.
- Renouvellement du nettoyeur de place par une herse rotative pour la base de loisirs de Biron. Budget 6 K€.
- Une nouvelle affectation de matériel type benne crocs pour le manuscopique MERLO basé à Orthez. Budget 3 K€.
- Renouvellement de petits matériels de taille et coupe pour le service espaces verts. Budget 27 K€.
- Renouvellement de petits matériels de taille et coupe pour le service voirie. Budget 5 K€
- Acquisition de 2 balais de voirie (désherbage) pour montage sur tondeuses autoportées. Budget 20 K€.
- Suite à l'extension de l'atelier de Mourenx, une enveloppe de 20 K€ a été attribuée pour l'acquisition de nouveaux outillages.

Les acquisitions pour le service collecte du pôle environnement comprennent :

- Acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) 16 m³ en renouvellement d'une BOM 16 m³ mis en circulation 2003. Budget 180 K€.

- Acquisition d'une BOM 3 m³ en renouvellement d'une BOM 7 m³. Budget 77 K€.

Ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes et qui concernent l'ensemble des services de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

3.2. Activité du service Parc routier

a) Evolution du service au cours de l'année 2020

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de l'atelier de Mourenx, des travaux d'extension de l'atelier ont démarré dans le 4^{ème} trimestre 2020 pour une réception finale dans le 1^{er} trimestre 2021. Des outils complémentaires tels que colonnes de levage de véhicules et pont nacelle équipent désormais cette extension atelier.

b) Activité du service

L'activité atelier s'est soldée par 1 564 prestations sur les matériels de la collectivité dont 330 interventions sur routes. 95 % des dépannages sont réalisés dans les 2 heures qui suivent l'appel.

65% des heures des agents atelier sont imputées sur les coûts de maintenance des véhicules ou matériels.

Budget principal : 1 024 bons de commande ont été rédigés pour le bon fonctionnement des services de la collectivité.

Budget annexe déchets : 186 bons de commandes pour le service déchets.

Facturation : près de 1 431 factures ont été traitées en 2020 par le service Parc routier pour le compte du pôle aménagement et du pôle environnement.

Absentéisme : aucun absentéisme notable sur l'année 2020.

Formation : 2 agents « formateurs » aux formations CACES réalisent ces formations à l'ensemble des agents de la collectivité.

4. MARCHES A BONS DE COMMANDE

Les marchés à commandes en cours sont les suivants :

- Maintenance des fosses septiques, séparateurs à hydrocarbures, réseaux assainissements et pluviaux.
- Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage des vitres,
- Fourniture d'équipements de protection individuelle protection du corps pour le personnel de la collectivité,
- Fourniture et livraison de consommables d'usure pour le matériel de fauchage,
- Fourniture de consommables pour l'entretien des véhicules du parc routier,
- Fourniture d'équipements d'éclairage public,
- Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules du parc routier et prestations associées.

5. ESPACES VERTS

5.1. Evolutions du service au cours de l'année 2020

Le service espaces verts a pu maintenir ses effectifs par le recrutement d'agents en remplacement des départs à la retraite. Ceci a permis de créer de nouveaux aménagements tout en maintenant un bon niveau d'entretien et en réalisant des restaurations du patrimoine à la suite de plusieurs événements climatiques.

5.2. Adaptation du service à la protection et à la réduction du personnel

Dans la continuité des mesures d'organisation introduites en 2018 avec l'intention principale d'éviter les apparitions de troubles musculosquelettiques par la répétition des tâches, les équipes techniques sont constituées de manière à alterner les activités par agent. Cette solution d'affectation d'équipe réalisant l'entretien complet sur un secteur défini, implique davantage les agents sur le territoire confié.

La réduction des effectifs sur plusieurs années a conduit le service à remettre deux communes en entretien externalisé. En complément des marchés d'entretien des espaces verts en cours, un nouveau marché a été notifié en début d'année. Le marché composé de deux secteurs, la commune d'Arthez-de-Béarn et la commune de Sarpourenx ont été attribués à deux entreprises.

Les trois marchés d'entretien des espaces verts comprennent le désherbage de voirie. Le désherbage de voirie sur la commune de Mourenx est également pris en charge par le service espaces verts. Il est confié à l'entreprise Atout Vert à la suite d'un comparatif de devis.

5.3. Continuité de service en période de confinement

La pandémie liée à la Covid-19 prenant de l'ampleur, le Président de la République a instauré un confinement de la population à la mi-mars pour une durée temporaire. Le végétal continuant son développement printanier, dans le cadre de la continuité du service public et avec l'accord de la hiérarchie, le service espaces verts a repris progressivement ses activités sur le territoire dès la deuxième semaine de confinement. Les agents ont repris les activités en appliquant les mesures de protection sanitaire par la mise en place des gestes barrière et des mesures de protection individuelles conjoncturelles à la crise sanitaire.

5.4. Réalisations du service

Soucieux de l'impact sur l'environnement, de la préservation de la faune et de la flore lors des activités d'entretien, le service espaces verts poursuit le développement de l'entretien plus extensif. L'évolution des réglementations pour les particuliers comme pour les collectivités, visant à réduire, voire supprimer l'usage des produits phytosanitaires chimiques et les remplacer par des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels, les administrés acceptent majoritairement la présence d'herbe sur les surfaces minérales, les grands espaces avec le développement naturel de la végétation des hautes herbes et apprécient de retrouver des fleurs oubliées dans le paysage. Les plantations de vivaces sélectionnées pour leur rusticité, associées aux arbustes permettent de réduire l'entretien et de limiter les apports hydriques qui sont réalisés uniquement l'année de plantation.

Le service espaces verts poursuit l'embellissement de la base de loisirs. L'écran de broussaille ayant poussé le long du gave a été enlevé. Un apport de terre formant une pente douce et un enherbement de l'allée jusqu'au gave ouvrent le champ de vue sur le gave de Pau.

Le nettoyage et la mise en conformité des anciens sites industriels, Rio Tinto et Celanese a été poursuivi lors des périodes d'activités moins soutenues pour le service. Le service a également réalisé des interventions de nettoyage sur le site de la SAICA à Orthez.

a) Les principaux aménagements réalisés par la régie au cours de l'année :

- Abidos centre : création de massifs,
- Artix : création de massifs et plantation d'arbres en accompagnement d'aménagement de carrefours routiers,
- Balansun : aménagement paysager aux alentours de la nouvelle mairie,
- Casteide-Cami : aménagement paysager en accompagnement de la réfection du centre-bourg,
- Lacq : création d'un massif exotique près de la salle des sports et installation d'une nouvelle pergola au parc paysager,
- Maslacq, place Marquitou : réaménagement complet de l'espace,
- Mourenx, place de Navarre : création de massifs en accompagnement du réaménagement de la place,
- Orthez, rond-point d'Espagne et divers sites en centre-ville : réaménagement des espaces,
- Ozenx-Montestrucq : réaménagement de l'aire de détente devant la mairie d'Ozenx et aménagement paysager en accompagnement de la création d'une aire de stationnement devant la salle d'Ozenx,
- Puyoô, place de la Mairie : réaménagement de l'espace,
- Printemps et automne : remplacement des végétaux morts et ajout de vivaces dans les massifs.

b) Les marchés en cours :

- Entretien des espaces verts (3 marchés, 48 communes), jusqu'à fin 2021,
- Entretien de la zone Eurolacq II, jusqu'au 21-01-2025,
- Broyage de surfaces enherbées sur les communes en marché, jusqu'au 03-05-2024,
- Entretien du patrimoine végétal, jusqu'au 14-10-2022,
- Prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Est, jusqu'au 21-05-2022,
- Prestations d'insertion, travaux de nettoyage, secteur Ouest, jusqu'au 24-06-2023,
- Fourniture d'arbres et arbustes d'ornement, jusqu'au 11-06-2024,
- Fourniture d'engrais et semences, jusqu'au 05-03-2020,
- Fourniture de matériaux d'aménagement en 4 lots, jusqu'au 25-01-2025,
- Collecte et valorisation des bois issus de l'abattage et de l'élagage, jusqu'en début 2025.

6. BATIMENTS

6.1. L'équipe régie

a) Rappel des missions

Les interventions de l'équipe régie s'articulent autour de métiers et d'activités précis.

METIERS	ACTIVITES
Aide aux autres services	Aide aux autres services
Bâtiments	Bâtiments CCLO
	Bâtiments communaux
Evènementiel	Affichage sucettes
	Réparation sucettes
	Logistique manifestation CCLO
	Prêt matériel
Location chapiteau	Location chapiteau

b) Activités et temps passé

En 2020, la régie a effectué **1 001 interventions** dans le cadre de ses missions (*soit - 2,44 % par rapport à 2019*) pour une durée totale « agents » (durées interventions * nombre agents mobilisés) de **5 393,57 heures** (*soit - 19,1 % qu'en 2019*).

▪ Réactivité

Clôture de :

- **25 %** des demandes se fait **dans la journée** (urgence notamment),
- **50 %** des demandes se fait **sous 3 jours**, comme en 2019 et contre 4 en 2018,
- **75 %** des demandes se fait **sous 11 jours**, comme en 2017 et contre 13 en 2019 et 12 en 2018.

Depuis l'arrivée d'un nouvel agent et la fin de l'externalisation des dépannages électriques, nous constatons que la régie est plus réactive que les entreprises missionnées auparavant pour répondre aux demandes des occupants dans un délai court : réglage de détecteurs de présence, remplacement de prises CFO/CFA, remise en état des bornes de l'aire de grand passage d'Orthez endommagées par les occupants, remplacement de luminaires, etc.

Ces délais de gestion ne prennent en compte que **les demandes relatives aux bâtiments et non à l'évènementiel** car ces dernières, formulées très tôt dans l'année pour des interventions en fin d'année, perturberaient les statistiques.

L'origine de cette réactivité dans les interventions constatée au travers des statistiques du module ISIGEO est l'acquisition d'un fourgon en 2017 afin de dédoubler les équipages :

- 4 fourgons jusqu'en 2016 : 1 chef d'équipe, 1 agent seul + 2 équipages de 2,
- 5 fourgons depuis 2017 : 1 chef d'équipe + 2 agents seuls + 1 équipage de 2.

En conséquence, un nombre plus important de demandes d'intervention ne nécessitant pas de mobiliser plus d'un agent pourrait être traité dans la journée.

Les statistiques mettent en évidence cet objectif atteint car **79,2 %** (contre 74,4 % en 2019) **des interventions sont menées par un agent seul.**

Cette augmentation est due à l'augmentation des petits dépannages sur chacun des sites.

- Nombre d'interventions par métier

METIERS	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	34	272,02 h	5,0 %
Bâtiments	918	4 712,24 h	87,4 %
Evènementiel	49	409,32 h	7,6 %
Location chapiteau	0	0,00 h	0,0 %
TOTAL	1 001	5 393,57 h	

92 % des interventions sont menées dans les bâtiments ⇨ 89 % en 2019, 84 % en 2018, le recentrage des moyens humains sur l'entretien du patrimoine bâti se confirme, du fait de l'annulation de nombreuses manifestations suite au coronavirus : foires de Mourenx et d'Artix, prêts de matériels aux communes.

- **Nombre d'interventions par activité**

ACTIVITES	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aide aux autres services	34	272,02 h	5,0 %
Bâtiments CCLO	912	4 675,66 h	86,7 %
Bâtiments communaux	6	36,58 h	0,7 %
Affichage sucette	1	0,67 h	0,0 %
Réparation sucettes	8	52,48 h	1,0 %
Logistique manifestation CCLO	28	310,17 h	5,8 %
Prêt matériel	12	46,00 h	0,9 %
Location chapiteau	0	0,00 h	0,0 %
TOTAL	1001	5 393,57 h	

- **Temps passés au Mix**

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre interventions	64	57	73	75	70
Durée interv. (agents)	458,00 h	158,50 h	351,25 h	262,50 h	185,19 h

En 2020, il y a pratiquement autant d'interventions qu'en 2019 mais la durée totale des interventions a baissé de **29,5 %**. Il s'agit de travaux de réparation et remise en état suite à vandalisme ou mauvais usage des équipements et installations.

A noter que la régie est intervenue 5 fois pendant 21,67 heures au total à la cyberbase d'Orthez.

- **Temps passés sur les sites dédiés aux gens du voyage**

Gens du voyage	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
AGV Mourenx	21	56,58 h	44,4 %
TF Mourenx	12	29,83 h	23,4 %
AGP Orthez	7	29,67 h	23,3 %
TF Orthez	5	11,25 h	8,8 %

En 2020, l'équipe est intervenue **45 fois** (79 en 2019) sur les sites dédiés aux gens du voyage pour un total de **127 heures** (265 heures en 2019).

Chaque demande d'intervention est traitée en priorité par la régie car il s'agit d'habitations, les seules que la CCLO gèrent.

En règle générale, les problèmes techniques à résoudre sont simples mais réguliers : ils sont dus à de mauvaises manipulations et utilisations des équipements : coupure électrique suite à disjonction (donc plus de chauffage ni d'eau chaude sanitaire), réseaux eaux usées bouchés, etc. Cette année, la CCLO a été confrontée à de nombreux vandalismes sur les bornes de l'aire de grand passage d'Orthez.

- **Temps passés dans les structures « petite enfance »**

STRUCTURES PETITE ENFANCE	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Artix	41	195 h	21,9 %
Baigts de Béarn	15	40 h	4,5 %
Lagor	47	326 h	36,6 %
Monein	15	68 h	7,7 %
MPE Mourenx	17	77 h	8,7 %
MPE Orthez	29	128 h	14,4 %
Sault de Navailles	14	56 h	6,3 %
TOTAL	178	891 h	
Rappel 2019	217	1336 h	

Compte-tenu de la nature des usagers (enfants en bas âge), les problèmes techniques remontés par mail par les directrices puis enregistrés via l'application ISIGEO donnent lieu à une planification des interventions en priorité (les demandes de travaux et d'aménagements non urgents sont traitées comme le reste des demandes, après les urgences).

Même si **la régie parvient à traiter 25 % des demandes dans la journée** comme les années précédentes, **50 % en moyenne sont traitées sous 3,7 jours contre 2,25 jours en 2019 et 3,5 en 2018.**

La principale explication est la période post-COVID rendue compliquée du fait des absences à répétition ainsi que le manque de compétence en plomberie engendrant ainsi une clôture des interventions correspondantes plus longue qu'habituellement.

- **Temps passés dans les déchetteries**

Sites	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Arthez	11	55 h	15,7 %
Décharge Artix	0	0 h	0,0 %
Lucq	0	0 h	0,0 %
Maslacq	6	37 h	10,7 %
Monein	17	145 h	41,4 %
Mourenx	0	0 h	0,0 %
Orthez	2	5 h	1,3 %
ISDND Orthez	21	95 h	27,0 %
Pardies	5	11 h	3,3 %
Ramous	1	3 h	0,7 %
TOTAL	63	350 h	

La régie a effectué **+ 36,5 % d'interventions par rapport à 2019** (40) **pour un total de 350 heures** (433 heures en 2019) : cela s'explique par les interventions post-ouverture de la nouvelle déchetterie de Monein et la rénovation des vestiaires de l'ISDND.

- **Temps passés dans les bâtiments « développement économique »**

Les pépinières d'entreprises

Sites	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Arthez	6	21,2 h	3,0 %
Artix	44	474,6 h	67,0 %
Biron	13	117,2 h	16,5 %
Monein	10	92,8 h	13,1 %
Mourenx	1	3,0 h	0,4 %
TOTAL	74	708,8 h	

Le **nombre d'interventions est pratiquement équivalent à 2019** (78 en 2019) mais **le temps passé augmente de + 25 %** (529,2 h en 2019) : cette année aussi, de nombreux travaux de rénovation et de dépannage ont été réalisés à la pépinière d'Artix.

Le reste du parc immobilier

Bâtiments Dév. Eco	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Bâtiment Lauilhé	3	45,0 h	4,2 %
Base de loisirs	19	274,0 h	25,8 %
Canoë 1	0	0,0 h	0,0 %
Canoë 2/3	1	1,3 h	0,1 %
Centre Maurice Faure	2	24,8 h	2,3 %
Centre Michel Carval	3	156,3 h	14,7 %
Centre Yves Dréau	21	133,9 h	12,6 %
Chemstart'Up	0	0,0 h	0,0 %
CIEL	0	0,0 h	0,0 %
GFI	0	0,0 h	0,0 %
Hôtel entreprises Pesqué	24	115,0 h	10,8 %
Maison Fordin	4	36,1 h	3,4 %
OT Monein	5	25,8 h	2,4 %
OT Orthez	15	35,1 h	3,3 %
Pôle IeTech	18	68,0 h	6,4 %
Pôle santé	19	82,1 h	7,7 %
Restaurant inter-entreprises Pardies	2	62,8 h	5,9 %

⇒ **En 2020, le nombre d'intervention a augmenté de + 11 % par rapport à 2019** (136 pour 121 en 2019) **pour une durée totale de 1 060,1 heures** contre 1 162,8 heures en 2019.

- **Temps passés dans l'entretien des espaces publics**

DOMAINE PUBLIC (hors sucettes)	Nbre interv. 2018	Nbre interv. 2019	Nbre interv. 2020	Durée interv. (agents) 2020	Part temps passé 2020
Arbres urbains P/M Curie MX	2	0	3	13 h	20,2 %
Bassin McDo MX	2	10	19	21 h	32,8 %
Bassin place FM MX	2	4	3	22 h	34,3 %
Bassin Orthez	0	1	2	8 h	12,8 %
TOTAL	6	15	27	63 h	

L'augmentation des interventions s'explique par **le pointage précis et systématique des interventions régulières de remplissage du bassin du MacDo de Mourenx.**

- **Temps passés dans les bâtiments occupés et les installations utilisées par les services de la CCLO**

ADMINISTRATION GENERALE	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aire stockage infra Mourenx	0	0 h	0,0 %
Antenne CCLO	37	102 h	8,1 %
Bâtiment Duclos Artix	12	42 h	3,3 %
Bâtiment Lagouardette	7	29 h	2,3 %
Blockhaus	0	0 h	0,0 %
Centre technique MX	56	539 h	42,5 %
Centre technique OTZ	28	86 h	6,8 %
Grange Durrey	0	0 h	0,0 %
Hôtel CCLO	159	407 h	32,1 %
Maison Nédellec	4	4 h	0,3 %
Intercommunal (adoucisseurs)	11	59 h	4,7 %
TOTAL	314	1 268 h	

Cette année, la régie a effectué pratiquement autant d'interventions qu'en 2019 (320) pour une durée d'intervention moindre (1 552 h en 2019).

Chantiers d'importance réalisés par la régie en 2020 (durée agents > 50 H)

- Ponçage et remise en peinture de toutes les poutres bois du centre technique de Mourenx (hors partie nouvelle atelier : seconde phase à prévoir) ainsi que les murs en béton banché,
- Ponçage et remise en peinture de toutes les portes intérieures de la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Rénovation intérieure du bâtiment B du centre Michel Carval (500 m²),
- Remise en peinture du muret extérieur vert de la crèche de Lagor,
- Remise en état des lames brise-soleil de la pépinière d'entreprises de Monein,
- Réfection intérieure complète (sol, électricité, etc.) du local des agents de la base de loisirs,
- Fabrication de mange-debout et jardinières pour la Foire de Mourenx,
- Aménagement du nouveau local gardien du quai de la déchetterie de Monein,
- Décapage et remise en peinture du soubassement du centre Yves Dréau,
- Remise en peinture de toutes les grilles de défense du restaurant inter-entreprises de Pardies,
- Levées des réserves formulées par DEKRA sur les installations électriques,
- Remise en peinture du couloir (cloisons + portes) et de la nouvelle salle détente de la pépinière d'entreprises d'Artix,
- Fabrication et installation d'étagères supplémentaires à la crèche d'Orthez,
- Aménagements de fourgons,
- Installation/désinstallation de la salle Louis Blazy pour les réunions communautaires.

c) Répartition des interventions dans les bâtiments selon les principales compétences de l'intercommunalité

Répartition par compétences	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Administration générale (dont tournée adoucisseurs)	314	1267,6 h	27,1 %
Domaine public (hors sucette)	27	62,7 h	1,3 %
Petite enfance	178	890,9 h	19,1 %
Mix / Cyberbase	70	206,9 h	4,4 %
Déchetteries	63	350,2 h	7,5 %
Gens du voyage	45	127,3 h	2,7 %
Pépinières d'entreprises	74	708,8 h	15,2 %
Dév. Eco. (hors évènementiel)	136	1 060,1 h	22,7 %
TOTAL	907	4 674,4 h	
TOTAL 2019	601	5 553,5 h	

d) Evolution des interventions d'entretien des bâtiments communaux

Communes	Nbre interventions					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cardesse	4				2	1
Castetner			1			
Cescau	1	2				
Cuqueron		2	2	3	2	1
Labastide-Cézéracq	3				1	
Labastide-Monréjeau	2					
Lacommande	1					
Lagor				5	4	
Lanneplàà	1		2			
Noguères	2					
Ramous					1	
Serres Sainte Marie	1				1	
Urdès	15	12	1	1		4
TOTAUX	30	16	6	9	11	6

En 2019, la régie était intervenue dans les bâtiments communaux à 11 reprises pendant 149 heures. **En 2020, les 6 interventions représentent 36,58 heures.**

e) Missions d'évènementiel

- **Logistique manifestations organisées par la CCLO**

Logistique évènementielle	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Aménagement salles pour réunions	24	212,4 h	63,6 %
Base de loisirs	0	0,0 h	0,0 %
Foire Artix	0	0,0 h	0,0 %
Foire Mourenx (fabrication de mange-debout et jardinières)	1	69,3 h	20,7 %
Marché de Noël	3	24,5 h	7,3 %
Service déchets	1	0,5 h	0,1 %
Dév. Eco (Inauguration à Chemstart'Up 3 non portée par la CCLO et revitalisation Yara)	2	27,3 h	8,2 %
PLR	0	0,0 h	0,0 %
TOTAL	31	334,0 h	
TOTAL 2019	33	360,5 h	

La logistique interne en évènementiel aura été pratiquement équivalente en 2020 par rapport à 2019 car :

- La préparation des mange-debout et des jardinières pour la Foire de Mourenx n'a malheureusement pas pu avoir lieu,
- Les aménagements de salle ont pris énormément de temps par rapport à 2019 (25 interventions pour 108 heures) car pour assurer la distanciation « COVID » entre les participants, 5 réunions se sont tenues salle Louis Blazy à Mourenx.

⇒ **L'aménagement de salles** (principalement la salle du conseil et la maison Nédellec) **représente toujours plus de la moitié des demandes d'intervention**

- **Prêt de matériels aux communes**

Prêts de matériels	Nbre interv.	Durée interv. (agents)	Part temps passé
Abidos	1	0,8 h	2,6 %
Lacq-Audéjos	1	10,0 h	31,1 %
Lucq-de-Béarn	1	2,5 h	7,8 %
Mourenx	1	2,3 h	7,3 %
Orthez	3	11,0 h	34,2 %
Ozenx-Montestrucq	3	5,5 h	17,1 %
TOTAL	10	32,2 h	

⇒ **6 communes sur 61 ont sollicité l'intercommunalité pour prêter son matériel.**

6.2. Le suivi des travaux externalisés

Depuis début 2019, il est possible de quantifier l'activité liée à l'entretien externalisé grâce au module spécifique développé sur ISIGEO par le service du SIG : bâtiment par bâtiment, une nouvelle « affaire en cours » est créée à chaque demande de dépannage, réparation ou aménagement neuf.

Comparatif 2018/2020

	2018	2019	2020
Affaires clôturées	520	509	469
Affaires en cours	7	90	51
Affaires suspendues *	9	19	6
TOTAL	536	618	526

** les dépenses correspondantes étant imputées en investissement, elles sont inscrites dans le PPI du service et seront soumises au vote des élus ⇒ elles sont donc considérées comme « suspendues ».*

Le nombre de dossiers traités en 2020 est en baisse par rapport à 2019 du fait des 3 mois environ d'occupation limitée (voire d'inoccupation) des bâtiments pendant le confinement. Les marchés d'entretien et de vérification obligatoires en 7 lots ont été relancés et sont mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans.

En moyenne, **110 affaires en cours** sont **suivies en même temps** par le service.

6.3. L'exécution du budget 2020

		2018	2019	2020
Investissement	Budget disponible <i>dont reports (1), virements de crédits DM (2)</i>	358 721,46	542 966,90 €	643 751,28 €
	Dépenses engagées et/ou mandatées	433 309,60	542 403,28 €	643 614,13 €
	Taux d'exécution	100,23 %	99,90 %	99,98 %
	Solde	- 975,84 €	443,62 €	137,15 €
Fonctionnement	Budget disponible <i>dont rattachements, virements de crédits et DM</i>	1 219 855,93 €	1 087 908,18 €	1 096 228,72 €
	Dépenses engagées et/ou mandatées	1 132 810,85 €	1 070 146,16 €	1 000 706,05 €
	Taux d'exécution	99,37 %	98,41 %	91,29 %
	Solde	7 138,46 €	17 762,02 €	95 522,67 €

(1) Reports 2020, les reports se limitaient à 479 € d'outillage et 6 125 € de sécurisation des accès aux toitures de l'antenne CCLO (hors reliquats construction Mix gérés par le pôle animation)

(2) Virements de crédits / DM : + 131 979,81 €

Mon analyse sur le déroulement de l'année 2020 est la suivante :

▪ **Fonctionnement**

- Lors de la préparation du BS 2020, le budget de solidarité incluait 20 000 € de crédits « bâtiments » liés aux travaux d'électricité non externalisés (car réalisés par R. Rose).
- En juillet, les consommations eau/gaz/élec de juin 2019 ont été comparées avec juin 2020 pour constater l'impact de la période de confinement sur les bâtiments : les crédits potentiellement libérables ont été virés sur d'autres lignes pour réaliser des travaux non prévus sans demander de rallonge au BS.
- L'impact du COVID fait que les bâtiments ont été peu fréquentés (notamment ceux occupés par les agents, le Mix fermé, les entreprises qui télétravaillent), d'où les **76 500 € disponibles en 60611/60612.**
- Abstraction faite des fluides, **le résultat 2020 serait de + 18 935,35 € soit une exécution de 98,27 % des crédits votés** (pour rappel, en 2019, il restait + 17 762,02 € pour un taux d'exécution de 98,41 %)

▪ **Investissement**

- Aucune somme étant dédiée à l'activité bâtiments au BS, le service éclairage public avait viré 50 000 € pour :
 - Engager les marchés travaux pour l'extension des locaux du garage au centre technique de Mourenx (15 000 €),
 - Remplacer dans l'urgence la centrale de traitement d'air HS de la crèche de Lagor (35 000 €).
- 45 299,16 € ont été virés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour engager des dépenses imprévues relevant de l'investissement (grosses réparations).

OPERATIONS REALISEES :

- Modernisation de l'aire de grand passage d'Orthez.
- Lancement de la 3^{ème} extension de Chemstart'Up : concours de MOE, consultation contrôle technique et SPS, études jusqu'à la phase APD validée le 23/12/2020.
- Remplacement de la couverture de l'Hôtel d'entreprises du Pesqué.
- Sécurisation des accès aux terrasses techniques de l'Antenne CCLO.
- Lancement de l'extension des locaux du centre technique de Mourenx : consultation des entreprises et travaux (fin de chantier : fin février 2021).
- Mise aux normes du portillon de la crèche d'Artix.
- Travaux favorisant la ventilation nocturne dans les crèches de Baigts-de-Béarn/Lagor/Sault-de-Navailles.
- Remplacement de la centrale de traitement d'air de la crèche de Lagor.
- Travaux de reprise de l'étanchéité du centre Yves Dréau (dans le cadre de la procédure de référé judiciaire).
- Remplacement de l'installation chauffage/climatisation du local occupé par la Banque Puyanne au centre Maurice Faure.
- Travaux de remplacement des menuiseries et réfection des façades du restaurant inter-entreprises de Pardies.

7. URBANISME

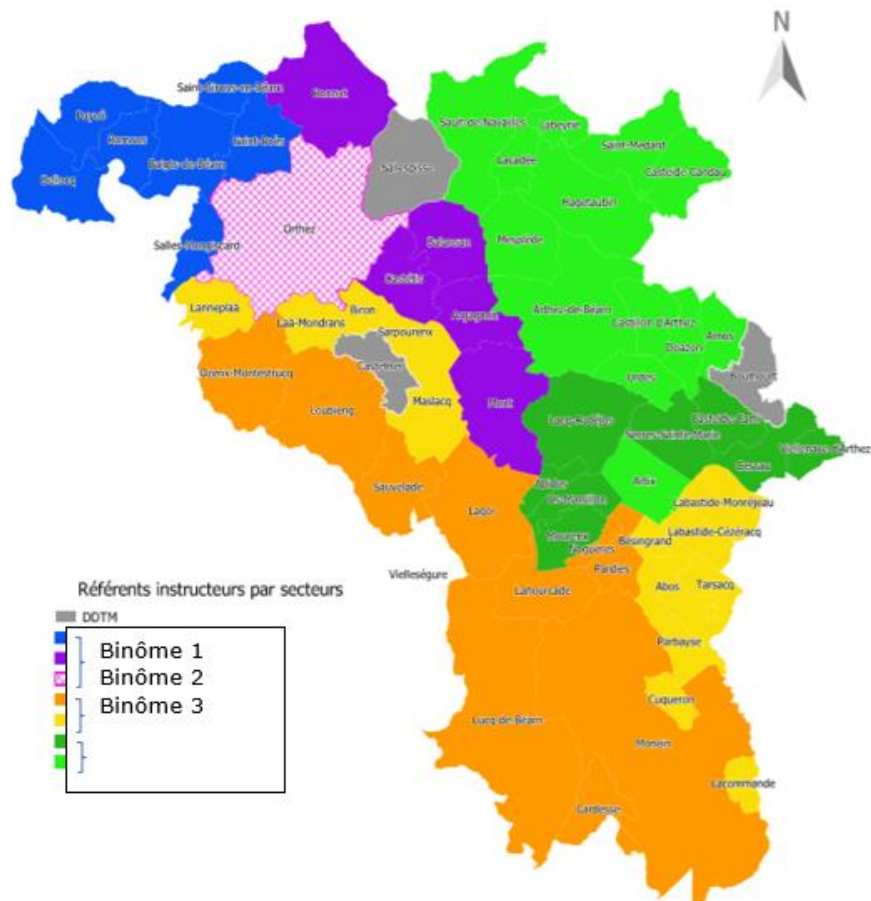
7.1. Organisation du service

L'année 2020 a été marquée par une période de travail à distance pour l'ensemble des agents du service (du 16 mars au 2 juin), afin d'assurer la continuité de service dans le cadre d'un confinement, dû à la pandémie liée au coronavirus (expérimentation du télétravail dans des conditions pas adaptées).

Durant toute l'année, l'accroissement et la complexification significatifs de la charge de travail du service urbanisme, se sont plus que jamais confirmés comme déjà évoqué en 2018 et 2019.

L'arrivée en juin 2020 (après déconfinement), d'un agent instructeur supplémentaire (recruté en mars 2020), a permis de renforcer l'équipe et pallier pour partie à la surcharge d'activité.

Une nouvelle organisation interne de l'instruction par secteur géographique (6 secteurs) et en binôme (2 référents instructeurs par secteur) a été instituée permettant ainsi aux binômes d'intervenir sur les dossiers instruits sur les secteurs géographiques concernés de l'agent binôme. Cette organisation permet d'assurer une continuité du suivi des dossiers et de répondre voire de suppléer aux éventuelles absences (congés, maladie, etc.) ou charge de travail, et de garantir une qualité de service rendu.



7.2. Planification

En 2020, ont été finalisées des procédures engagées ou reprises, avec l’approbation au 1^{er} semestre du PLU de Loubieng.

En lien avec deux bureaux d’études, l’élaboration du PLU de Labastide-Monréjeau s’est poursuivie, celle du PLU de Lacadée, en suspens depuis 2017, a été reprise pour une approbation courant 1^{er} semestre 2021.

Les travaux sur les cartes communales de Boumourt et Sallespisse, ont été avancés.

Le service a finalisé en régie :

- la procédure de modification simplifiée du PLU de Cuqueron, afin de faire évoluer :
 - les règles relatives à l’implantation des constructions et des clôtures pour une facilitation de l’instruction du droit des sols,
 - une meilleure prise en compte des réalités territoriale et une approche plus qualitative des projets,
 - de corriger des erreurs matérielles contenues dans le règlement écrit du PLU,
 - et permettre dans les zones agricoles aux bâtiments d’habitation existants de faire l’objet d’annexes.

- la procédure de modification simplifiée du PLU de Pardies, afin de faciliter la reconversion économique de la plateforme industrielle anciennement occupée par les sociétés Rio Tinto, Péchiney et Célanèse et de faire évoluer le règlement écrit du PLU pour pouvoir autoriser sur la zone d’activités classée UY1, outre l’industrie, les bureaux et les entrepôts.

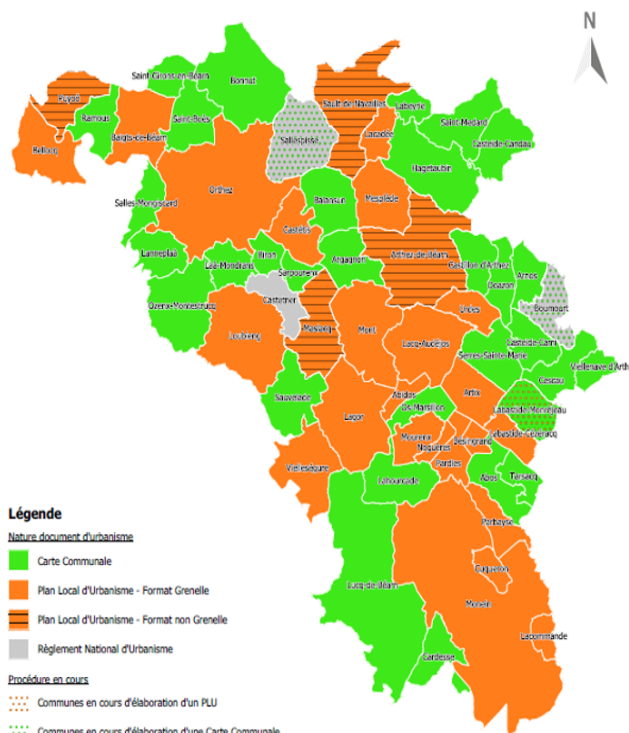
Le service a poursuivi l'accompagnement de la commune d'Orthez sur 3 procédures engagée depuis 2019 : une modification simplifiée, une révision allégée (ISDI) et une mise en compatibilité par déclaration de projet d'intérêt général pour la requalification de la rive gauche du site de la Papeterie des Gaves.

A ce jour, un seul agent est affecté au suivi du volet planification. Les demandes d'évolution de documents exprimées par plusieurs communes, reflètent des problématiques ayant vocation à s'inscrire dans une réflexion à plus large échelle que les seuls territoires communaux.

PROCÉDURES MENÉES EN 2020	ASSISTANCE TECHNIQUE	PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE
Finalisation PLU de LOUBIENG (depuis 2013)	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Elaboration PLU de LACADEE (depuis 2013)	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Elaboration PLU de LABASTIDE-MONREJEAU	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Suivi révision allégée Orthez (ISDI)	CCLO + COMMUNE	COMMUNE
Suivi modification simplifiée	CCLO + COMMUNE	COMMUNE
Suivi mise en compatibilité du PLU d'Orthez secteur Est du site SAICA	CCLO + COMMUNE	COMMUNE
Elaboration Carte Communale BOUMOURT	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Elaboration Carte Communale SALLESPISSÉ	CCLO + bureau d'étude	CCLO
Modification simplifiée du PLU de CUQUERON (en régie)	CCLO	CCLO
Modification simplifiée du PLU de PARDIES (en régie)	CCLO	CCLO

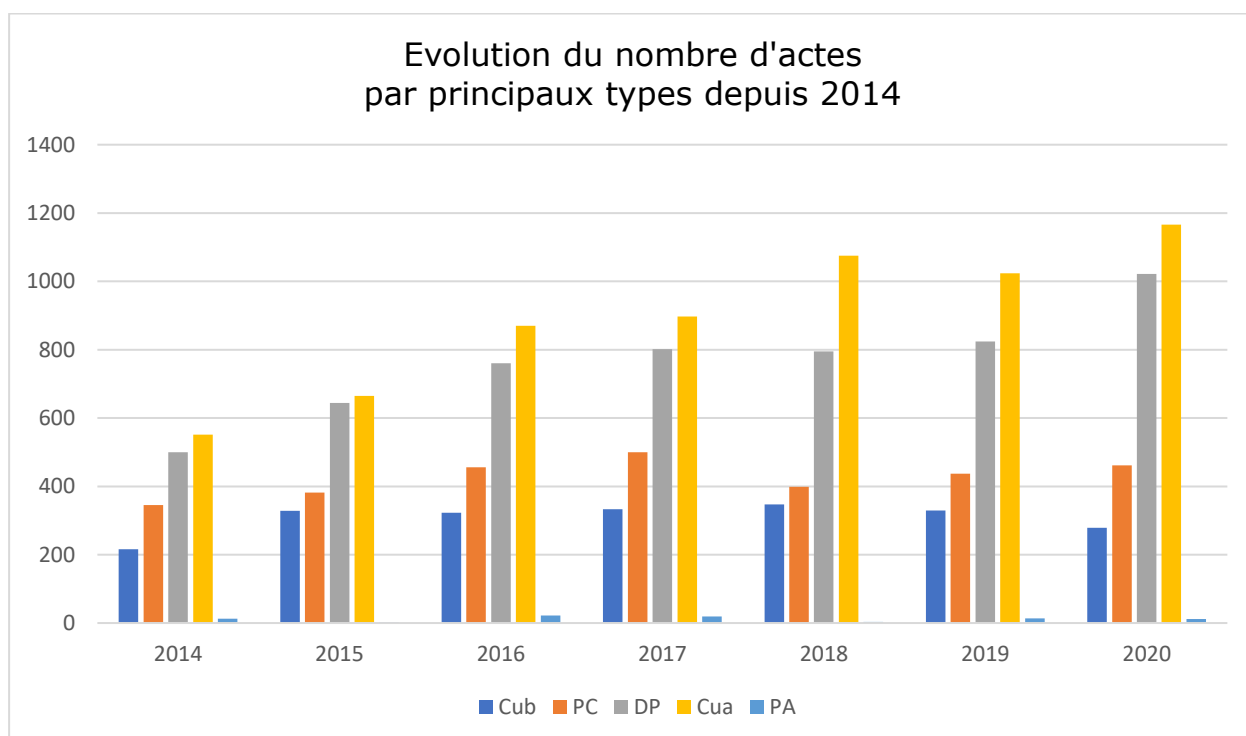
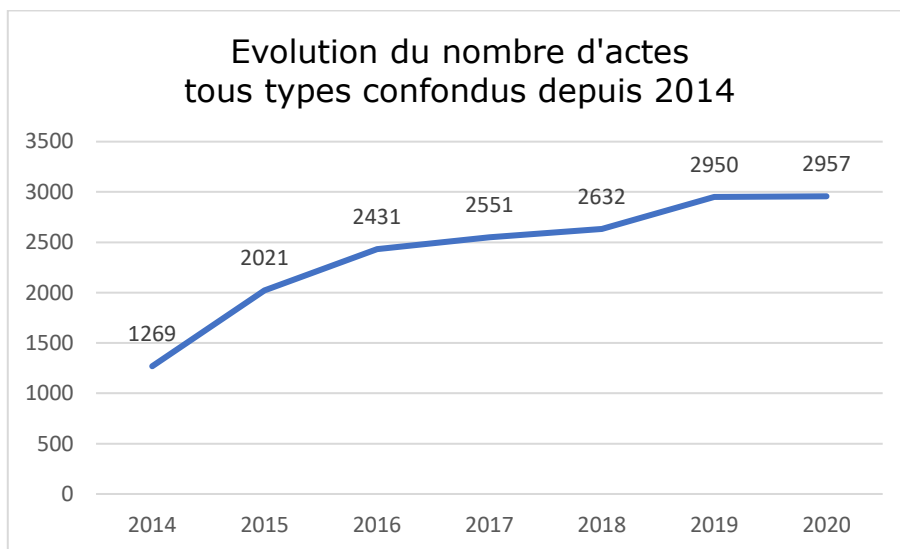
La planification en 2020

- ✓ 27 PLU approuvés dont 4 non « Grenelle »
- 1 en reprise.
- ✓ 30 Cartes Communales approuvées
- 3 communes sous RNU dont 2 avec CC en cours d'élaboration

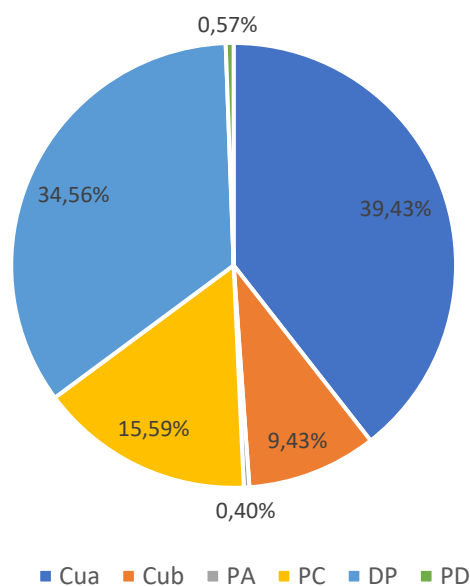


7.3. Application du droit des sols

En 2020, le service a traité 2 957 dossiers d'urbanisme, tous actes confondus, soit 7 actes de plus que l'an passé confirmant le besoin d'un recrutement supplémentaire avec l'arrivée d'un agent instructeur en 2020.



Répartition des types d'actes instruits en 2020



La part des types d'actes instruits en 2020 reste similaire à celle de 2019.

Toutefois, on observe une augmentation de la part des déclarations préalables ainsi que de la part des permis de construire, correspondant à la création de logements neufs.

Concernant la part des changements de destination pour les logements, on constate une nette augmentation en 2020.

Proportion des Permis de Construire correspondant à la création de logements neufs

Années	Nb de PC délivrés	Pour maisons individuelles	Pour logements collectifs ou intermédiaires	Total pour logements neufs	Part des PC pour logements neufs
2015	382	113	10	123	35 %
2016	456	143	8	151	33 %
2017	500	168	7	175	35 %
2018	399	118	5	123	30 %
20/11/2019	408	116	8	124	28 %
2020	427	151*	3**	154	36 %

* 6 permis concernent des maisons jumelées.

** 2 permis pour 2 bâtiments abritant 4 logements chacun et 1 collectif de 25 logements (démolition d'un bâtiment).

Années	Changement destination pour logements	Part des PC
2015	5	1,30 %
2016	9	1,97 %
2017	9	1,80 %
2018	7	1,75 %
2019	6	1,47 %
2020	17	3,98 %

En prévision de l'échéance du 1^{er} janvier 2022, le chantier de la dématérialisation de l'instruction du droit des sols devra être engagé et finalisé en 2021. En effet, les communes de plus de 3 500 habitants auront l'obligation de pouvoir, de façon dématérialisée, recevoir toutes demandes d'autorisations d'urbanisme et les instruire en ligne, cette possibilité sera ouverte à l'ensemble des communes de la CCLO.

8. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS OU GEMAPI

Il convient de rappeler que la GEMAPI couvre un certain nombre d'interventions dans le milieu aquatique, allant de la restauration de berges à la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations. Outre les frais de fonctionnement des syndicats, la taxe Gemapi permettra de couvrir aussi des études et des travaux correspondant à ces interventions.

La GEMAPI est rattachée au pôle environnement avec l'appui en tant que de besoin du pôle aménagement notamment pour ce qui concerne les travaux d'aménagements et les contentieux.

9. EAU ET ASSAINISSEMENT

Concernant cette thématique, il convient de renvoyer le lecteur vers le rapport de l'exercice précédent, les éléments n'ayant substantiellement pas évolués.

En effet, conformément à la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, avec l'instauration d'une minorité de blocage (25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population), le transfert de la compétence a été reportée au 1^{er} janvier 2026.

Conclusion

2020 n'a donc pas été « une année ordinaire de vie ordinaire » d'une collectivité.

La pandémie a bousculé les quotidiens et les prévisions.

Comme présenté dans le propos introductif du rapport du pôle aménagement, l'exécution budgétaire a donc été affectée.

Cependant, les crédits de fonctionnement réaffectés ont permis, dans le cadre de l'effort collectif, de protéger les agents de la CCLO tout en assurant une continuité de service.

En outre, les crédits consommés en investissement ont permis de maintenir une commande publique de bon niveau au bénéfice des usagers et du tissu économique local en s'inscrivant dans la ligne étatique au travers de son plan de relance notamment.

L'année écoulée a aussi accéléré l'émergence de nouvelles méthodes de travail dont le télétravail.

2021 sera sur ce thème une année plus classique qu'il conviendra d'analyser notamment sur l'adéquation missions/tâches – méthode de travail.

3 - PÔLE ENVIRONNEMENT

1. LES AIDES ENERGIE

1.1. Aides Habitat Energie aux particuliers

Pour l'année 2020, les aides aux particuliers ont été déclinées sur le règlement du programme de l'ANAH « PIG Bien Chez soi » et pris dans le budget du pôle Animation du Territoire.

1.2. La subvention TEPCV

Le 11 octobre 2016, la collectivité a signé une convention TEPCV avec L'Etat et en particulier avec le ministère de l'Environnement pour un montant de subvention de 500 000 €. Sur ce montant, 450 000 € concernent les aides Habitat Energie.

Les règlements éligibles étaient :

- PIG Bien Chez Soi,
- Aides Energie,
- Centre bourg,
- Logements communaux.

Le taux appliqué par l'Etat au solde est de 56,25% d'un montant de 759 445,53 € soit 427 188,11 €.

Le versement des aides est le suivant :

- 2018 : 200 000 €,
- 2019 : 200 000 €,
- 2020 : 27 188, 11 €.

Ce dossier est clos.

2. LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez facturée en recette en mars 2020 est de 9 919 kWh. La recette associée est de 5 107,89 €.

3. LE FONDS DEDIE A L'AGRICULTURE

Le fonds Energie à l'agriculture a été transformé en 2018 en fonds Climat Air Energie à l'agriculture. Le montant du fonds pour mémoire est de 20 399,46 €.

L'année 2020 a été une année particulière et il n'y a pas eu de dossier réglé.

4. ANIMATIONS DANS LE CADRE DU PCAET

Dans le cadre des animations du PCAET, le programme scolaire « l'école de l'énergie » a été déployé. Ce sont des animations faites par l'association Ecocène. C'est un parcours pédagogique d'éducation à l'environnement à destination des élèves de cycle 3. Une convention de partenariat CCLO-Ecocène a été signée en novembre 2019.

Cette offre liée à la maîtrise de l'énergie et la sobriété énergétique locale comprend :

- 3 demi-journées d'animation en classe,
- 1 sortie terrain de visite d'équipements ou 1 rencontre avec un professionnel en classe,
- 1 demi-journée de regroupement : valorisation commune en fin d'année avec les élus et acteurs locaux.

Les objectifs globaux sont :

- Informer, sensibiliser les élèves pour les amener à une meilleure prise de conscience des enjeux locaux liés à l'énergie,
- Créer des liens entre les acteurs industriels et les usagers du territoire à travers la découverte de métiers,
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de ces écoles aux conséquences des consommations énergétiques sur notre environnement,
- Mobiliser les usagers de l'école en les associant à une démarche de réduction des consommations et les accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé,
- Participer à la prise de conscience des liens avérés entre le changement climatique et les activités humaines pour permettre à chacun d'adopter des comportements responsables et citoyens.

11 classes ont participé, soit le maximum prévu dans la convention pour 8 communes et 9 écoles différentes : 256 élèves bénéficiaires. Les interventions se sont déroulées de novembre 2019 à mars 2020.

Commune	Etablissement	Niveau engagé	Classe
Artix	Ecole Jean Moulin	28 CM2	1 classe
Biron	Ecole « Lo portalé »	24 CE2-CM	1 classe
Lagor	Ecole primaire	25 cm – 14 CE1-CM2	2 classes
Mont	Ecole primaire	27 CM	1 classe
Montestrucq	Ecole primaire	24 CE2 - CM	1 classe
Mourenx	Ecole Charles Moureu	24 CM	1 classe
Orthez	Chaussée de dax	22 CM2 – 21 CM1	2 classes
Orthez	Castétarbe	22 CM2-CM1	1 classe
Sallespisse	Ecole primaire	25 CE1-CM1	1 classe

La crise sanitaire a perturbé les activités et notamment la visite d'équipement prévue à la fin mais également le bilan des séances initialement souhaité en regroupant toutes les écoles impliquées.

5. LA GESTION DES DECHETS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020 a été adopté le 28 juin 2021. Il reprend donc de façon très détaillée les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute cette compétence obligatoire.

Certains travaux ou réflexions sont cependant à mettre en exergue.

Ainsi, les travaux de modernisation de la déchetterie de Monein se sont achevés en mai 2020. Ces travaux, d'un montant total de 260 000 € TTC, ont consisté en la construction d'un bâtiment accueillant le local du gardien et des alvéoles de stockage de déchets et en la réfection de toute la chaussée.

A noter que durant le confinement soit du 16 mars au 11 mai, toutes les déchetteries ont été fermées. L'importante fréquentation lors de la réouverture a nécessité la mise en place de moyens humains supplémentaires en interne et via une société de sécurité.

Un audit de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères a été réalisé par le bureau d'études SAGE ENGINEERING pour un montant total de 18 840 € TTC. Cet audit conclut à la hiérarchisation de travaux nécessaires à la pérennité du site pour un montant total estimé de 400 000 € HT.

En ce qui concerne la fiscalité déchets en 2020, elle est restée identique à 2019 soit un taux de TEOM de 10.05%. Par délibération, certaines entreprises qui en ont fait la demande, ont pu bénéficier de l'exonération de TEOM pour l'année 2020, car elles ne bénéficiaient pas de la collecte des déchets, ayant leur propre filière de traitement.

6. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

6.1. Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

La révision des PPI engagée par les services de la Préfecture auquel la CCLO est associée, s'est poursuivie en 2020 mais la crise sanitaire n'a pas permis de finaliser les documents, malgré la poursuite des échanges notamment pour identifier des salles communales disponibles pour évacuer le personnel de ces établissements. Pour mémoire, le PPI est un dispositif spécifique du dispositif ORSEC. Il s'appuie et complète les dispositions générales de celui-ci pour faire face aux situations accidentelles concernant les établissements classés seveso seuils haut, et limiter les effets d'un sinistre.

Pour autant une réunion d'information a été organisée en Préfecture le 12 octobre à l'attention de tous les maires concernés avec un calendrier de finalisation pour fin 2020, début 2021.

4 plateformes au total sont concernées avec 11 établissements seveso « seuil haut » et 3 « seuil bas » pour un total de 10 rayons de référence, allant de 516 à 10 000 m.

Par conséquent les périmètres PPI dépassent les limites du territoire de la CCLO.

6.2. Activités de la commission de Suivi de Site du bassin de Lacq

La Commission de Suivi de Site (CSS) du Bassin de Lacq a été créée en septembre 2016 par arrêté préfectoral. Cette instance d'échanges et de concertation entre les services de l'Etat, les industriels, les collectivités, les salariés et les associations examine tous les dossiers relatifs à l'activité des installations classées.

Une séance plénière s'est tenue le 7 février au cours de laquelle la révision des PPI a été abordée ainsi que l'état d'avancement des investigations nuisances olfactives sur la plateforme induslacq.

Le bureau regroupant 2 représentants par collège en plus du Président et du secrétariat s'est réuni à 2 reprises : le 21 juillet présidé par M. Dubreuil qui a annoncé sa démission de la fonction de Président lors de cette séance, puis le 1^{er} octobre 2020 présidée par M. le secrétaire général de la Préfecture dans l'attente de nouvelles élections en 2021.

A noter qu'en ce qui concerne la problématique des nuisances olfactives, les industriels de la plateforme induslacq communiquent à travers un bulletin hebdomadaire téléchargeable sur le site www.universlacq.fr, qui comprend des informations sur les signalements, les relevés de stations de mesures de polluants d'Atmo Nouvelle-Aquitaine et les éléments marquants de fonctionnement de la plateforme.

6.3. Moyens d'alerte des populations : Système d'appels en masse « Téléalerte »

Le dispositif d'appel en masse est opérationnel depuis le 31 mars 2016.

Il permet d'alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la CCLO, en cas de situation de crise liée à un événement majeur connu, pouvant avoir un impact sur la sécurité des biens, des personnes et de l'environnement (accidents industriels, phénomènes climatiques, accidents de transports de matières dangereuses).

L'existence de ce dispositif est rappelée régulièrement dans tous nos supports de communication, ce qui a conduit à de nouvelles inscriptions en 2020.

Pour autant, il faut poursuivre voire intensifier cette information et diversifier les supports pour inciter un plus grand nombre d'administrés à s'inscrire. Ce sera fait lors de la validation des PPI en 2021.

Les mises à jour ont été faites pour intégrer les nouveaux élus.

6.4. Surveillance de la qualité de l'air par Atmo Nouvelle-Aquitaine

Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021. La collectivité adhère à cette association par le versement d'une cotisation fixée en fonction du nombre d'habitants.

Atmo Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur un réseau de 70 stations fixes et mobiles et plus de 250 analyseurs, pour mener à bien ses missions de surveillance en Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif sur le bassin de Lacq est composé de 4 stations de proximité (Lacq, Lagor, Maslacq, Mourenx bourg) mesurant le SO₂ et le NO₂ et d'une station rurale (Labastide-Cézéracq) mesurant les PM₁₀, l'O₃, le SO₂ et le NO₂. A cela s'ajoutent 3 stations météorologiques situées sur les communes de Lacq, Lagor et Lendresse.

Le bilan de la qualité de l'air pour l'année 2020 est consultable sur le site internet d'Atmo Nouvelle Aquitaine (www.atmo-nouvelleaquitaine.org).

Atmo Nouvelle-Aquitaine assure la formation au Langage des Nez® du jury de nez de riverains et de nez industriels constitués pour suivre les nuisances olfactives sur le bassin de Lacq. Les signalements faits par les riverains de la plateforme sont recueillis via une plateforme dédiée ODO Public, exploitée par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

7. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Cette nouvelle compétence a été transférée aux syndicats au 1^{er} janvier 2019 sachant qu'elle exige une implication forte de la CCLO pour suivre et participer à l'activité des 4 syndicats : le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), le syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), le Syndicat Mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO) et le syndicat Mixte des gaves d'Oloron et Mauléon (SIGOM).

Le SIVU Agle et Aulouze qui avait souhaité se maintenir en 2019 a été dissous le 1^{er} janvier 2020 au profit du SMBGP.

L'année a été marquée par la réalisation de plusieurs études en particulier celles relatives aux Plans Pluriannuels de Gestion (PPG), préalable indispensable à l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), obligatoire pour intervenir dans le domaine privé avec des fonds publics. La plupart des PPG ont été lancés en 2020.

Des études hydrauliques ont été également engagées en particulier sur le gave de Pau et d'autres cours d'eau comme la Baïse et le Luzoué.

Pour la partie travaux, les programmes tels que définis par les représentants élus au sein des syndicats, et en accord avec les autres EPCI membres des syndicats, ont été menés sur le territoire.

Le produit de la taxe gemapi est resté en 2020, identique à celui de 2019, à savoir 800 000 euros, ce qui s'est traduit après calcul par les services fiscaux par l'application des taux suivants : TH : 0,384%, TFB : 0,300%, TFNB : 0,850%, CFE : 0,512% sur les ménages et les professionnels.

8. LA TRAME VERTE ET BLEUE

En mars 2019, le conseil communautaire a décidé de faire un diagnostic de son patrimoine naturel dans le cadre d'un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il a été confié au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN).

Le diagnostic a été présenté aux élus en février 2020. Il en ressort les éléments suivants :

- Une sous-trame écologique « zones humides » découlant des grands cours d'eau du territoire (Gave de Pau, Luy-de-Béarn, Geüle et Baïse) avec des zones humides localisées principalement sur les vallées aux pieds de coteaux. En dehors des bords de cours d'eau, les zones humides sont peu nombreuses, ce qui se traduit par un fort isolement et une continuité fonctionnelle très fragmentée pour les espèces inféodées à ces milieux. Les potentialités de restauration de zones humides et d'amélioration de la connectivité sont possibles et nombreuses.
- Une sous-trame écologique « prairies naturelles et pelouses sèches » qui est fragmentée et constituée d'entités très localisées et dispersées. Les potentialités de restauration des pelouses sèches sont limitées alors que les potentialités de restauration des prairies naturelles sont nombreuses et tributaires d'orientations agricoles.
- Une sous-trame écologique « landes sèches » qui est fragmentée et constituée d'éléments isolés et relativement dispersés. Les potentialités de restauration sont couteuses et tributaires des orientations agricoles et forestières du territoire.
- Une sous-trame écologique « forêt » basée sur l'enjeu des boisements présumés anciens est a priori relativement fonctionnelle sur le territoire.

Une trame écologique générale relativement fonctionnelle sur les trois secteurs de coteaux, où la présence de structures bocagères permet l'accueil de différents réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, ainsi qu'aux abords des deux grands cours d'eau du territoire (Gave de Pau et Luy-de-Béarn). Les ruptures de continuités sont principalement dues à une concentration de l'urbanisation, de l'industrialisation, des infrastructures routières, et des pratiques agricoles intensives dans les profils topographiques plats : sur les deux axes Artix/Orthez et Hagetaubin/Bonnut.

Au regard de la trame écologique dessinée, les trois zones de coteaux du territoire et les bordures des deux grands cours d'eau représentent un enjeu fort pour le maintien de la biodiversité tant pour leur rôle patrimonial que fonctionnel dans le déplacement et l'accomplissement du cycle de vie des espèces.

La réflexion sur les objectifs d'amélioration de la fonctionnalité écologique du territoire constitue la suite logique de ce diagnostic.

Ainsi, pour définir une stratégie et la décliner en plan d'actions, la Région Nouvelle Aquitaine a été sollicitée dans le cadre de la poursuite de l'AMI territoire vert et bleu qui a abouti à la notification d'une subvention de 30 000 € pour mener cette opération, sachant qu'une partie du travail réalisé en régie a aussi été inclus dans le plan de financement.

Aussi pour mener cette démarche, un avenant a été conclu en 2020 avec le CEN, pour 30 jours d'intervention pour un montant de 15 000 €.

4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

1.1. Enfance

En 2020, la crise sanitaire a eu des répercussions importantes sur la fréquentation, le fonctionnement et l'activité des établissements.

Des nouvelles mesures sanitaires ont été mises en place, les équipes se sont adaptées et ont modifié leurs pratiques tout au long de l'année.

a) Financement de deux RAM et de deux LAEP

Le Syndicat Mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'Association AMAYRA qui gère le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'Accueil Parents (LAEP), soutien depuis 2009. Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP « Lo Petit e tots ».

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financée par la CAF à hauteur de 41 108 €).
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 27 133 € (financée par la CAF à hauteur de 13 862 €).

En 2019, le renforcement du LAEP existant « Lo petit e tots » sur Mourenx et Artix s'est traduit par une subvention supplémentaire de la CCLO de 6 050 € ; la CAF a également augmenté sa participation de 5 827 euros.

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement :

- Le RAM d'Orthez (2 RAM couvrent donc l'ensemble du territoire) : 82 107 € (financé par la CAF, la MSA et le Département à hauteur de 70 688 €)
- Depuis janvier 2018, elle gère également un LAEP à Orthez (2 LAEP couvrent l'ensemble du territoire). Après une phase d'expérimentation, le LAEP d'Orthez a été labellisé le 5 novembre 2018 avec l'ouverture de la maison de la petite enfance. Une réorganisation du service, sans crédit supplémentaire, a permis cette création : 11 081 € qui correspond à des charges de personnel affecté (financée par la CAF à hauteur de 5 784 €)

En 2020, le territoire compte 234 assistantes maternelles agréées en activité (capacité d'accueil théorique : 790 places). 105 ont fréquenté les RAM.

Les 2 LAEP ont accueilli 888 enfants et 852 accompagnants (50 % de la fréquentation de 2019) sur 158 séances.

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2020, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,

- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, les LAEP, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Compte tenu du contexte sanitaire, aucune restitution orale des données 2019 n'a eu lieu en 2020.

b) Gestion des crèches intercommunales

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement, depuis 2014, les crèches publiques d'Orthez, de Lagor. Les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles ont ouvert en janvier 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CCLO a intégré la crèche d'Artix.

Elle assure également l'entretien des bâtiments des crèches associatives de **Monein** (15 945 € en 2020) et de **Mourenx** (4 184 €) et elle les aide financièrement (80 000 € + 287 531 €) ; la CCLO perçoit des aides de la CAF (respectivement : 28 807 € et 112 654€).

Une équipe pluridisciplinaire, composée notamment d'un psychologue et d'un médecin référent, intervient dans chaque crèche.

Un pool de remplacement, composé de 3 agents, pallie les absences.

135 places dans les structures publiques ont permis l'accueil de 271 enfants en 2020 (soit 2 de plus qu'en 2019).

73 places dans les structures associatives permettent l'accueil de 145 enfants en 2020.

▪ La crèche « les Magnolias » d'Orthez - 50 places depuis le 5 novembre 2018

Déménagement en novembre 2013 dans les ALGECOS : solution temporaire choisie par l'ex CCCO, le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Avec la fusion en 2014, les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

Le 5 novembre 2018 : ouverture de la maison de la petite enfance rue Darget, autorisée par la PMI avec une capacité de 50 places.

Le bâtiment est également composé d'un RAM et d'un LAEP agréé et répond parfaitement aux besoins.

- 21 agents + 1 cuisinière du restaurant municipal d'Orthez + 1 secrétaire soit 18,5 ETC,
- CA 2020 : 954 103 € dont 85,04 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé 66,39 %.

Les 3 EJE ont trouvé leur place dans ce nouvel établissement organisé par secteur d'âges mélangés avec des responsabilités confiées au sein des 3 structures : crèche, RAM, LAEP en fonction de leurs savoir-faire.

Meilleur service rendu aux familles avec le RAM, la crèche et le LAEP sur un même lieu : accès plus facile aux informations pour les familles.

- **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY** (partenaire privé qui a participé à hauteur de 41 474 € en 2020)
 - 12 agents dont une infirmière (12h/semaine) – 10,15 ETC,
 - CA 2020 : 459 847 € dont 87,56 % de charges de personnel,
 - Taux d'occupation facturé 60,98 %.

Prix de revient à nouveau à la hausse. 2018 était le plus bas depuis l'ouverture avec une augmentation du nombre d'heures réalisées.
En 2020, baisse du volume d'heures due à la crise sanitaire.

Les fermetures de la structure, le confinement (avec 10 enfants accueillis), la baisse de l'activité, la baisse des participations familiales et la baisse des aides de la CAF entraînent une augmentation du prix de revient. De plus, en 2020, la crèche a été fermée 4 jours à cause d'un mouvement de grève nationale.

Dans un souci d'offrir aux enfants une alimentation saine et de qualité, la CCLO et notamment les crèches d'Artix et de Lagor participent depuis 2019 au dispositif « manger Bio et local » initié par le département.

Dans le cadre de la labellisation « Ecocert En cuisine » et grâce à une grande implication de la cuisinière, la structure a obtenu sa 1^{ère} « carotte » avec 34,5 % de produits BIO + 14.5% de produits locaux proposés dans l'assiette des enfants.

La démarche d'obtention d'une labellisation au niveau « 2^{ème} carotte » a été stoppée par la crise sanitaire. L'objectif est reporté à 2021.

Les parents sont très satisfaits de cette démarche.

- **La crèche « L'îlot P'tits Pieds » d'Artix – 30 places**

Cette structure a été transférée à la CCLO au 1^{er} janvier 2016. De nombreuses améliorations ont été apportées en 2016 (stabilisation du poste de direction, présence d'un médecin référent, recrutement d'une psychologue, d'une auxiliaire à 21h/semaine en complément des temps partiels, remplacements effectués par des agents diplômés, formations croissantes, apports et soutien du service petite enfance : réunions, journée annuelle pédagogique) : stabilité de l'équipe.

- 12 agents soit 11 ETP,
- CA 2020 : 535 795 € dont 89,66 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 61 %.

Dans le cadre de la labellisation « Ecocert en cuisine », la crèche d'Artix a obtenu sa 1^{ère} carotte en 2019. La démarche d'obtention d'une labellisation au niveau « 2^{ème} carotte » a été stoppée par la crise sanitaire. L'objectif est reporté à 2021.

Les parents sont très satisfaits de cette démarche.

La CCLO gère également les mini-crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015.

- **La crèche « graines d'éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 6 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5 ETP,
- CA 2020 : 265 165 € dont 86,86 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 76,6 %.

▪ **La crèche « les mini pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents + 1 agent de cuisine et d'entretien soit 5 ETP,
- CA 2020 : 318 180 € dont 87,35 % de charges de personnel,
- Taux d'occupation facturé : 60,62 %.

Effectif complet cette année sans besoin d'accueil des communes limitrophes, tel qu'il ressortait du diagnostic élaboré par l'ex CCCO.

Un agent se trouve en situation de congé de longue maladie avec une restriction au port de charge inférieur à 5 kg.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a en charge l'organisation d'un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l'attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

Pour exercer cette compétence dont les dépenses se sont élevées à 3 174 470 € (frais de bâtiments compris), l'intercommunalité a été aidée en 2020 à hauteur de 65.20 % (soit 2 069 704 € / des recettes supplémentaires par rapport à l'an passé qui s'élèvent à 30 551 €).

Le reste à charge pour la CCLO en 2020, déduction faite de la participation des partenaires institutionnels - essentiellement la CAF - et des usagers, est de 1 104 766 euros pour l'ensemble des structures (7 crèches + 2 RAM + 2 LAEP).

Soit une baisse de la participation de la CCLO de 18 919 euros par rapport à 2019 due à l'octroi de recettes supplémentaires et aux dépenses constantes.

1.2. Enseignement

a) Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq-Orthez octroie des subventions aux établissements scolaires (collèges Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d'Orthez, Maison Familiale Rurale de Mont) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs	2 471 €
- Subventions aux associations sportives	3 150 €
- Aides aux projets et voyages pédagogiques	11 250 €
Total :	16 871 €

b) Aides financières diverses

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx et Collège Daniel Argote Orthez : **12 000 €**
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique :

Schéma d'aménagement linguistique

· Association Oc per tots	19 600 €
· Association Cultura de Noste	16 200 €
· Coopérative scolaire de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa)	300 €
· Association « Les Petits Vendangeurs » de l'école maternelle de Monein (politique linguistique Iniciativa)	600 €
· Ecole de Lagor (politique linguistique Iniciativa)	300 €

Total : 37 000 €

En raison du COVID, il n'y a pas eu de carrefour des métiers en 2020.

c) Les aides financières aux étudiants (65 000 € inscrits au budget)

- Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 150 à 400 € par personne et par an.

38 200 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à **147** étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires	Budget par Montant octroyé
150 €	29	4 350 €
200 €	12	2 400 €
250 €	62	15 500 €
300 €	12	3 600 €
350 €	9	3 150 €
400 €	28	9 200 €

- Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stages obligatoires : **6025 €** ont été attribués à **31** étudiants.

Total des aides versées : 44 225 €

d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2020)

- Aide aux devoirs dans les écoles primaires

36 écoles ont bénéficié de ce service et 38 communes étaient concernées.
91 intervenants et 4 coordonnatrices ont pris en charge 670 enfants inscrits.

Au total, de janvier à décembre 2020, 7 622 heures sur 34 semaines ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez, soit 224 heures en moyenne/semaine et 6 équivalents temps plein.

e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn et Salies-de-Béarn accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transports + frais d'entrées : **95 998,76 €**

2. L'HABITAT

2.1. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Guichet unique Habitat/Energie

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de son Guichet Unique Habitat-Energie.

En 2020, plus de 530 personnes ont été conseillées et accompagnées par le Guichet Unique, soit un nombre supérieur à 2019 malgré la période de confinement débutée en mars 2020. En fonction de leur projet, les propriétaires privés ont pu être orientés vers le dispositif approprié à leur situation.

Ainsi, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Bien Chez Soi 2 » mis en place par le Département 64 en décembre 2018 et auquel la communauté de communes de Lacq-Orthez est partenaire, 59 projets ont été soutenus financièrement en 2020 pour un montant de 172 791 €, pour un total de travaux de 1 858 588 €.

L'objectif du PIG « Bien Chez Soi 2 » est de poursuivre les actions engagées depuis plus de 10 ans sur 4 priorités :

- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement,
- la production d'une offre de logements à loyers conventionnés dans les centres-villes et centres-bourgs dans un objectif de redynamisation des centralités et de lutte contre la vacance.

Il est à noter, par ailleurs, que 84 projets ont été orientés vers le nouveau dispositif d'aide national MaPrimRenov' qui permet de mobiliser une aide de l'ANAH et l'aide de l'ancien crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), lorsque le projet concerne l'amélioration énergétique du logement (isolation, changement du système de chauffage...). Le guichet unique Habitat-Energie guide aussi ces porteurs de projets vers les Certificats d'Economie d'Energie qui s'additionnent à l'aide de MaPrimRenov'.

A l'automne 2020, pour conforter le Guichet unique Habitat-Energie et l'ensemble de la politique de soutien à la rénovation du parc privé, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique). Après une réponse favorable de la Région, le Guichet Habitat-Energie est devenu au 1^{er} janvier 2021 plateforme de la rénovation labellisée FAIRE par l'Etat, l'ADEME et la Région.

Cette labellisation permettra ainsi aux actions menées par la CCLO de mobiliser un soutien financier non négligeable de la Région et du programme SARE à compter de 2021.

2.2. Lancement d'une étude pour la requalification du centre-ville d'Orthez

Le PLH a fixé l'objectif de mettre en place un dispositif volontariste de requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez, afin de redonner de l'attractivité à la ville, enjeu essentiel pour le fonctionnement de la ville elle-même mais aussi pour l'ensemble du territoire intercommunal, dont elle est l'une des centralités principales.

Il s'agit de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU), dispositif encadré par l'ANAH et soutenu par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Plus encore que toute OPAH, l'OPAH-RU intègre nécessairement un volet urbain, un volet immobilier, un volet social, des actions foncières, et en tant que de besoin des actions coordonnées de lutte contre l'habitat indigne (insalubre notamment), des actions dans le domaine économique (notamment le commerce).

Avant de mettre en place un tel programme, la réalisation d'une étude préopérationnelle est obligatoire afin de déterminer les objectifs et les moyens à mobiliser. Cette étude a été réalisée courant 2020 en co-maîtrise d'ouvrage avec la ville d'Orthez.

Le montant de cette étude s'élève à 49 500 € TTC financée à hauteur de 20 625 € par l'ANAH, 9 900 € par le Département et 9 947 € par la Ville d'Orthez.

2.3. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 – 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est fixée l'objectif de produire 195 logements locatifs sociaux avec plusieurs critères à respecter :

- Prioritairement à Orthez et dans les pôles secondaires,
- Pas de nouveau projet à Mourenx afin de diversifier l'offre de logements de la ville (hors projet de logements spécifiques destinés aux personnes âgées),
- 50 à 60 logements destinés aux personnes âgées,
- 50% de logements à produire dans le parc existant (acquisition-amélioration) ou en renouvellement urbain (dents creuses des centres-villes),
- 75% des logements en T2 ou T3,
- 30% des logements financés en PLAI.

À Artix, l'OFFICE 64 de l'Habitat a démarré la construction d'une résidence intergénérationnelle de 25 logements à proximité immédiate du pôle de santé. Pour cette opération dont 20 logements seront destinés à des personnes âgées, la communauté de communes apporte son concours financier à hauteur de 156 721 € dont 50%, soit 78 360,50 € ont été versés à l'automne 2020.

Les communes de Balansun et Mesplède ont démarré des projets de réhabilitation de logements communaux conventionnés. Pour son projet de deux logements dans l'ancien presbytère, Balansun a perçu un premier acompte de la communauté de communes à hauteur de 4 931 €, soit 50% de la subvention prévisionnelle.

Pour son projet de création de deux logements dans l'ancienne école, Mesplède a perçu un premier acompte de 11 746 €. Les soldes seront versés courant 2021 à la fin des travaux.

2.4. Politique d'accueil des gens du voyage

Conformément à l'une de ses compétences obligatoires, la communauté de communes de Lacq-Orthez assure la gestion locative des équipements d'accueil des gens du voyage : 16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux à Mourenx et 6 emplacements de terrains familiaux ainsi que l'aire de grand passage à Orthez.

Pour être soutenue dans la gestion des différents sites, l'intercommunalité a confié une prestation de médiation locative à l'association Gadjé Voyageurs 64 pour un montant annuel de 15 214 €. Ainsi, Gadjé accompagne les familles pour leurs questions et problématiques liées au logement et assure l'interface avec les services de la communauté de communes.

Concernant la gestion de l'aire de grand passage d'Orthez faisant office d'aire de stationnement toute la période hivernale, la communauté de communes de Lacq-Orthez a réalisé des travaux importants l'été 2020 afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles et sécuriser la distribution des fluides. Ainsi, un système innovant et performant de télégestion entièrement sécurisé a été déployé. La distribution des fluides peut donc désormais se gérer à distance par le biais d'un système informatique.

Après une ouverture de l'aire au 1^{er} septembre 2020, le premier bilan réalisé fin décembre a permis de relever l'entière satisfaction des usagers du site et la plus-value du nouveau

système d'un point de vue financier pour la communauté de communes et la facilité de gestion pour le régisseur.

Les travaux de réaménagement de l'aire ont eu un coût total de 227 169 € TTC financés à hauteur de 87 377 € par la DETR.

La mise en place de ce nouveau système a nécessité une révision des modalités de gestion de l'aire. Ainsi, la communauté de communes a confié la gestion de l'aire à l'EIRL SAN AUGUSTIN dans le cadre d'un marché signé en décembre 2020 pour un montant annuel de 23 039 €.

Concernant le bilan relatif aux grands passages estivaux, deux groupes successifs de 12 caravanes puis 28 caravanes se sont installés à Biron à proximité de l'école.

Un petit groupe d'une dizaine de caravanes a occupé illicitement un terrain propriété de la communauté de communes de Lacq-Orthez sur la zone Eurolacq 2 ; un autre à Noguères en octobre. Pour toutes ces occupations illicites, un constat d'huissier a été réalisé dans le cadre de la procédure d'expulsion menée par le Président de l'intercommunalité au titre de son pouvoir de police spéciale en matière de stationnement irrégulier des gens du voyage.

Enfin, plus globalement sur la politique d'accueil des gens du voyage, il est à noter que le nouveau schéma départemental d'accueil et l'habitat des gens du voyage a été adopté en février 2020 par le Préfet et le Président du Conseil départemental. L'ensemble des EPCI du département ont été invitées à signer ce schéma.

Pour la communauté de communes de Lacq-Orthez, le nouveau schéma fixe plusieurs objectifs en matière d'équipements d'accueil :

- Maintenir l'aire de grand passage sur le site existant d'Orthez,
- Réaliser une aire d'accueil de 12 emplacements à Orthez pour les familles de passage tout au long de l'année. Le schéma autorise la double fonction de l'aire actuelle en attendant la réalisation d'un nouvel équipement,
- Desserrer le quartier La Barthe de Mourenx, qui souffre actuellement de suroccupation, en réalisant un projet d'accession sociale ou de location-vente pour des familles aujourd'hui autonomes, sédentaires et bien insérées.

Le nouveau schéma fixe aussi des objectifs plus ambitieux en matière de suivi et d'accompagnement social pour que ce volet essentiel ne soit pas déconnecté de celui de l'habitat. Le rôle des services sociaux du Département a été identifié comme étant majeur sur ce volet, en lien avec les acteurs du territoire tels que les centres sociaux, l'APSPG, CCAS, etc.

3. LES TRANSPORTS

3.1. Le service de transport à la demande (TAD)

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1^{er} janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles, et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points, et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

En 2020, 7 404 trajets ont été effectués via le service de TAD, avec un taux de groupage de 21 %. Les trois principaux motifs de déplacements restent liés aux rendez-vous médicaux, centres commerciaux d'alimentation et démarches administratives.

Le coût de fonctionnement du service pour 2020 s'élève à 222 813,67 € financés à hauteur de 39% par le Conseil Régional et 12 000 € par les usagers.

La crise sanitaire a directement impacté le service : il a été maintenu durant les épisodes de confinements (mars à mai) dans le respect des déplacements autorisés par le gouvernement, pour des déplacements liés à la santé ou aux commerces de nécessité. Néanmoins, une forte baisse de la fréquentation a été constatée (une perte de 50% de fréquentation en moyenne et jusqu'à 78 % pour avril). Durant cette période, et comme pratiquée par les services de la Région, la gratuité a été proposée jusqu'à fin mai créant un manque de recettes via la participation des usagers. Par comparaison à l'année 2019, sur la période de janvier à octobre, 2020 compte une perte de 3 728 voyageurs dont 2 476 pour la seule période de mars à mai.

La reprise des fréquentations habituelles s'est faite progressivement à compter de juillet 2020 avec à nouveau une incidence en fin d'année en lien avec les périodes de re confinement.

3.2. Transport ferroviaire

La CCLLO est signataire du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) conclu par la Région avec l'ensemble des intercommunalités concernées par la ligne. Dans ce cadre, ont été réaménagés les abords de la gare d'Artix en accompagnement de la rénovation de la gare.

Aucun comité de pilotage, ni comité technique, ne s'est tenu depuis 2018.

3.3. Transport scolaire

La communauté de communes de Lacq-Orthez ne participe plus aux frais de transport scolaire pour les écoliers, collégiens et lycéens depuis 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transports depuis la loi NOTRe, ayant supprimé l'appel à participation de la collectivité.

3.4. Transports interurbains

Ils relèvent à partir du 1^{er} janvier 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : il n'y a pas eu de modification (ni ajout, ni suppression de ligne) par rapport à l'année 2016 ni 2017. La communauté de communes de Lacq-Orthez est attentive à disposer d'éléments de connaissance de la fréquentation des lignes pour une desserte plus adaptée du territoire.

Aussi, la Région, dans le cadre de son Plan régional des services de transports routiers de voyageurs 2020-2030 a sollicité la CCLLO afin de recueillir des observations et propositions pour préfigurer le futur réseau routier régional. Suite à la présentation du diagnostic transport par la Région lors de la conférence des maires de septembre 2019 et échanges sur les perspectives d'amélioration de l'offre, la CCLLO a sollicité une revalorisation du mode de financement du service de TAD ainsi que la recherche d'optimisation des lignes présentes (lignes 801 et 802). Ce plan Régional des lignes interurbaines devrait être effectif à compter de 2022.

3.5. Plan de Mobilité Rurale

La communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente par délégation de la Région dans le domaine du transport à la demande (TAD), a souhaité, dans le cadre de son projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territoire, porter une réflexion particulière sur la mobilité et a lancé, en mars 2018, la démarche du Plan de Mobilité Rurale (PMR).

Après une phase état des lieux et diagnostic en 2019, la construction de ce pré programme a été réalisée en collaboration et partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi, de l'insertion, du social et également de collectifs citoyens. Près de 50 acteurs se sont mobilisés. Ce document s'articule autour de 4 axes :

- Stratégie des mobilités et animation territoriale
- Accompagner au changement, communiquer, éduquer
- Développer les services de mobilité
- Aménager l'intermodalité

Chaque axe fait l'objet d'une déclinaison en fiche-projet, soit 16 fiches au total. Le document sera proposé en conseil communautaire du 22 mars 2021.

3.6. Mobilités

La loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, prévoit une couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin de construire des solutions de mobilité adaptées aux enjeux locaux y compris pour les territoires peu denses.

La CCLO, en tant que communauté de communes, devra se positionner d'ici le 31 mars 2021 sur une prise de la compétence mobilité sur son ressort territorial.

Au titre de la compétence mobilité, les AOM pourront organiser :

- des services réguliers de transport public de personnes;
- des services à la demande de transport public de personnes;
- des services de transport scolaire;
- des services de mobilité active ;
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage, auto-partage) ou contribuer au développement de ces usages;
- des services de mobilité solidaire et verser des aides individuelles.

A l'échelle du Pays de Béarn, le principe d'une analyse des mobilités a été retenue pour éclairer la réflexion et le positionnement des intercommunalités sur la prise de compétences prévue dans le cadre de la Loi LOM de décembre 2019 et, par ailleurs, pour peser collectivement sur les politiques « supra » Régionale et Nationale.

Le Pays de Béarn a sollicité l'AUDAP pour la réalisation d'un diagnostic visant à faire émerger des enjeux de mobilité, tant en termes d'accessibilité au territoire que de fonctionnement et flux internes au Béarn. Ce diagnostic, présenté en novembre 2019, a constitué une première étape dans l'appréhension des enjeux de ce territoire. Un travail complémentaire avec chaque EPCI a été mené en 2020 au cours d'ateliers et de rencontres bilatérales afin de compléter le projet Mobilité Béarn. Un scénario objectif a été présenté en COPIL en novembre 2020. L'année 2021 sera dédiée à un approfondissement technique des offres auprès de chaque EPCI ainsi qu'à une mission de cadrage juridique pour préciser les modalités d'exercice de la compétence.

Les EPCI du Pays de Béarn devront en parallèle se positionner quant à la prise de compétence mobilité sur leur territoire.

4. LA CULTURE

4.1. Centre Culturel

Le centre culturel a ouvert ses portes le 1^{er} février 2016 et a été inauguré officiellement le 28 mai 2016. Le restaurant a ouvert juste avant la Foire, le lundi 4 avril 2016.

Après 4 années de pleine activité où tous les occupants du MI[X] ont vu leur public augmenter, où la synergie entre les co-MI[X] s'est développée et où les partenariats se sont tissés et renforcés, le MI[X] a subi la crise sanitaire de plein fouet.

Le cinéma a fermé de longs mois, puis a repris son activité, idem pour la Galerie.

Le restaurant a fermé et n'a toujours pas réouvert

La Médiathèque a fermé 8 semaines (16 mars - 11 mai) puis a réouvert d'abord sous forme de drive puis en ouverture complète.

Le Comité d'Orientation Stratégique regroupant les représentants de la CCLO, de la commune de Mourenx et des entités accueillies au MI[X] s'est réuni à deux reprises : en février 2020 puis en décembre 2020.

Un bilan plus global sur les quatre années de mise en fonctionnement du MI[X] a ainsi été présenté mettant en évidence :

- le rôle croissant de la médiathèque comme lieu de vie (82 000 entrées en 2019 contre 74 000 en 2017),
- l'augmentation des adhérents de la cyber dont les jeunes publics,
- la bonne fréquentation de la galerie d'art,
- la forte progression des entrées du cinéma,
- la satisfaction pour Lacq Odysée et la Compagnie Les pieds dans l'eau d'être installés au MI[X],
- le renforcement des actions partagées par les co-MI[X] notamment pour l'accueil des scolaires.

Les perspectives pour 2021 ont été définies avec 2 axes prioritaires :

- aller chercher et toucher de nouveaux publics,
- renforcer l'attractivité et la lisibilité du Mix sur le territoire.

Pour cela il conviendra de :

- diversifier et enrichir l'offre proposée,
- renforcer la collaboration et l'interaction entre les co-MI[X],
- démultiplier la communication pour renforcer l'image du MI[X] comme centre de ressources culturelles sur le territoire,
- renforcer les partenariats avec les structures du territoire.

Le budget global de fonctionnement du MI[X] s'est élevé en 2020 à 1,491 M€ dont 253 k€ pour les charges communes de fonctionnement partagées entre la CCLO et la commune.

4.2. Pôle lecture

En 2020, le Pôle lecture est constitué de 22 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 1 médiathèque tête de territoire (Orthez), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 11 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, SIVU Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mont, Puyoô, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescau, Labastide-Cézéracq et Viellenave-d'Arthez et 3 haltes-lecture (Balansun, Sainte-Suzanne, Sallespisse).

Le comité de pilotage du 25 novembre 2020 a permis de présenter le Pôle lecture aux nouveaux élus et de faire un bilan des actions du Pôle depuis la fusion en 2014.

Débat sur les perspectives 2021 selon 2 axes :

- Développer les publics, rechercher de nouveaux usagers,
- Renforcer les liens et la collaboration entre les bibliothèques.

Création d'un groupe de travail en 2021 pour réfléchir sur les points forts et les points à améliorer du réseau et une remise à jour de la charte de fonctionnement.

a) Acquisitions

Au 31 décembre 2020, le fonds de la Médiathèque du MI[X] est constitué de 52 345 documents, soit 20 892 livres adultes, 16 206 livres ados/enfants, 7 127 CD audio et vinyles, 270 partitions, 7 843 DVD.

Le fonds de l'ensemble du Réseau s'élève à 151 674 documents soit 67 432 livres adultes, 59 799 livres ados/enfants, 12 955 CD audio et vinyles, 284 partitions, 11 101 DVD, 6 manuscrits et 97 divers matériels.

La Médiathèque est abonnée à 155 titres de revues adultes, ados et enfants. L'ensemble du réseau à 327 titres.

Avec le système de réservations proposée, toutes ces collections sont accessibles à tous les usagers du réseau, quelle que soit leur bibliothèque d'appartenance.

Un fonds de ressources numériques d'autoformation est également accessible à tous les usagers du réseau, via le portail, soit sur place, soit à leur domicile.

b) Fréquentation

2020 a été largement marquée par la crise du covid.

Inscrits actifs	Médiathèque du Mix		Réseau Pôle lecture	
	2019	2020	2019	2020
Adultes	2 423	1 812	6 438	4 656
Enfants <14 ans	1 188	841	3 667	2 493
Collectivités	82	95	265	222
Total	3 699	2 748	10 370	7 371

La Médiathèque a « perdu » 25 % de ses usagers, le réseau 29 %.

Cela est dû

- à la fermeture des bibliothèques pendant 2 mois,
- à la peur de certains de nos usagers qui ont craint de fréquenter un lieu où il y avait du public,
- à l'arrêt de nos animations pendant la crise,
- à l'empêchement de rester sur place trop longtemps – tous les canapés et fauteuils en tissu ayant été enlevés pour des raisons sanitaires, etc.

Malgré tout, les usagers qui sont revenus étaient très contents de pouvoir le faire.

c) Prêts :

De la même façon les prêts ont été moindres du fait de la crise sanitaire.

Prêts	Médiathèque du Mix		Réseau Pôle lecture	
	2019	2020	2019	2020
CD	6 283	4 120	12 871	7 442
DVD	17 181	12 439	28 167	20 175
Livres	60 468	40 560	194 781	131 969
Partitions, liv. lus, instruments	356	2	1 022	737
Revue	5 292	4 334	14 328	9 790
Total	89 580	61 455	251 169	170 113

La baisse des prêts du réseau Pôle lecture a été de 32 %. Par comparaison, au niveau national, la baisse a été de 47%.

Malgré la crise, le service a pu continuer à être rendu et beaucoup de gens en ont été très satisfaits

d) Animations

L'exposition « Les petites personnes » de Christian Voltz s'est déroulée du 31 janvier au 24 février 2020, juste avant la crise du covid.

Elle a rencontré un vif succès auprès de tous les scolaires du territoire ainsi que du tout public. 439 personnes dont 13 classes ont été accueillies sur cette exposition.

Toutes les animations qui étaient programmées du 18 janvier au 14 mars ont pu être tenues puis tout s'est arrêté et les animations du 2^e trimestre 2020 ont dû être annulées. Pour soutenir les intermittents du spectacle, la collectivité a cependant décidé de leur payer leurs cachets, ce que les compagnies ont beaucoup apprécié.

Quelques animations ont repris en octobre, puis tout s'est arrêté de nouveau

Le programme 2020 a été amputé de moitié par rapport à 2019.

	Médiathèque du Mix		Autres Réseau		Total Réseau	
Réseau	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Spectateurs	893	790	1 998	1 163	2 891	1 953
Rendez-vous	30	14	60	29	90	43

4.3. Réseau Cyber-base

a) Fonctionnement

Le Réseau Cyber-base accueille toujours un public varié et est de plus en plus souvent sollicité par des partenaires (historiques ou nouveaux).

Il a su montrer, dès le début de la crise sanitaire, son adaptabilité pour répondre aux besoins des publics.

Dès le confinement de mars, les agents ont poursuivi leurs missions en télétravail. Dans un premier temps, l'essentiel de leurs actions s'est concentré sur l'information aux usagers via le blog (trouver l'attestation de déplacement officielle, communiquer avec ses proches par internet...) et la prise de contact par téléphone des usagers les plus vulnérables.

Une partie de l'équipe a ensuite participé à la plateforme téléphonique nationale « Solidarité Numérique », ainsi qu'à la réalisation d'un jeu sérieux, à destination des collégiens, sur le thème des fausses informations. De nombreux tutoriels ont également été rédigés et publiés pendant cette période.

La Cyber et le CyberCentre ont ouvert dès le 11 mai, et le sont restés même au cours des confinements suivants. Selon les contraintes, l'accueil s'est effectué soit uniquement sur rdv (d'abord pour des tâches essentielles), soit en limitant le nombre d'utilisateurs dans la pièce.

b) Actions

- Intervention auprès de classes (accueil au MI[X] ou dans l'établissement) : MFR Mont, collèges d'Artix et d'Orthez, lycée de Mourenx...
- Jeu sérieux en ligne dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets (avec service déchets)

- Pix (évaluation des compétences numériques). La version en développement « ABC Pix » a été expérimentée pour évaluer les compétences numériques de base d'usagers volontaires à la Cyber et au CyberCentre. Retour d'expérience fait auprès de l'instance nationale Pix.
- Réalisation d'un jeu de piste permanent dans Mourenx avec la MJCL et Lacq-Odyssée.
- Accueil de jeunes du centre social de Mourenx autour du jeu vidéo
- Activités numériques en demi-groupe (en alternance avec Lacq-Odyssée) : « Académie » (service éducation/jeunesse Mourenx).

La convention avec le syndicat mixte La Fibre64 a été renouvelée pour encadrer les interventions dans les collèges sur le thème de la citoyenneté numérique. Elle est désormais d'une durée d'un an avec tacite reconduction.

Le déploiement des pass numériques est en cours au niveau national. Il s'agit de chèques (comme les titres-restaurant) utilisables pour améliorer ses compétences numériques dans un lieu de médiation numérique.

Une demande a été faite pour être « qualifié APTIC », c'est-à-dire pouvoir accepter ce moyen de paiement et être mieux identifié comme lieu de médiation numérique.

c) Animations

- Journées des Familles (Orthez, Monein, Mourenx),
- CyberVacances (ateliers créatifs pour enfants à Mourenx, chaque période de vacances scolaires),
- Les familles ont la bougeotte (Mourenx) : annulé cause météo,
- MIX Festiv' sur le numérique éco-responsable (Mourenx),
- Atelier pour la Journée des agents (Mourenx),
- Logiciels libres en fête (promotion des logiciels libres) : annulé,
- Foire de Mourenx : annulé,
- Escape game du MIX (Mourenx),
- Journée du patrimoine (Orthez)
- Rythmes et couleurs de l'Inde (Orthez),
- Journées du Jeu vidéo,
- Village des sciences (Mourenx),
- Rallye Cité (Mourenx),
- Internet indiscret : annulé.

NB1 : Si le lieu n'est pas précisé, l'animation s'est déroulée à Mourenx **et** à Orthez.

NB2 : Les animations en italique sont des animations propres, organisées par nos soins.

d) Cyber-base mobile

Interventions en maisons de retraite, centres de loisirs, mairies, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs... Le nombre d'interventions a toutefois été réduit en 2020 en raison de la crise.

e) Chiffres et évolutions

La crise sanitaire a eu un fort impact sur le nombre d'adhérents : 372 (environ la moitié par rapport à 2019).

Le nombre de visites en « consultation libre » s'est élevé à 4551. Si on compare en visites mensuelles pour tenir compte des deux mois de fermeture du premier confinement, on obtient **455 visites par mois** contre 619 en 2019, soit une baisse de 26 %.

Ateliers (comparativement à 2019) :

- **17** sessions de 4 séances d'ateliers débutants en 2020 (**33** en 2019),
- **16** ateliers thématiques en 2020, pour **53** participations (**87** ateliers thématiques en 2019 pour **390** participations).

Les animations grand public (journées des familles, foire de Mourenx, village des sciences, Journées du Livre, etc.) n'ont pas pu toutes avoir lieu mais la fréquentation des événements maintenus a permis de toucher un public diversifié et intéressé par les activités proposées.

Le blog s'est révélé un outil très utile pour le contact avec les usagers (65 articles en 2020 dont 17 au mois d'avril), et ces derniers s'en sont emparés. Ainsi, le nombre de visites a significativement progressé : en avril 2020, il est passé de 400 à **900 visites mensuelles**, et par la suite, la fréquentation du blog s'est **maintenue à ce niveau**.

Plus généralement, pendant les périodes de confinement, le numérique a été un outil central, ce qui a mis en évidence de manière encore plus criante les difficultés d'une partie de la population dans ce domaine (tous âges confondus), notamment pour :

- Faire ses démarches à distance, en ligne
- Maîtriser les outils de base (télétravail, école à la maison...)
- S'informer correctement
- Éviter les pièges
- Gérer le temps d'écran, par exemple avec les enfants

Ces enjeux, qui avait déjà été repérés, n'en sont que renforcés dans la définition des priorités du réseau cyber-base.

Par ailleurs, la tendance aux rdv personnalisés, constatée avant la crise, a accéléré pour atteindre parfois plus de **20 rdv par semaine** (30 mn environ chacun, cumul Mourenx + Orthez).

f) Orientations

Les objectifs déterminés pour le réseau en fonction de besoins identifiés sont les suivants :

- Poursuivre l'accompagnement de la dématérialisation
 - La Fibre64 accompagne la CCLLO pour la mise en place d'un réseau local de partenaires (Services Départementaux, Pôle Emploi, CCAS...), mais aussi pour plusieurs dispositifs nationaux (Aidants Connect, Pass numérique APTIC).
- Améliorer la proximité du service
 - Développement d'ateliers délocalisés,
 - Information auprès de relais locaux (secrétaires de mairie, etc.).
- Sensibiliser les publics aux enjeux et les « acculturer »
 - données personnelles,
 - esprit critique (infox, etc.),
 - sécurité,
 - environnement,
 - santé (surconsommation d'écran, etc.).

4.4. Iniciativa

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du Schéma Départemental d'Aménagement Linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Un comité de pilotage, réunissant des élus et des représentants des associations du territoire, a été mis en place en juin 2015 afin de travailler en commun pour valoriser les actions et projets menés sur le territoire de la collectivité.

Le budget alloué pour l'année 2020 s'est élevé à 35 800 € et se décompose ainsi :

- 19 600 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 16 200 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise dont la mise en place de la signalétique bilingue en entrées d'agglomération sur le territoire de la CCLO. Pour mémoire le coût de l'opération, hors diagnostic et pose réalisés par les services du pôle aménagement, a représenté 20 910 € TTC financés par le Département des Pyrénées-Atlantiques à hauteur de 12 000 €.

Par contre, du fait de la crise sanitaire, les animations prévues autour de l'étymologie des noms béarnais des communes n'ont pu être mises en place.

Enfin, après avoir participé en 2019 à l'élaboration du schéma départemental Iniciativa Dus, la CCLO a contribué à la réflexion initiée en 2020 par le Pays de Béarn en vue d'élaborer un programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle du Béarn.

5. LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

5.1. Pays Lacq-Orthez Béarn des Gaves

Le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération qui trouve son assise sur les périmètres des communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves. Différentes actions étaient menées sur ce territoire de projets.

Suite à la constitution du Pays de Béarn et au transfert au pôle métropolitain Béarn du Programme LEADER et des moyens d'ingénierie dédiés, décision a été prise en juin 2019 d'arrêter les actions à l'échelle du Pays LOBG hormis le Contrat Local de Santé et le contrat d'attractivité avec la Région.

Il a par ailleurs été convenu du maintien du budget annexe Pays jusqu'à la clôture de perception des recettes prévues pour le suivi animation du Leader jusqu'en 2019.

5.2. Politique contractuelle régionale

Le 10 avril 2017, un nouveau règlement d'intervention a été adopté par la Région. Suivant les principes de ce règlement et compte-tenu de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut se positionner sur un **contrat d'attractivité**, réservé aux territoires les moins vulnérables. Ce contrat, d'une durée de trois années, permettra de bénéficier d'un accès plus large et plus visible aux politiques régionales de droit commun, conformément à leurs règlements d'intervention respectifs.

Le contrat d'attractivité a été adopté par la Région et les deux communautés de communes en juin 2019 après un diagnostic resserré, réalisé en interne par les communautés de communes. Le premier axe du contrat porte sur le renforcement et la diversification du tissu économique autour de l'agriculture et de l'industrie, en allant vers une économie de la transition énergétique.

Le deuxième axe vise à renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets autour de l'habitat, de la mobilité, de la santé et de la culture.

Un comité de pilotage s'est tenu en novembre 2020 pour établir un bilan intermédiaire d'exécution du contrat et établissant à 2,188 M€ le montant de subventions régionales votées en CP régionale pour les projets inscrits.

5.3. Politique contractuelle départementale

En 2018, le Département a souhaité initier une nouvelle forme de contractualisation avec les intercommunalités basée sur la construction d'un cadre conventionnel d'échanges stratégiques et la co-construction de stratégies de développement et plans d'actions pour chaque politique publique priorisée sur la base d'enjeux partagés.

La CCLO et le Département ont identifié au-delà des partenariats stratégiques en cours (aménagement numérique, habitat, Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public – SDASSP -), 4 priorités thématiques : le manger bio et local, la lecture publique et la politique linguistique, la constitution d'une filière hydrogène et le tourisme.

Une convention partenariale de développement a été conclue à cet effet en mai 2019 pour une durée de 3 ans entre la CCLO et le Département.

5.4. Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Depuis le 1er janvier 2014, la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du Canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du Réseau Gérontologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC (financé par le département).

En 2019, l'association Gaves et Bidouze a connu une mutation importante dans le cadre de la mise en œuvre de la Plateforme Territoriale d'Appui des Pyrénées Atlantiques.

Elle se dénomme désormais ICA Santé 64 pour Informer, Coordonner et Animer avec des missions exercées à l'échelle départementale et un conseil d'Administration représentatif du nouveau territoire départemental.

La convention de mise à disposition de l'agent CLIC de la CCLO auprès d'ICA 64 a été renouvelée selon les mêmes conditions financières, à savoir un remboursement total du coût du poste par l'association, à compter du 1er janvier 2020 et pour 3 ans.

Il a par ailleurs été confirmé la poursuite d'une représentation de la CCLO au CA de l'association ICA 64.

5.5. Contrat Local de Santé (CLS)

Les résultats du bilan et de l'évaluation du 1er CLS 2016-2019 a été présenté en COPIL du 9 mars 2020. Pour mémoire, il comprenait la mise en œuvre de 40 actions relevant de quatre thématiques retenues comme prioritaires :

- santé - environnement,
- prévention et promotion de la santé,
- perte d'autonomie,
- coordination et continuité des soins.

L'évaluation a permis d'apprécier dans quelle mesure la stratégie et les actions du CLS ont permis une plus grande prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé et de contribuer à l'amélioration des parcours de santé. L'ensemble des acteurs ont indiqué la pertinence d'un tel outil sur le territoire et l'opportunité d'un second CLS.

Le lancement du second contrat et travaux, initialement prévus en 2020, ont été, en raison du contexte sanitaire, reportés à l'année 2021.

5.6. Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Depuis 2008, la communauté de communes de Lacq-Orthez apporte son soutien aux projets de recherche et aux actions de valorisation et de transfert de technologie en lien avec le développement du bassin de Lacq, au travers d'une convention avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Dans ce cadre, la convention de partenariat avec l'UPPA a été renouvelée et confortée pour la période de 2019 à 2022.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans un contexte de reconnaissance de la recherche menée par l'UPPA, avec l'obtention du label d'excellence I-Site (Initiatives – Sciences – Innovation – Territoires – Économies) obtenu en mars 2017 pour son projet E2S : Solutions pour l'Énergie et l'Environnement, et de densité du partenariat de l'UPPA avec le monde socio-économique et culturel.

Pour ces quatre nouvelles années, a été approuvée la réservation d'une **enveloppe budgétaire globale de 318 000 €**, répartie comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** dont les thématiques sont en cohérence avec le projet E2S et liées : à la chimie fine, aux matériaux, à l'environnement, à l'énergie, au développement et à l'aménagement du territoire (foncier, risques technologiques, développement économique, renouvellement urbain, identités, tourisme, patrimoine, etc.).

Ce soutien se traduit par le financement d'**une demi-allocation de thèse par an** : 15 000 € par thèse et par an, soit 45 000 € pendant trois ans, soit 15 000 € x 3 ans x 4 thèses = **180 000 €**.

- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq.

Ce soutien se traduit par le financement de trois allocations **post-doctorales à hauteur de 138 000€ pour les quatre ans**. Cette aide pourra financer

- soit 100 % d'un post-doctorat, à hauteur de 46 000 € par post-doctorant et par an,
- soit 50 % d'un post-doctorat, à hauteur de 23 000 € par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an, dans le cas où le porteur de projet justifie d'un cofinancement équivalent.

En 2020, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- financement d'une **thèse** intitulée « La diversification des activités des entreprises du secteur de l'énergie », dont le projet est porté par le laboratoire Pau Droit Public, future UMR TREE et cofinancé par la chaire E2S MOVE (**45 000€ sur trois ans**) ;
- financement d'un **post-doctorat** intitulé « Approche expérimentale de l'évolution du front de dolomitisation », dont le projet est porté par le laboratoire IPRA – LFCR UMR 5150 et cofinancé par E2S UPPA (**23 000€ sur un an**);
-
- financement d'un **post-doctorat** intitulé « Écosystèmes énergétiques territoriaux et mobilité durable », dont le projet est porté par le laboratoire Pau Droit Public, future UMR TREE et cofinancé par la chaire E2S MOVE (**23 000€ sur un an**) ;

- attribution d'une **aide de 35 000 €** au bénéfice de l'ADERA (Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches auprès des universités, des centres de recherches et des entreprises d'Aquitaine) pour le projet du laboratoire de transfert de technologie CANOE (Composites en Aquitaine, Nanostructures OrganiquEs).

D'autre part, la CCLO a souhaité soutenir la chaire MOVE relative aux « mutations de la mobilité en faveur du développement durable » en attribuant une aide de 5 000 € par an pendant 5 ans à l'axe de recherche « mobilité durable et réseaux ».

5 - PÔLE RESSOURCES

1. LES FINANCES

1.1. Les résultats du compte administratif 2019

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	52 039 812,41	58 854 741,40	6 814 928,99
Réalisations de l'année 2020	52 039 812,41	57 202 527,48	5 162 715,07
Intégration excédent PAH	-	12 916,27	12 916,27
Excédent de fonctionnement 2019 reporté	-	1 639 297,65	1 639 297,65

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	18 562 908,66	15 390 840,68	-3 172 067,98
Réalisations de l'année 2020	11 061 264,80	10 646 736,22	-414 528,58
Intégration excédent PAH	-	6 465,67	6 465,67
Déficit d'investissement 2019 reporté	3 941 142,30	-	-3 941 142,30
Restes à réaliser	3 560 501,56	4 737 638,79	1 177 137,23

Après couverture du déficit d'investissement, l'excédent net disponible pour le budget supplémentaire 2021 est de **3 642 861,01 €**.

1.2. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation**.

L'excédent 2020 de la section de fonctionnement avec l'excédent antérieur est de 6 814 928,99 €, il correspond à l'autofinancement dégagé en fonctionnement affecté au financement de la section d'investissement.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **97,02 %** hors prélèvement (98,70 % en 2019).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
TOTAL DEPENSES		55 609 102,07	52 039 812,41	97,02 %
011	Charges à caractère général	10 052 308,16	9 213 411,91	91,65 %
012	Charges de personnel	17 159 337,00	16 974 739,68	98,92 %
014	Atténuation de produits	15 801 514,00	15 783 649,98	99,89 %
65	Charges de gestion courante	5 038 060,00	4 878 906,68	96,84 %
66	Charges financières	890 050,21	784 159,70	88,10 %
67	Charges exceptionnelles	425 110,08	398 984,24	93,85 %
Total dépenses réelles de fonctionnement		49 366 379,45	48 033 852,19	97,30 %
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 973 044,82</i>	-	-
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 269 677,80</i>	<i>4 005 960,22</i>	<i>93,82 %</i>

- **Les charges à caractère général**

Elles s'élèvent à 9,21 M€ en 2020 (idem en 2019). Le solde de 800 K€ s'explique principalement par des prévisions de dépenses qui n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire : fluides, fournitures, études et recherches, fêtes et cérémonies, frais de télécommunications, remboursement aux communes pour les transports piscines, annonces et insertions, prestations de service.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 16,97 M€ en 2020 (16,56 M€ en 2019).

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 221 483 € pour les indemnités et frais des élus,
- 1 278 614 € pour la contribution au SDIS,
- 1 484 € admissions en non valeurs,
- 350 000 € pour la subvention d'équilibre de la zone de N'Haux,
- 657 000 € au titre des contributions GEMAPI,
- 26 802 € au titre du syndicat La Fibre 64,
- 338 176 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 2 005 345 € pour les associations.

- **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à **12,59 M€** en 2020.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq-Orthez a représenté **3,19 M€** en 2020.

- **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 824 K€ (1,22 M€ en 2019).

b) Les recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
TOTAL RECETTES		55 609 102,07	57 202 527,48	105,99%
013	Atténuation de charges	80 000,00	178 326,29	222,91 %
70	Produits des services	2 488 775,00	2 407 648,90	96,74 %
73	Impôts et taxes	35 982 834,00	38 933 987,32	108,20 %
74	Dotations, participations	13 343 930,49	13 608 339,33	101,98 %
75	Produits de gestion courante	1 104 208,00	1 155 115,01	104,61 %
76	Produits financiers	45 000,00	66 216,23	-
77	Produits exceptionnels	751 635,80	766 185,27	101,94 %
Total recettes réelles de fonctionnement		53 796 383,29	57 115 818,35	106,17 %
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>173 421,13</i>	<i>86 709,13</i>	<i>50,00 %</i>
002	Excédent reporté	1 639 297,65	-	-

- **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élèvent à 178 326 € en 2020.

- **Les produits des services et du domaine**

Les principaux postes se décomposent comme suit :

- Les redevances d'occupation du domaine public : 99 490 €,
- Les produits des crèches : 261 685 € (solde de 85 K€ suite crise sanitaire),
- Les produits de la base de loisirs : 43 591 €,
- L'entretien des espaces verts 2020 : 77 742 €,
- Les mises à disposition de personnel. Budget annexe déchets : 1 693 013 € ; autres mises à disposition : 95 732 €,
- Le remboursement des charges pour le MIX par la commune de Mourenx : 48 927 €,
- Les remboursements des charges collectives pour les bâtiments économiques : 51 188 (impact covid espaces partagés),
- Le transport à la demande : 12 000 € (impact covid),
- Produits divers : 24 668 €.

- **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des rôles supplémentaires principalement au titre de la Cotisation foncière des entreprises : + 2,48 M€.

La CVAE et L'IFER enregistrent également des produits supplémentaires par rapport aux prévisions : CVAE (+ 321 K€), L'IFER (+ 113 K€).

Les attributions de compensation négatives s'élèvent à 245 743 € en 2020.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre est excédentaire en 2020 et enregistre principalement :

- Participations de la CAF au titre de la crise sanitaire : 162 000 €
- FCTVA : + 32 998 €,
- La dotation de compensation de la DGF 2020 : 3 925 015 €,
- La dotation de compensation de la réforme de la TP : 6 921 289 €,
- La compensation de l'exonération de la taxe d'habitation : + 43 801 €.

- **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre est constitué essentiellement des revenus des immeubles pour un montant de 1 100 961 € et des produits divers pour 54 153 €.

- **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- Le produit des cessions d'immobilisations : 569 677 €
- Les indemnités suite à des sinistres et avoirs : 189 663 €.

1.3. La section d'investissement

a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 051 527,22	11 061 264,80	3 560 501,56
20	Immobilisations incorporelles	802 585,22	289 185,09	458 469,12
204	Subventions d'équipement versées	2 981 064,72	2 160 483,40	687 539,21
21	Immobilisations corporelles	2 210 834,78	1 137 873,27	1 066 722,67
23	Immobilisations en cours	4 785 850,34	4 168 078,11	594 073,23
Total des dépenses d'équipement		10 780 335,06	7 755 619,87	2 806 804,23
13	Subventions d'investissement reçues	52 200,00	52 096,69	-
16	Emprunts et dettes assimilées	3 885 196,17	3 096 108,33	605 196,17
27	Autres immobilisations financières	130 586,00	-	130 585,75
Total des dépenses financières		4 067 982,17	3 148 205,02	735 781,92
45	Opérations pour comptes de tiers	88 646,56	70 730,78	17 915,41
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>173 421,13</i>	<i>86 709,13</i>	-
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	3 941 142,30	-	-

- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, les opérations du centre culturel (opérations pour compte de tiers) et les fonds de concours s'élèvent à 7,83 M€ (10,06 M€ en 2019).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2020 s'élèvent à 3,560 M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **67,65 %** (71,69 % en 2019)

- La dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 3 085 883 € pour le budget principal.

b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 051 527,22	10 646 736,22	4 737 638,79
13	Subventions d'investissement	819 853,47	132 176,08	365 477,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 000 000,00	13 590,98	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	900,00	900,00	-
21	Immobilisations corporelles	48 018,60	48 018,60	-
23	Immobilisations en cours	-	309 086,14	-
Total des recettes d'équipement		5 868 772,07	503 771,80	4 365 477,79
10	Dotations et fonds divers	987 475,00	859 465,00	159 352,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 179 932,33	5 179 932,33	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	9 606,87	-
26	Participations, créances rattachées	15 000,00	-	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	257 809,00	88 000,00	197 809,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	495 816,20	-	-
Total des recettes financières		6 940 032,53	6 137 004,20	372 161,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 973 044,82</i>	-	-
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 269 677,80</i>	<i>4 005 960,22</i>	-

- **Les emprunts**

Sur les 3 M€ prévus au budget primitif en 2020, 2 M€ ont fait l'objet d'un contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole qui est reporté en 2021.

- **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2020, 859 465 € ont été perçus au titre des investissements réalisés et 159 352 € sont en restes à réaliser.

- **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 132 K€ :

- Participation de la DETR cœur de ville d'Orthez : 30 K€,
- Participation de l'ETAT, étude de programmation Saïca : 40 K€,
- Subvention TEPCV : 20 K€,
- Subvention Conseil départemental panneaux occitan : 6 000 €,
- Subvention CAF pour acquisition logiciel petite enfance : 7 375 €,
- Participation de la DETR, solde de subvention pépinière de Monein : 28 K€.

2. LA COMMUNICATION

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

Le service communication a dû adapter son activité en raison de la crise sanitaire liée au virus COVID 19. De nombreuses manifestations à partir de mars 2020 ont été annulées, reportées ou menées dans des conditions anormales.

2.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser le territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique ; renforcer son image à travers des campagnes de promotion ; valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire ; informer sur la vie culturelle et sportive ; organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

a) Communication interne

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : une refonte du site a eu lieu en 2020 qui a été présenté en février lors de la journée des agents. Il est désormais « responsive », c'est à dire qu'il s'adapte à l'écran afin de permettre sa lecture sur tous les supports numériques comme les portables ou les tablettes.
- Création d'un clip de promotion des activités et des services de la collectivité : « une journée à la CCLO ».

b) Communication externe

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
 - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
 - Restitution globale de l'étude de lectorat (qualitative et quantitative) du magazine afin de poursuivre son évolution et sa modernisation.
 - Gestion du site www.cc-lacqorthes.fr : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
 - Magazines distribués dans les 26 000 foyers des 61 communes : 2 éditions par an
 - Gestion des réseaux d'affichage « sucette » et 4x3m, avec l'implantation de deux nouveaux panneaux à Orthez.
 - Gestion de la signalétique.
 - Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO.
 - Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
 - Gestion des relations avec la presse locale et nationale écrite / TV / radio : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
 - Rédaction des éditos, interview des nouveaux pensionnaires des pépinières d'entreprises.
- Communication évènementielle :
 - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc. Ces activités traditionnelles du service ont été fortement impactées par la crise sanitaire à partir de mars 2020.

c) Assistance communication aux communes

Le service peut intervenir en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015 et mis à jour en 2018.

d) Opérations particulières réalisées en 2020

- Communication interne :
 - Accueil des nouveaux élus et mise à jour des support prints et numériques du trombinoscope et annuaires.
 - Evolution et rédaction de la charte éditoriale de l'Extranet.
 - Réalisation de la journée des agents le 6 février 2020.
 - Mise en œuvre de la photothèque mutualisée au sein des services avec développement d'un process de bonnes pratiques de gestion.
- Magazine :
 - Edition d'un numéro du « Magazine de la CCLO » en janvier,
 - Edition d'un numéro spécial sur le début du mandat en novembre « la CCLO avec vous au quotidien ».
- Communication numérique :
 - Elaboration de la stratégie de la page LinkedIn de la collectivité,
 - Présence et animations renforcées sur Facebook,
 - Mise en œuvre d'une cartographie interactive des services de la CCLO sur la base du SIG,
 - Plan de communication adaptée à Noël pour soutenir les commerçants.

- Mise en œuvre de plans de communication spécifiques pour :
 - Création des « festi-marchés » lors des marchés hebdomadaires du territoire pendant le mois d'août.
 - Vœux spécifiques adaptés à la crise intégralement en numérique puis diffusés en vidéo et sur les réseaux sociaux.

- Organisation de :
 - Transport à la demande : mise à jour et réimpression de tous les supports de communication.
 - Déchets : plan de communication sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.
 - Participation à la semaine européenne de développement durable et de réduction des déchets.
 - Communication renforcée sur Facebook autour du tri des déchets.
 - Campagne de soutien aux commerçants et artisans pour faire face aux effets de la crise sanitaire.
 - Création de pages spécifiques sur internet à destination des professionnels pour les accompagner dans leurs démarches administratives.
 - Campagne de promotion du programme de territoire d'innovation et de transition énergétique.
 - Refonte du clip utilisé pour valoriser le territoire lors des étoiles de l'économie.
 - Refonte des affiches et flyers pour la valorisation des pépinières d'entreprises.

3. L'INFORMATIQUE

Le service informatique, composé de 7 agents, gère :

- **L'accueil général de la collectivité** : accueil physique, téléphonique, gestion des salles de réunion, gestion du courrier, etc.
- **L'informatique et la téléphonie sur les différents sites** : siège, antenne d'Orthez, centre culturel Le Mix, crèches, déchetteries, pépinières d'entreprises.
- **Le suivi du déploiement de la fibre sur le territoire.**

Outre le renouvellement des équipements arrivés en fin de garantie ou défectueux et les interventions sur les sites, le service a géré des projets et plusieurs consultations.

Comme tous les autres services de la collectivité, il a été confronté à la crise sanitaire. Le service a été particulièrement présent tant au niveau de l'équipe accueil pour la tenue du standard que de l'équipe informatique lors du déploiement de postes de télétravail pour les agents et leur assistance à distance.

L'activité s'est essentiellement orientée sur la mise à disposition et le paramétrage d'équipements mobiles, la sécurisation des postes distants et l'accès aux données et applications en situation de télétravail.

3.1. Télétravail : achat de PC portables, management des équipements et sécurisation des accès

Pour répondre au besoin de télétravail en période COVID, 50 PC portables ont été acquis et déployés en 2020.

Des accès VPN (accès sécurisés aux données internes) ont été configurés sur les PC portables professionnels pour permettre le travail à distance.

Le réseau a évolué également ; le projet de virtualisation et de sécurisation prévu au budget a été mis en œuvre.

Les sites distants (crèches, pôle déchets) ont également été mieux protégés (solution antivirus homogène sur tous les sites / postes / équipements et mise à jour régulière).

3.2. Mise à disposition de tablettes numériques pour tous les conseillers communautaires

Afin de faciliter et de moderniser la gestion des convocations aux bureaux, commissions et conseils, la communauté de communes de Lacq-Orthez a procédé à l'acquisition de tablettes numériques Samsung Galaxy S 5E pour tous les conseillers.

Une formation portant sur la prise en main de l'outil a également été proposée et dispensée à 22 nouveaux élus.

3.3. Migration des applications de gestion financière et de gestion des ressources humaines

Les applications Civil-RH et Civil-GF sont désormais hébergées chez l'éditeur CIRIL, sur des serveurs sécurisés, ce qui garantit des mises à jour constantes, une sauvegarde performante et surtout un accès, depuis les PC portables professionnels, avec certificat, aux applications métiers.

Les services finances, RH et les services gestionnaires peuvent donc utiliser les outils et applications métiers à distance, depuis leur domicile ou tiers lieux.

Les agents ont accès, depuis tout appareil mobile personnel externe (PC, tablette ou smartphone) à leur dossier personnel RH (fiches de paie, congés, solde CET, etc.).

3.4. Marchés

Des marchés ordinaires ou à bons de commande ont été lancés dans l'année :

- « Interconnexion point à point de sites distants : service d'abonnement par fibre optique » attribué à ARIANE NETWORK.
- « Installation, configuration d'un contrôleur de domaine principal sous Windows server 2016, migration d'un contrôleur domaine secondaire virtuel sous Windows server 2016 et migration de la forêt » attribué à CHEOPS TECHNOLOGY France.
- « Acquisition, mise en service et maintenance d'une solution de gestion de planning de la médiathèque » attribué à BIBLIBRE.
- « Support & maintenance du système de téléphonie et prestations associées » attribué à SPIE ICS.
- « Prestations d'hébergement sur serveur dédié » attribué à ECRITEL.

3.5. Ventes aux enchères – Dons aux associations – Recyclage d'équipements informatiques

La communauté de communes de Lacq-Orthez recycle ses anciens matériels de plusieurs façons :

- en les réutilisant pour ses propres besoins : réaffectation des PC de plus de 5 ans pour les stagiaires, apprentis, pour des accès agents -PC libre-service- ;
- en les mettant en vente sur le site de ventes aux enchères ;
- en les évacuant par le service déchets (via l'association récup'collecte - valorisation des DEEE 44 € la tonne / objectif « zéro déchet pour 2030 »).

Cette année, la collectivité a procédé à la vente de mobiles et d'enceintes pour salle de réunion sur le site WEBENCHERES.

La CCLO propose également de faire dons de ses anciens équipements encore en état de fonctionnement aux associations éligibles par la loi.

Cette cession de matériel informatique par les collectivités territoriales est en effet encadrée par les articles L 3212 2 et L 3215 3 du code général de la propriété des personnes publiques modifiés par la loi n 2020 105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Les 15 PC fixes disponibles en 2020, nettoyés de toute donnée publique, ont été cédés au profit d'associations reconnues d'utilité publique, d'associations de parents d'élèves, d'associations de soutien scolaire ou d'associations d'étudiants.

Les équipements ont été remis dans le cadre d'ateliers « Nouvelle vie pour un PC » animés par la Cyber-base portant sur l'installation d'un système d'exploitation et de logiciels libres ainsi que sur une aide à la prise en main.

3.6. Formations et assistance utilisateurs

Formations

Malgré la crise, les agents ont bénéficié de journées d'accompagnement bureautique.

L'administrateur du réseau informatique a suivi une formation sur l'administration de la messagerie (restauration et archivage).

Gestion des tickets

L'utilisation de l'application d'assistance informatique s'est intensifiée.

Sur l'année 2020, 1 207 tickets ont été ouverts, avec un pic d'activité en début d'année, au mois de mai-juin et novembre et une baisse sensible en mars-avril (confinement) et octobre.

3.7. Interventions auprès des communes

Le service informatique de la CCLO n'est pas un service mutualisé mais intervient parfois, à la demande, auprès des communes rurales, pour des conseils, du diagnostic, des préconisations techniques.

La commission administration générale a souhaité matérialiser le champ d'action du service, à moyen constant, dans le cadre d'une offre d'accompagnement informatique auprès des communes membres.

Fin 2020, les élus ont validé l'envoi d'un questionnaire pour recueillir l'avis des communes sur cette proposition.

3.8. Aménagement et usages numériques

En tant que membre du syndicat La Fibre 64, la communauté de communes de Lacq-Orthez a bénéficié de services et prestations numériques tant pour ses besoins propres que pour ceux des communes membres et notamment :

- La mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)
- La mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.eadministration64.fr
- La mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés sur cette même plateforme.

Le déploiement du territoire en fibre optique est également un dossier suivi par la communauté qui s'est chargée de relayer régulièrement des informations du délégataire THD64 aux communes (*informations sur les sous-traitants agissant sur le territoire, élagage, conventionnement immeuble*).

La crise sanitaire a eu un impact sur l'avancée des travaux.

2 NRO (nœuds de raccordement optiques) ont été installés en 2020 :

- 1 à Artix
- 1 à Orthez.

8 dossiers d'implantation SRO ont été traités par les services et présentés aux communes pour validation.

4. LE SERVICE SIG (Système d'Information Géographique)

En 2020 les activités du service SIG ont porté sur deux projets principaux : l'adressage et l'opendata.

L'adressage est un projet initié en 2019 suite au déploiement de la Fibre qui oblige à ce que les adresses des communes soient normées et exhaustives.

Les communes compétentes en matière d'adressage doivent mettre aux normes leurs adresses.

La CCLO après plusieurs comparatifs d'outils et de prestations a proposé aux communes (conférence des maires, commission administration générale, bureau) de mettre en place un outil d'adressage intégré au SIG Isigeo afin de faciliter cette vérification et mise aux normes des adresses.

Cette démarche mutualisée a consisté à identifier la CCLO et le service SIG comme fédérateurs tout en veillant à la cohérence de l'organisation et en apportant son appui technique.

Les communes quant à elles restent compétentes en matière d'adressage et ont pris en charge le financement de l'opération via l'article L. 5211-4-3 (partage de biens).

L'implication des services finances et marchés publics (conventions, émissions des titres...) a fait de ce projet une démarche éminemment transversale.

Le montant du projet a été réparti en fonction du nombre d'habitants des communes.

Classe population	Coût total 1^{ère} année	Coût total 2^{ème} année	Coût total 3^{ème} année
100 hab	200	19.4	8
100 à 500 hab	260	57.4	20
500 à 1000 hab	350	78.4	27
1000 à 4500 hab	484	114.4	39
4500 à 10000 hab	700	162.4	53
+ de 10000 hab	796	185	61
	20 100	4 500	1 550

La démarche opendata a été initiée en 2019 avec l'ouverture au mois d'octobre de la plateforme opendata de la collectivité (outil mis à disposition par la Fibre 64).

En 2020 les objectifs de la plateforme étaient de mettre en évidence par de la datavisualisation les chiffres clés de la collectivité et du territoire.

Ainsi ont été déployées des pages pour l'observatoire de l'habitat, le bilan annuel de la gestion des déchets.

A ce jour 30 jeux de données ont été publiés dont 13 issus de la collectivité (les marchés publics conclus, les délibérations, les bornes à verre et textiles, les poteaux TAD, des statistiques sur les déchets, des données liées au PCAET).

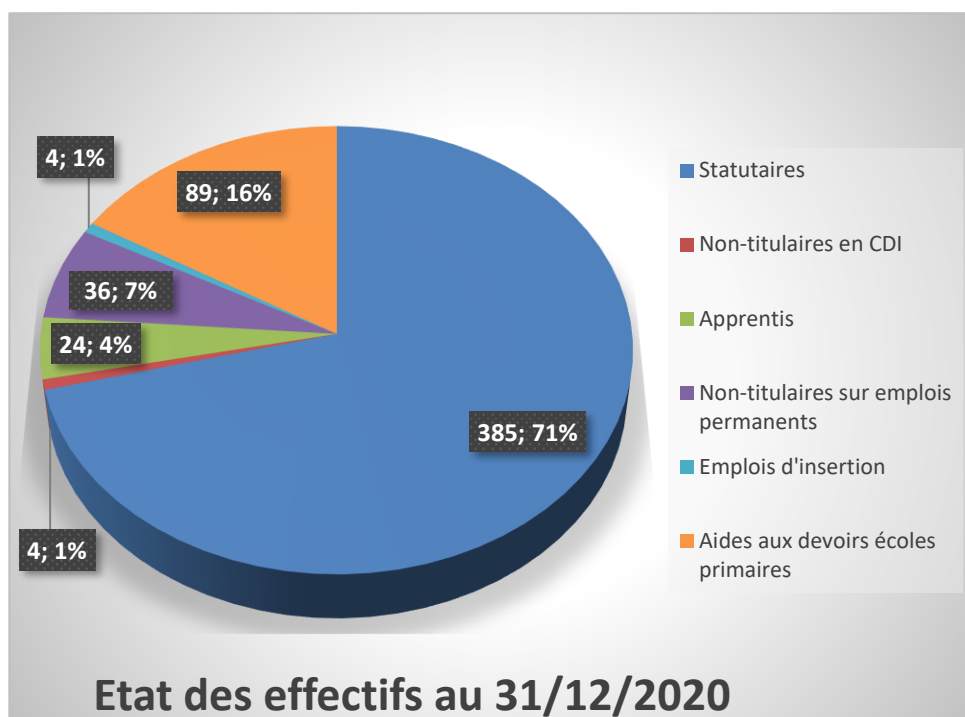
La démarche opendata n'a pas généré de coût en investissement. Le recrutement d'un apprenti a été nécessaire.

5. LE PERSONNEL – Les chiffres-clés

5.1. Les effectifs

542 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2020 (hors élus) au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 385 agents statutaires,
- 4 agents contractuels en CDI,
- 24 apprentis,
- 36 agents contractuels sur emplois permanents (remplacements ou postes vacants)
- 4 emplois d'insertion,
- 89 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires dont 4 coordinatrices.



5.2. Les évolutions de carrière

a) Les avancements de grades

28 avancements de grade, répartis :

Dans la filière administrative :

- 1 adjoint administratif a été nommé adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 4 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe ont été nommés adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
- 1 rédacteur a été nommé rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 attaché a été nommé attaché principal (avec examen).

Dans la filière technique :

- 2 adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (avec examen),
- 4 adjoints techniques ont été nommés adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe,
- 4 agents de maîtrise ont été nommés agents de maîtrise principaux,
- 1 technicien a été nommé technicien principal de 2^{ème} classe (avec examen),
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe a été nommé technicien principal de 1^{ère} classe (avec examen),
- 3 techniciens principaux de 2^{ème} classe ont été nommés techniciens principaux de 1^{ère} classe,
- 1 ingénieur a été nommé ingénieur principal.

Dans la filière médico-sociale :

- 2 auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe ont été nommés auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe.

b) Les promotions internes

9 promotions internes, réparties :

Dans la filière technique :

- 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ont été nommés agents de maîtrise (avec examen),
- 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe ont été nommés agents de maîtrise,
- 1 agent de maîtrise principal a été nommé technicien.

Dans la filière animation :

- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe a été nommé animateur,
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe a été nommé animateur.

Dans la filière médico-sociale :

- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnel a été nommé conseiller socio-éducatif.

c) Nominations suite à réussites à concours

Pas de nomination.

d) Les avancements d'échelon

172 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

5.3. La formation

Les mesures exceptionnelles prises pour faire face à l'évolution de l'épidémie de Covid 19, en réduisant les déplacements et les contacts au strict minimum, ont contraint le CNFPT à fermer toutes ses structures et à suspendre voire annuler, durant 6 mois, ses formations en présentiel sur l'ensemble du territoire national.

Dans ce contexte inédit, la formation a été très fortement impactée par les deux confinements survenus au cours de l'année 2020 tant pour le CNFPT que pour les autres organismes de formation.

"Penser et dispenser la formation autrement" a conduit à une offre de formation à distance renforcée ainsi qu'à un aménagement des dispositifs prépa-concours qui se sont mis en place progressivement en e-learning depuis fin mars 2020.

Ainsi les agents ont pu bénéficier d'un accès à distance à de nombreuses ressources pédagogiques, mais aussi à des MOOCS (cours en ligne gratuits et ouverts à tous), à des webinaires ainsi qu'à des sessions de formation en distanciel sur des thématiques variées ou ciblant certains aspects de la crise sanitaire.

En début et fin d'année 2020 malgré les circonstances, certains agents ont pu suivre des formations en présentiel pour répondre aux obligations de formation réglementaires dans le domaine de la sécurité au travail (CACES, FCO, AIPR, SST, PSC 1...) ainsi qu'aux nécessités d'adaptation ou de développement des compétences sur leur poste de travail.

La « sécurité des agents au travail » a été de nouveau en 2020 un « mot d'ordre » de la collectivité qui a mobilisé près de 70 agents en formation portant sur « l'utilisation, l'entretien et le maniement d'une tronçonneuse en sécurité », 68 agents formés sur des CACES, 39 en AIPR et une quinzaine en premiers secours (PSC 1).

L'ensemble de l'encadrement (X45 encadrants) a quant à lui bénéficié d'une formation sensibilisant à la « sécurité en situation de travail : rôles et responsabilités et aux « risques encourus : environnement juridique et chaîne judiciaire ».

Dans le cadre du budget alloué à la formation pour l'année 2020, les dépenses ont représenté 68 458 € au titre de la cotisation CNFPT et 133 429 € versés à d'autres organismes (y compris intégration des coûts de formation des apprentis). Les frais de déplacement consacrés aux formations se sont élevés à 4 695 €.

6. LA VIE ASSOCIATIVE

6.1. Préambule

La réflexion engagée depuis 2016 sur les modalités d'attribution des subventions aux associations et organismes divers, en vue d'en diminuer puis d'en contenir les dépenses, s'est achevée par une ultime réunion de la commission dédiée, le 2 octobre 2019.

Les travaux menés, toujours en concertation avec les commissions thématiques et le bureau, ont une nouvelle fois permis de limiter ces dépenses.

Il convient toutefois de nuancer les données 2020, l'année ayant été marquée par la crise sanitaire du Covid 19, avec les différents impacts que l'on connaît.

6.2. Détail des cotisations & subventions octroyées au titre de 2020

Le montant total des crédits, soit **2 277 885 €**, a été réparti comme suit :

- **1 010 150 €** consacrés aux cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : **16 structures.**

- **1 267 735 €** consacrés aux associations et organismes divers, répartis dans chaque domaine de compétence de la collectivité : **72 structures**
 - **21** rattachées au pôle développement économique : **645 025 €**
 - **49** rattachées au pôle animation du territoire : **555 135 €**
 - **1** rattachée au pôle environnement : **575 €**
 - **1** rattachée au pôle ressources : **67 000 €**

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

6.3. Données 2020 par rapport à 2019 : hausse de 2 485 €

Cotisations / Participations financières : baisse de 656 €

- Nouvelle adhésion à l'AUDAP (engagement triennal) : + 5 000 €
- Lissage programmé de l'augmentation de la cotisation au CDAD64 : + 3 671 €
- Augmentation de la cotisation à ATMO Nouvelle-Aquitaine : + 673 €
- Baisse de la participation à la SEM EBPLO : - 10 000 €

Subventions rattachées au pôle développement économique : hausse de 5 789 €

- Augmentation de la subvention à A TOUT SERVICE : + 320 €
- Augmentation de la subvention à la MISSION LOCALE JEUNES : + 4 087 €
- Augmentation de la subvention à TRANSITION : + 2 956 €
- Augmentation de la subvention à l'ADIE : + 2 550 €
- Subventions supplémentaires à LACQ ODYSSEE :
 - * Votée au budget secondaire : + 5 000 € pour la prise en charge des bus scolaires
 - * Votée en budget annexe : + 4 000 € pour la fabrication de visières de protection - Covid
- Non renouvellement de la subvention à JOB EXPRESS (mise en liquidation) : - 5 508 €
- Rencontres de l'Emploi non organisées en mars (Covid) : - 7 616 €

Subventions rattachées au pôle animation du territoire : baisse de 4 648 €

- Schéma d'aménagement linguistique : non renouvellement de la demande de subvention du CREPA d'Arthez (à compter de 2020 les cours d'occitan ne se déroulent plus par le biais du CREPA, mais à Artix) : - 850 €
- Diminution globale de la subvention versée aux différents foyers socio-éducatifs : - 798 € (subvention versée en fonction du nombre d'adhérents et baisse des adhérents en 2020)
- Carrefour des Métiers annulé en avril (Covid) : - 3 000 €

Subvention rattachée au pôle environnement : 575 €

- Egal, aucun changement

Subvention rattachée au pôle ressources : hausse de 2 000 €

- Augmentation de la subvention à l'association Sports et Loisirs de la CCLO : + 2 000 €

6.4. Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles : enveloppe de 91 500 € (1 500 € x 61 communes)

En raison de l'épidémie de Covid 19 et des mesures sanitaires successivement mises en place par le Gouvernement à partir du 17 mars 2020 pour tenter de l'enrayer (confinement total, confinements partiels, instauration de jauges du public, distanciation physique, etc.), aucune manifestation n'a pu être programmée ou maintenue, notamment sur le premier semestre 2020.

3 communes avaient sollicité le dispositif avant la crise :

- Ramous pour l'Union Cycliste Orthézienne : week end cycliste béarnais annulé en avril,
- Balansun pour Peña Los Dos : célébration des 20 ans de l'association annulée en mai,
- Abidos pour son centre équestre : concours hippique annulé en juin.

Seule l'association Chacam, via la commune de Lucq-de-Béarn, a pu bénéficier du dispositif pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année dans les écoles, au mois de décembre.

Ainsi, l'enveloppe dédiée au soutien aux associations au titre de 2020 n'a été utilisée qu'à hauteur de 1 500 €.

Pour rappel, en 2019 :

28 communes avaient utilisé ce dispositif pour un total de 38 654 €.